MAYOTTE
UN AN APRÈS CHIDO

FONDATION POUR LE LOGEMENT

Mayotte : un an après Chido
Rapport 2025

Rédaction

FORS Recherche Sociale
Juliette Baronnet, Julien Van Hille et Chiara Andreotti

Contributions

Fondation pour le Logement des Défavorisés
Matthieu Hoarau, Manuel Domergue, Noria Derdek

Mise en page

Atelier 444
Isabella Marques

Photographies

Morgan Fache

REMERCIEMENTS

AUX PERSONNES MAL LOGÉES qui ont accepté de livrer leurs témoignages.

AUX ÉQUIPES DE LA FONDATION POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS : de l'agence La Réunion / Océan Indien, de la Direction des études, de l'Animation territoriale et de la Communication.

AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS pour leurs éclairages et leurs travaux qui ont servi de support pour la rédaction de ce rapport.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

PARTIE 1
MAYOTTE, UNE CRISE STRUCTURELLE 7

UNE PRÉCARITÉ DEVENUE ORDINAIRE 8

LE DÉPARTEMENT LE PLUS JEUNE ET LE PLUS PAUVRE DE FRANCE, UNE DÉMOGRAPHIE EXPONENTIELLE ET DES CRISPATIONS AUTOUR DE LA QUESTION DES MIGRATIONS 8

DES CONDITIONS D'HABITAT EXTRÊMEMENT PRÉCAIRES, SANS COMMUNE MESURE AVEC LES STANDARDS DE L'HEXAGONE 10

DES DÉFICIENCES MAJEURES DANS L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES ESSENTIELS : EAU, ÉLECTRICITÉ, ÉDUCATION... 12

UNE VULNÉRABILITÉ ACCRUE AUX RISQUES NATURELS 13

UNE RÉPONSE LOGEMENT COMPLÈTEMENT INADAPTÉE À L'AMPLEUR DES BESOINS LOCAUX 15

UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS EN BERNE, ET EN DÉCALAGE AVEC LES ASPIRATIONS ET CAPACITÉS FINANCIÈRES DE LA POPULATION 15

DÉMANTÈLEMENT ET INVISIBILISATION DES BIDONVILLES 17

UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT EN DÉVELOPPEMENT, MAIS TOUJOURS INSUFFISANTE 18

DES EXPÉRIMENTATIONS AYANT VALEUR DE DÉMONSTRATION QUI PEINENT À ABOUTIR / À ESSAIMER 18

PARTIE 2
PENDANT CHIDO : LA DÉBROUILLE ET LA SOLIDARITÉ FACE À L'IMPUISSANCE PUBLIQUE 20

LE CHOC 21

UN CYCLONE DÉVASTATEUR 21

LES HEURES D'APRÈS : LA SIDÉRATION 22

UNE IMPRÉPARATION SE CARACTÉRISANT PAR DES ALERTES PEU SUIVIES D'EFFETS ET LA DÉFIANCE ENVERS LES POUVOIRS PUBLICS 25

LES JOURS D'APRÈS : ENTRE HABITANTS ET ACTEURS LOCAUX, LA DÉBROUILLE ET LA SOLIDARITÉ 27

UNE MOBILISATION SPONTANÉE DES ACTEURS LOCAUX 28

CATASTROPHE HUMANITAIRE, RÉPONSE SÉCURITAIRE ? 30

UNE RÉPONSE PUBLIQUE INÉGALE FACE À L'URGENCE, ENTRE MOBILISATION LOGISTIQUE ET CÉCITÉ SOCIALE 30

LA FAIM ET LA SOIF, CONSÉQUENCES DURABLES DE CHIDO 34

LES ACTEURS DE L'URGENCE ET DE L'AIDE HUMANITAIRE EN RENFORT 35

UNE COORDINATION ASSOCIATIVE ÉMERGENTE, QUI RESTE À CONSOLIDER 36

UNE ACTION PUBLIQUE ET UN DISCOURS POLITIQUE ESSENTIELLEMENT GUIDÉS PAR LE RÉFLEXE SÉCURITAIRE ET L'OBSESSION MIGRATOIRE 37

PARTIE 3
1 AN APRÈS CHIDO : UNE RECONSTRUCTION QUI SE FAIT ATTENDRE 39
UN RETOUR À QUELLE NORMALITÉ ? 40
UN ACCÈS AUX BESOINS VITAUX TOUJOURS PLUS COMPROMIS 40
DES CONDITIONS DE SCOLARITÉ TOUJOURS PLUS DÉGRADÉES, DES ÉTUDES EMPÊCHÉES 40
UN TRAUMATISME COLLECTIF 41
L'ÉPUISEMENT DES ACTEURS ET LA FRAGILISATION DU SECTEUR ASSOCIATIF 42
LA RECONSTRUCTION IMMÉDIATE : L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ 44
DES DÉGÂTS IMMENSES 44
DANS LES BIDONVILLES : UNE RECONSTITUTION GUIDÉE PAR LA NÉCESSITÉ, EXPOSANT LEURS HABITANT·ES À DE NOUVEAUX RISQUES 45
DES HABITANT·ES « EN DUR » QUI NE SONT PAS TOUJOURS MIEUX LOTI·ES 48
UN ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'HÉBERGEMENT DE PLUS EN PLUS CONTRAINT 49
UNE RÉPONSE INSTITUTIONNELLE EN DÉCALAGE AVEC LES BESOINS 55
DES AIDES À LA RECONSTRUCTION « EXCEPTIONNELLES » QUI RESTENT DÉRISOIRES FACE AUX ENJEUX DE RÉHABILITATION DE L'HABITAT PRIVÉ 56
LOI POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE : QUAND LA CRISE DEVIENT PRÉTEXTE À RESTREINDRE LE DROIT AU LOGEMENT 56
UNE STRATÉGIE ESSENTIELLEMENT ORIENTÉE SUR LA CONSTRUCTION NEUVE, MAIS AVEC QUELS MOYENS ? 60
UN MOUVEMENT À STRUCTURER AVEC L'ASSOCIATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE 63

PARTIE 4
PERSPECTIVES 65
DU LOGEMENT : UN BESOIN VITAL 66
PROPOSITIONS POUR UNE (RE)CONSTRUCTION RAPIDE DE LOGEMENTS DIGNES ET ABORDABLES POUR TOUTES ET TOUS 67

ANNEXE - *CARTE DES DÉGÂTS POST-CHIDO SUR LE BÂTI* 71

INTRODUCTION

Fin 2018, lors d'un premier déplacement à Mayotte de la Fondation pour le Logement, un représentant des services de l'État formulait déjà un avertissement qui résonne aujourd'hui avec une force singulière : *« On attend des idées, une forme d'ingénierie pour pouvoir sortir rapidement les habitants de ces zones indignes d'habitat… On craint beaucoup l'arrivée de la période cyclonique, ça pourrait être plusieurs centaines de morts. »*

Le 14 décembre 2024, le cyclone intense Chido est venu matérialiser ce risque annoncé de longue date. **En quelques heures, l'île a été dévastée : plus de 36 000 logements endommagés**, des infrastructures vitales détruites, un territoire entier plongé dans la sidération et le dénuement. **Pourtant, Chido n'a pas causé la crise du logement à Mayotte ; il en fut le révélateur brutal.** Le cyclone n'a fait que mettre à nu – aux yeux du pays tout entier – une réalité que les Mahorais vivent depuis des décennies : l'existence d'un territoire profondément vulnérabilisé par sa situation sociale, institutionnelle et politique. *« Chido a bon dos, mais il a juste montré la réalité du terrain »*, résume un acteur local.

Cette catastrophe naturelle intervient en effet dans un contexte déjà marqué par une accumulation de crises : crise de l'eau, épidémie de choléra, insécurité accrue, tensions migratoires, pauvreté endémique, systèmes scolaires et sanitaires saturés, infrastructures déficientes, inégalités des droits et restrictions administratives uniques en France. **L'île la plus jeune et la plus pauvre de France (60 % de moins de 25 ans, 77 % de la population sous le seuil de pauvreté)** subit par ailleurs une pression démographique exceptionnelle et une politique migratoire dérogatoire dont les effets irriguent toutes les politiques publiques.

Les conditions de logement y sont sans commune mesure avec celles de l'Hexagone : habitat spontané majoritaire dans certaines communes, constructions fragiles, précarité énergétique, accès limité à l'eau potable, exposition extrême aux aléas naturels, urbanisation non planifiée, foncier saturé ou inexplorable. Ce contexte rendait – et

rend toujours – la population particulièrement vulnérable à un cyclone majeur.

La présente monographie s'inscrit dans ce temps long de la fragilité et dans le temps court du choc subi par l'île et sa population. Elle repose sur un double matériau : celui des chiffres, des documents, des cartes, des récits administratifs et médiatiques ; et celui, vivant, et brut, des témoignages : habitant·es, travailleurs et travailleuses sociaux, enseignant·es, agents publics, responsables associatifs…[1]

Nous reviendrons sur les facteurs structurels qui ont façonné la situation actuelle : démographie, pauvreté, déficit d'infrastructures, urbanisation informelle, mais aussi les angles morts des politiques publiques qui, depuis vingt ans, oscillent entre déni, lenteur et réponses sécuritaires. Nous décrirons la violence de l'événement et les formes de résilience déployées par les habitant·es, mais aussi les insuffisances majeures de la réponse de crise, la cécité sociale, le traumatisme collectif et la surcharge des acteurs locaux. Nous analyserons, enfin, les réponses publiques post-Chido, les reconstructions rapides mais fragiles, les insuffisances de la prise en compte du logement et les tentatives émergentes d'une reconstruction résiliente.

En définitive, cette monographie souhaite éclairer un tournant. **Le cyclone, en mettant à nu les fragilités accumulées, doit ouvrir la possibilité d'un changement profond : un basculement vers une politique de l'habitat qui ne soit plus guidée par l'obsession migratoire, mais par la dignité, la résilience et la créativité des habitant·es.** Reconnaître Mayotte non comme un problème, mais comme un laboratoire d'innovation sociale face aux défis climatiques et humains : c'est l'ambition qui sous-tend l'ensemble de ce travail.

1. Une trentaine d'entretiens réalisés avec des acteurs associatifs et institutionnels entre juillet et novembre 2025, en distanciel et lors d'un déplacement d'une semaine en septembre 2025 au cours duquel plusieurs visites de terrain ont notamment été organisées et des témoignages ont été recueillis auprès d'habitant·es.

PARTIE 1

MAYOTTE, UNE CRISE STRUCTURELLE

UNE PRÉCARITÉ DEVENUE ORDINAIRE

LE DÉPARTEMENT LE PLUS JEUNE ET LE PLUS PAUVRE DE FRANCE, UNE DÉMOGRAPHIE EXPONENTIELLE ET DES CRISPATIONS AUTOUR DE LA QUESTION DES MIGRATIONS

On recensait à Mayotte **329 000 habitant·es au 1er janvier 2025**[2], contre 256 500 en 2017. La croissance démographique est donc particulièrement forte et tend à s'accélérer (+ 2,7 % sur la période 2007-2012, + 3,8 % par an entre 2012 et 2017). Cette dernière est selon l'Insee[3] majoritairement portée par le solde naturel. Mayotte est ainsi largement en tête des départements les plus jeunes de France, avec 60 % de la population âgée de moins de 25 ans[4].

En raison des difficultés et des restrictions d'accès aux droits pour les étrangers, près de la moitié des habitant·es de l'île ne possède pas la nationalité française (contre 40 % en 2014), bien qu'un tiers de ces personnes soit nées sur le territoire. Si des débats portent sur le recensement des personnes en situation irrégulière, leur nombre est difficile à estimer (en effet l'Aide Médicale d'État, souvent utilisée pour ce calcul, n'existe pas). Selon la Préfecture, entre 70 000 et 100 000 personnes n'ont pas de titre de séjour[5]. D'autres sources donnent entre 100 000 et 200 000 personnes[6]. De fait, Mayotte est le département français accueillant le plus de personnes immigrées en 2022 (34,7 %)[7], en provenance des autres îles des Comores, mais aussi d'Afrique (Congo, Soudan…). Inversement, l'île est aussi confrontée au départ de nombreux jeunes de 15 à 25 ans (solde migratoire négatif de - 7 930 de cette tranche d'âge entre 2012 et 2017[8]), natifs de Mayotte, vers le reste de la France, essentiellement l'Hexagone.

Sur le plan économique et social, la situation se caractérise par une pauvreté endémique. Le PIB par habitant du territoire s'élevait en 2022 à 11 579 €, soit deux fois moins qu'à La Réunion et trois fois moins que dans l'Hexagone[9]. 77 % des

POLÉMIQUE AUTOUR DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

De nombreux élus mahorais et personnalités politiques remettent en cause la fiabilité des chiffres du recensement à Mayotte par l'Insee, dénonçant une sous-évaluation du nombre d'habitant·es face à la « submersion migratoire » à laquelle Mayotte ferait face. Ces derniers estiment que la population de l'île dépasserait largement les 400 000 voire 500 000 habitant·es.
Pourtant, ces estimations ne sont basées sur aucune source fiable alors que les estimations de l'Insee sont, elles, basées sur un travail de recensement mené en 2017 auprès de l'ensemble de la population y compris les habitant·es des quartiers d'habitat informel. Ces données sont ensuite recoupées avec les chiffres des importations de riz, huile ou consommation d'électricité et de cartes SIM, ainsi que sur une cartographie précise de l'habitat ou encore la population d'enfants inscrits au rectorat. Si une marge d'erreur est possible, elle serait de l'ordre de 5 à 10 %. Un recensement de la population à Mayotte « avec l'Insee et les maires » est en cours et devrait permettre d'actualiser le recensement de 2017 et ainsi mieux accompagner la reconstruction.

2. Insee, Estimations de population au 1er janvier 2025.
3. Insee Première, n°1737, février 2019.
4. Insee, Estimations de population au 1er janvier 2025.
5. Préfet de Mayotte, Diagnostic du Pacte des solidarités, 2024.
6. Radio France, Mayotte : comment expliquer le nombre d'habitants en situation irrégulière ? consulté le 30/10/2025.
7. Ministère de l'Intérieur, Immigration dans les départements en 2022, consulté le 30/10/2025.
8. Insee, À Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère, consulté le 17 novembre 2025.
9. Préfet de Mayotte, Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, 2022-2023.

habitant·es vivent sous le seuil de pauvreté[10]. Le territoire est par ailleurs très inégalitaire : les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie 14 fois supérieur aux 10 % les plus pauvres. Depuis la départementalisation, la situation s'est même détériorée : « *le niveau de vie plafond des 40 % les plus pauvres a ainsi baissé de plus de 20 % pour s'établir en 2017 à seulement 140 €… contre 1 520 € dans l'Hexagone* »[11].

Un ensemble d'éléments expliquent cette pauvreté monétaire. Tout d'abord, 68 % de la population n'est pas ou peu diplômée en 2022[12] (du fait d'une non-scolarisation massive[13]), rendant de fait l'accès à l'emploi complexe, d'autant plus que le développement économique de l'île reste limité. Ensuite, le taux de chômage au sens du BIT est de 29 % à Mayotte, soit le taux le plus élevé des DROM (quatre fois plus que dans l'Hexagone[14]). Enfin, les revenus de transferts, permettant de contenir la pauvreté sont minorés sur le territoire mahorais[15]. Selon une étude de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) datant de 2022[16], les transferts financiers publics bénéficiant à Mayotte ne s'élèvent qu'à 5 000 € par habitant contre plus de 20 000 € pour la France entière, ce qui questionne la volonté réelle des pouvoirs publics de développer l'île.

Ce contexte démographique et social cristallise les tensions autour des questions migratoires et de sécurité, dans les discours et dans les politiques publiques. Il faut dire que le fonctionnement de Mayotte a longtemps été lié à celui du territoire Comorien. Illustration emblématique, de nombreux enfants ou jeunes, issus des îles proches (Grande Comore, Anjouan, Mohéli), vivent ainsi sans leurs parents, voire sans référents familiaux sur le territoire. Leur nombre fluctue *a minima* autour de 3 000 à 4 000 selon des rapports de l'Insee et l'Ofpra[17]. 87 % des situations d'isolement des mineurs sont générées dans le cadre de la reconduite aux frontières de l'un ou des deux parents. Un rapport du Sénat[18] considère cette situation comme « *une catastrophe sociale, économique et humanitaire considérable* ».

Enfin, chaque année, parmi les près de 4 000 bacheliers, seuls 3 000 sont effectivement inscrits à la rentrée suivante dans un établissement du supérieur[19]. La faiblesse de l'offre d'enseignement supérieur sur l'île (1 500 places toutes filières confondues) oblige les étudiants à quitter Mayotte pour l'île de La Réunion ou pour l'Hexagone. Encore faut-il qu'ils en aient les moyens financiers et les papiers. Chaque année, ils sont près de 300 (chiffre de 2018) à ne pouvoir s'inscrire, faute d'avoir obtenu à temps leur régularisation des services de la préfecture, dans la filière dans laquelle ils et elles ont pourtant été affectés. Certains jeunes bacheliers attendent jusqu'à des années avant d'obtenir leur visa. En attendant, ils enchaînent stages et missions de bénévolat contribuant activement à l'économie de l'île.

10. Selon les estimations réalisées par l'Insee à partir de l'enquête Budget des familles de 2017 (contre 53 % des Guyanais, pourtant 2e DROM le plus pauvre).
11. François Hermet, *Ibid.*
12. Insee, L'essentiel sur… Mayotte, consulté le 30/10/2025.
13. Un rapport thématique de la Chambre régionale des comptes paru en 2024 fait état de 3000 à 5000 jeunes non scolarisés.
14. Insee, *Enquête emploi 2024.*
15. A mayotte, le RSA est minoré de 50 % par rapport au montant national, en 2024 il s'élève à 311,32 € pour une personne seule sans enfant (contre 622,63 € dans le reste de la France) ; il en va de même pour l'AAH (506 € contre 1 016 € pour le reste de la France) ainsi que des montants de la Prime d'Activité, réduits de moitié par rapport à ceux des DROM et de l'Hexagone – cf. CAF, Analyses et Etudes, Supplément Mayotte, septembre 2024.
16. IRES, « Réduire les inégalités entre Mayotte et les autres régions françaises : quel niveau de dépenses publiques ? », Eclairages, janvier 2022.
17. Mayotte Hebdo, « Enfance hors cadre à Mayotte : «Le système crée des mineurs non accompagnés» », août 2025, consulté le 3/11/2025.
18. Sénat, Rapport d'information n°675, 2012, consulté le 30/10/2025.
19. Insee, Analyses Mayotte n°39, mai 2025.

DES CONDITIONS D'HABITAT EXTRÊMEMENT PRÉCAIRES, SANS COMMUNE MESURE AVEC LES STANDARDS DE L'HEXAGONE

Porté notamment par la production d'une offre de logements en accession à la propriété par la Société Immobilière de Mayotte (SIM)[20], le nombre de résidences principales a été multiplié par 5 sur l'île entre 1978 à 2012. **L'Insee recensait 73 880 logements en 2017 dont 85 % de résidences principales.** Néanmoins, cette offre reste quantitativement et qualitativement bien en-deçà des besoins. En effet, le parc disponible et disposant des éléments de confort de base ne correspond pas aux ressources des ménages du territoire, ni à leur typologie.

Schématiquement, l'habitat prend aujourd'hui trois formes principales à Mayotte, les deux dernières pouvant être considérées comme relevant de la catégorie du mal-logement.

Des logements de qualité en volume limité

• La Société Immobilière de Mayotte, longtemps bailleur unique de l'île[21], a produit entre 1980 et 2004 une offre originellement destinée à l'accession à la propriété de ménages aux revenus monétaires très faibles : **la « case SIM »**. Le concept reprend la forme de l'habitat traditionnel mahorais (maison individuelle, avec une cour) et la « pérennise » par l'emploi de matériau « dur ». **17 600 habitations SIM ont été livrées sur la période,** avec un rythme de production de 750 cases par an en moyenne[22]. **Depuis, l'offre de « logements aidés »** a tenté de prendre le relais, mais elle **reste infime, avec 2 941 logements en service[23], d'autant que plus de la moitié de ces logements sont des logements intermédiaires** ne correspondant pas aux besoins et aux capacités de la majorité de la population (cf. graphique ci-après).

Répartition du parc de logements aidés selon les financements d'origine

Source : RPLS, au 1er janvier 2024

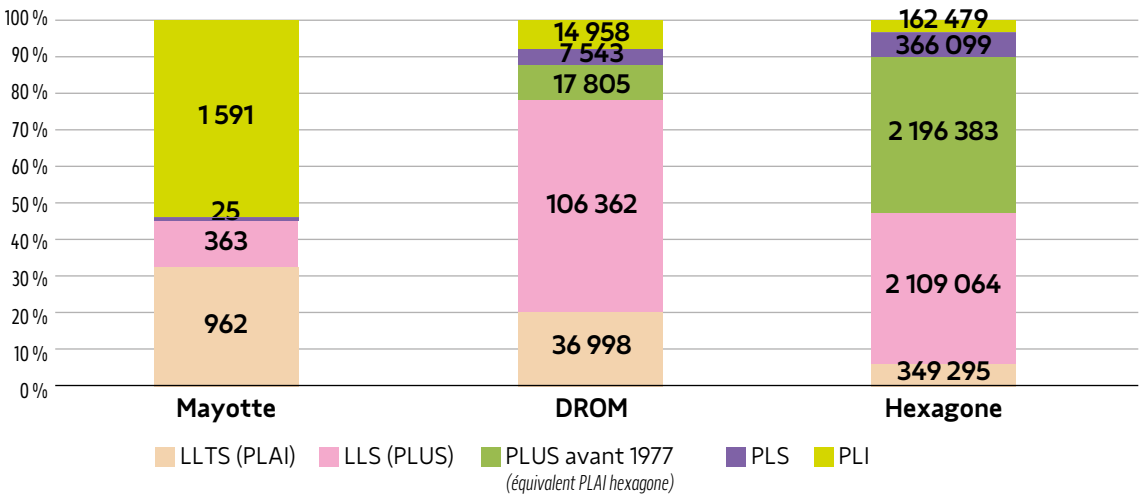

Prix des logements privés - Octobre 2005 + *Évolution sur 1 an*

Source : https://immobilier.lefigaro.fr/prix-immobilier/mayotte/departement-976

Prix médian : 3 314 €/m² *(+ 3 %)*
Loyer médian : 15 €/m² *(+ 8 %)*

20. La Société Immobilière de Mayotte (SIM) a été créée en 1977, suite aux premières opérations de construction (quartiers des 100 Villas et des 10 Vats).

21. Mayotte compte deux nouveaux organismes : la Société coopérative d'Hlm Hippocampe habitat, depuis 2021 ; la société AL'MA (Action Logement Mayotte), depuis 2023.
22. Philippe Schmit, Plan d'actions pour le développement urbain durable à Mayotte, mars 2015.
23. USH, 2025 (SDES ; RPLS 1er Janvier 2024).

• **L'offre de logement sur le marché libre** a, quant à elle, été principalement portée par les opérations de défiscalisation (remplacées par le crédit d'impôt depuis le 1er janvier 2015). La majorité des logements récents est concentrée à Mamoudzou et ses environs. Néanmoins, cette offre **est inabordable pour la majorité des Mahorais.** Le loyer moyen pour ce type de bien est en moyenne de 610 €/mois, contre un revenu moyen par habitant d'environ 380 €/mois[24]. Surtout, d'après les données du Figaro Immobilier, le montant des loyers ne cesse d'augmenter (+ 8 % en 1 an).

Notons au passage que l'absence d'un observatoire officiel rend difficile la transparence sur les niveaux de loyers pratiqués. Cette situation touche autant les habitant·es que les fonctionnaires en mission, souvent contraint·es à la colocation pour limiter les frais, tandis que certains propriétaires indélicats profitent de cette tension du marché pour louer des taudis. La création récente d'une Agence Départementale d'Information sur le Logement à Mayotte[25] favorisera peut-être des évolutions positives en la matière.

Un habitat en dur de mauvaise qualité

En proportion importante, il s'est largement développé suite à l'arrêt de la politique des cases SIM[26]. Ce bâti se caractérise par ses méthodes de construction parfois artisanales (auto-construction, ou construction par des artisans peu qualifiés), son absence de solidité, voire de confort sanitaire de base (installations électriques défaillantes, absence d'eau courante ou de toilettes…), pour **plus d'1/3 des logements en dur** d'après l'Insee (cf. graphique ci-après). Souvent les toits sont en tôle, des étages sont ajoutés lorsque la famille s'élargit, et les conditions d'occupation peuvent être difficiles (surpeuplement…).

> *« Les gens vivent dans des endroits où les plafonds sont humides, fissurés de partout, avec des poutres et des dalles qui fléchissent… C'est mieux que la tôle dans un bidonville, mais c'est loin des normes françaises. »*
> Acteur associatif

Des conditions de logement bien plus rudimentaires dans les cases en tôle

Confort des résidences principales selon le type d'habitat en 2017

Source : Insee, Recensements de la population 2017.

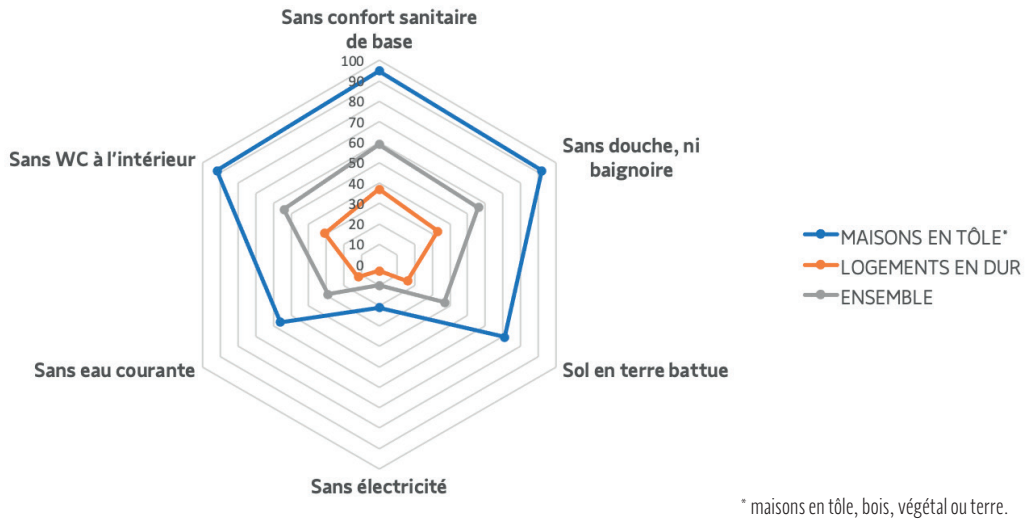

* maisons en tôle, bois, végétal ou terre.

24. Assemblée Nationale, Rapport d'information n°1793 de la délégation aux Outre-Mer sur les discriminations dans les Outre-Mer, 2019, consulté le 30/10/2025.

25. Ministère de la transition écologique, « Une nouvelle agence départementale d'information sur le logement agréée à Mayotte… », février 2025, consulté le 17 novembre 2025.

26. Le Monde, « A Mayotte, la chasse éperdue à la tôle ondulée », janvier 2025, consulté le 3/11/2025.

L'habitat précaire dans les bidonvilles

Il constitue la **figure majeure du mal-logement sur l'île, qui s'est développée de manière accélérée en réponse au déficit structurel de logement**. Logements auto-construits – sans titres, ni droits – par la population la plus précaire de Mayotte, la plupart sont insalubres et isolés des fonctions urbaines essentielles (réseaux d'eau, d'électricité, assainissement, voirie, etc.)[27]. Cet habitat en tôle (estimé à 23 800 logements occupés, selon le recensement Insee de 2017), difficile par définition à comptabiliser, est présent de manière diffuse sur tout le territoire, couvrant entre 15 % et 60 % des quartiers investis[28]. Les tensions à ce sujet sont telles que certains des habitant·es « mahorais·es » entreprennent, de leur propre chef, de détruire ces habitats, en menant des opérations de « décasage » illégales et violentes dénoncées par le Défenseur des Droits. Loin des discours ambiants et parfois entretenus, les enquêtes sociales menées régulièrement sur ces quartiers montrent qu'ils ne sont pas peuplés uniquement de personnes entrées illégalement sur le territoire. Pour autant, les habitant·es des bidonvilles sont souvent cantonnés à des droits sociaux partiels du fait de la précarité induite par leur titre de séjour. De plus, les communes refusent souvent de domicilier les personnes logées en « habitat spontané » sur leur territoire, ou les personnes étrangères.

27. Renaud Colombier et Jacques Julien, *Urbanisation informelle : l'urgence d'innover et de diversifier les politiques publiques en Outre-Mer*, *Habitat et Francophonie*, Octobre 2017.
28. Ademe, « L'urbanisme durable dans les territoires d'Outre-Mer », *Les cahiers techniques de l'AEU2*, sept. 2016.

QUELQUES DONNÉES SUR LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT À MAYOTTE*

Selon l'Insee en 2017, 38 % des 63 000 résidences principales de l'île sont en tôle. Cette catégorie inclut les bidonvilles mais aussi une partie de l'habitat en dur décrit ci-dessus. 65 % des personnes étrangères vivent dans une maison en tôle.
29 % des logements n'ont pas accès à l'eau courante (80 % en 1997), ce qui concerne 81 000 habitant·es. La majorité des maisons en tôle (56 %) n'a pas l'eau courante. 10 % des logements ne sont pas raccordés à l'électricité (21 % dans les maisons en tôle).
Les maisons en tôle sont par ailleurs davantage touchées par le surpeuplement : 82 % contre 42 % des logements en dur (respectivement 91 % et 62 % en 2002).

*Source : Insee Analyses Mayotte n°18, août 2019.

DES DÉFICIENCES MAJEURES DANS L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES ESSENTIELS : EAU, ÉLECTRICITÉ, ÉDUCATION…

On estime que **30 % des Mahorais ne sont toujours pas raccordés à l'eau potable**[29]. En 2023-2024, les épisodes répétés de sécheresse et les coupures massives ont exposé jusqu'à 93 000 personnes à des privations d'eau, souvent pendant plusieurs jours consécutifs en raison de la faiblesse du réseau et de la pénurie globale[30]. Par ailleurs, cette eau est chère, puisque le Programme Solidarité Eau[31] estime que la part de la facture d'eau à Mayotte représente 17 % du revenu contre seulement 3 % en métropole[32]

29. Vie Publique, « Plan eau Mayotte 2024-2027 : des ajustements pour garantir un accès durable à l'eau », juillet 2025, consulté le 3/11/2025.
30. Solidarités international, *Bilan de la crise de l'eau à Mayotte*, Décembre 2024.
31. Réseau multi-acteurs français qui s'engage pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous (ODD 6) dans les pays en développement.
32. Programme Solidarité Eau, Fiche territoire Mayotte, 2014.

(pour un coût au mètre cube relativement proche en 2022[33]). Pour ceux qui n'ont pas d'eau, deux possibilités existent : s'approvisionner chez un proche ou grâce à une installation publique (borne fontaine, puits, citerne).

Cet accès à l'eau, particulièrement inégalitaire, est encore moindre pour les habitant·es de maisons en tôle, en particulier dans les bidonvilles. À Kawéni, par exemple, une partie de la population utilise l'eau – non potable – issue d'une cascade à proximité pour boire et cuisiner, avec tout ce que cela implique en termes de risques sanitaires (le territoire a fait face à une épidémie de choléra début 2024)[34]. Les bornes fontaines monétiques payantes[35], installées depuis 2001 sont seulement au nombre de 56 en 2016 et se situent principalement dans les communes de Mamoudzou, Koungou et Dembéni : 1 ménage sur 8 habitant une maison en tôle utilise ces bornes, parfois éloignées du domicile. Ces bornes restent *« une réponse minimale à des exigences sanitaires de base non satisfaites »*[36]. L'assainissement collectif est peu répandu sur l'île et aucun contrôle n'est réalisé sur les installations autonomes, qui parfois n'existent pas.

L'électricité n'est pas généralisée non plus, absente dans un logement sur dix (recensement de 2017). Là encore, les habitant·es des maisons en tôle sont les plus affectés : 21 % d'entre eux n'ont pas d'électricité. Tout en ayant l'électricité, 17 % des ménages déclarent être raccordés au compteur d'un autre logement et 57 % des ménages déclarent une installation électrique non protégée ou dégradée[37].

L'éducation constitue aussi une problématique majeure de Mayotte. Le nombre d'établissements est largement insuffisant : **certaines écoles comptent jusqu'à 1 500 élèves**, certains collèges 1 800 et, dans la plupart des communes, un système de rotation est à l'œuvre, une partie des élèves ayant cours le matin, l'autre l'après-midi (sauf au collège, en raison des contraintes d'emploi du temps)[38]. Un rapport de l'Assemblée Nationale qualifie la situation de **« négation de l'obligation scolaire »** et relève l'existence de pratiques discriminatoires vis-à-vis des enfants de nationalité étrangère[39].

UNE VULNÉRABILITÉ ACCRUE AUX RISQUES NATURELS

Le territoire de Mayotte présente une exposition particulièrement élevée aux aléas climatiques et sismiques. En 2024, la commission d'enquête parlementaire sur la gestion des risques naturels majeurs dans les territoires d'outre-mer[40] soulignait la combinaison de plusieurs facteurs aggravants.

Le département est ainsi soumis à des cyclones tropicaux, de fortes précipitations à l'origine d'inondations et de glissements de terrain, une érosion côtière et submersion marine, sans oublier un risque sismo-volcanique désormais avéré depuis la découverte du volcan sous-marin Fani Maoré en 2019. Le réchauffement des eaux de surface dans cette zone du canal du Mozambique contribue à accroître la fréquence et l'intensité des phénomènes cycloniques, exposant davantage les zones côtières densément urbanisées.

33. Sispea, Mayotte – Informations générales, consulté le 17/11/2025.
34. Le Monde, « Dans les bidonvilles de Mayotte, une vie sans eau courante », mai 2023, consulté le 30/10/2025.
35. 34 € les 10 premiers m³ puis tarif social de 14 € la tranche de 10 m³, selon le Ministère de la Transition écologique, Fiche « Installer des bornes-fontaines d'eau potable dans l'espace public », consulté le 17 novembre 2025.
36. ARS, Cadre d'Orientations Stratégiques 2018-2028.
37. Observatoire national de la précarité énergétique, *Qui sont les ménages en précarité énergétique dans les Territoires d'Outre-Mer ?*, 2019.
38. UNSA, « Mayotte post Chido : l'école au milieu du chaos », octobre 2025, consulté le 30/10/2025.
39. Assemblée nationale, Rapport d'information sur les discriminations dans les Outre-Mer, 2019.
40. Assemblée Nationale, Rapport n°2659 de la commission d'enquête sur la gestion des risques naturels majeurs dans les territoires d'outre-mer, Tome I, mai 2024, consulté le 30/10/2025.

Nombre de bâtiments potentiellement impactés par le recul du trait de côté en 2050 et 2100 (DROM)

Source : d'après le rapport du Cerema, « Projection du trait de côté et analyse des enjeux au niveau national », février 2024.

Territoire	Horizon	Logements	Dont résidences principales	Locaux d'activité économique	Total
Guadeloupe	En 2050	552	333	181	733
	En 2100	5 161	2 630	1 812	6 973
Martinique	En 2050	284	150	81	365
	En 2100	3 748	2 288	1 386	5 134
Guyane	En 2050	167	104	21	188
	En 2100	8 497	5 889	1 356	9 853
La Réunion	En 2050	78	48	37	115
	En 2100	276	181	115	391
Mayotte	En 2050	109	42	29	138
	En 2100	1 419	1 055	353	1 772
Total DROM	**En 2050**	**1 190**	**557**	**349**	**1 539**
	En 2100	**20 101**	**12 043**	**5 022**	**25 123**

Cette vulnérabilité naturelle est renforcée par une couverture incomplète du territoire par les Plans de prévention des risques naturels (PPRN) : seules sept communes disposent d'un PPRN approuvé (Acoua, Bandraboua, Dembéni, Dzaoudzi-Labattoir, Koungou, M'tsamboro et Pamandzi), tandis que dix-sept autres ne bénéficient encore que de documents prescrits[41]. La situation limite considérablement la portée des outils de maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées aux aléas.

Cette exposition aux risques naturels doit être mis en regard avec l'habitat précaire très présent sur l'île, souvent constitué de matériaux légers (tôles, bois, récupération), qui s'étend aussi bien en périphérie qu'au sein de zones urbaines denses, se développe fréquemment dans des zones à risque (pentes instables, zones inondables[42], proximité des mangroves ou du littoral), et échappe le plus souvent à tout contrôle technique ou dispositif d'assurance. Les projections les plus pessimistes évoquaient déjà avant Chido la possibilité de nombreux décès en cas de cyclone d'intensité extrême, du fait d'une culture du risque cyclonique plus faible à Mayotte qu'à La Réunion ou aux Antilles.

Le fonds Barnier, ou Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, a été créé en 1995 pour aider les collectivités, entreprises et particuliers à prévenir et limiter les conséquences des risques naturels majeurs (inondations, glissements de terrain, submersion marine, séismes, etc.), mais Mayotte en bénéficie peu[43]. En effet, les problématiques foncières constituent un important frein à sa mobilisation.

Le service FRAlert à Mayotte (envoi d'alertes en temps réel), créé en 2022, demeure inégal et lacunaire. Le plan ORSEC est encore parcellaire et n'est pas opérationnel au plan sismo-volcanique par exemple. De même, les dispositions particulières relatives au risque de tsunami, datant de février 2016, n'ont pas encore été mises à jour. Il y a, à Mayotte, une difficulté structurelle à construire une culture intégrée de la gestion du risque dans un contexte territorial où les moyens humains et matériels de la sécurité civile (notamment le Service départemental d'incendie et de secours) demeurent insuffisants **: l'île compte 213 sapeurs-pompiers pour 100 000 habitant·es, soit un écart de plus de 60 % par rapport à la moyenne nationale.**

41. Ministère de la Justice, Cartographie des communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques naturels, octobre 2024, consulté le 30/10/2025.
42. Le PGRI 2022-2027 donne les grands chiffres des personnes exposées aux aléas « inondation et submersion » sur le territoire : ainsi environ 56 000 personnes vivent en zone d'aléa inondation/submersion à Mayotte et 36 % d'entre elles vivent dans des logements précaires. Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) | DEALM MAYOTTE.
43. Assemblée nationale, Rapport de la commission d'enquête sur la prévention des risques naturels dans les Outre-mer, 2024.

Nombre de sapeurs-pompiers et d'engins pour 100 000 habitants dans les départements d'Outre-mer
Source : Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

	Population	SP / 100 000 habitants	Écart à la moyenne	Engins/100 000 habitants	Écart à la moyenne
Guadeloupe	405 873	407	– 0,8 %	24	– 35,7 %
La Réunion	872 121	267	– 35,0 %	25	– 33,3 %
Moyenne nationale des SDIS de catégorie B	**631 396**	**410**		**37**	
Martinique	377 987	381	– 29,6 %	24	– 54,8 %
Guyane	284 045	362	– 33,3 %	27	– 49,2 %
Mayotte	270 511	213	– 60,7 %	14	– 73,3 %
Moyenne nationale des SDIS de catégorie C	**266 820**	**542**		**53**	

UNE RÉPONSE LOGEMENT COMPLÈTEMENT INADAPTÉE À L'AMPLEUR DES BESOINS LOCAUX

UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS EN BERNE, ET EN DÉCALAGE AVEC LES ASPIRATIONS ET CAPACITÉS FINANCIÈRES DE LA POPULATION

Le mal-logement décrit plus haut s'explique, pour une large partie on l'a vu, par le décalage quantitatif et qualitatif qui existe entre l'offre de logement et les besoins de la population. À titre d'exemple, **près de 3 000 demandes de logement social étaient en attente fin 2023, représentant quasiment 10 000 personnes**[44]. Lors d'une journée dédiée aux questions d'habitat, un représentant du Conseil départemental mentionnait 25 000 logements environ à construire[45].

Ceci s'explique d'abord par le déficit de production de logements sociaux qui représente pourtant le principal levier pour résorber l'habitat précaire. La politique des « cases SIM » a pris fin dans les années 2000, pour plusieurs raisons (grave crise juridico-financière de l'organisme, construction sur un foncier inapproprié et soumis aux aléas climatiques, cases non terminées ou qui ne respectent pas les normes sanitaires…), sans qu'une solution alternative soit développée. Les programmes LATS (Logement en Accession Très Sociale) et LAS (Logement en Accession Sociale), avec seulement 146 LATS livrés entre 2011 et 2016, n'ont en effet pas donné les résultats escomptés. Parallèlement, l'offre locative sociale (LLS, logement locatif social, et LLTS, logement locatif très social), inexistante jusqu'alors, peine à émerger. La production sociale a cependant accéléré entre 2019 et 2023, avec 1 693 logements sociaux financés (257 PLS, 765 LLS et 671 LLTS), ainsi que 153 logements spécifiques, dont 27 LLTSA[46].

44. USH, *La demande de logement social à Mayotte*, 2024.
45. Le Journal de Mayotte, « 25.000 logements prévus au Schéma d'aménagement régional », octobre 2022, consulté le 3/11/2025.
46. Préfet de Mayotte, Plan logement outre-mer 2024-2027.

Source : Préfet de Mayotte, Plan logement outre-mer 2024-2027.

Malgré le doublement de la LBU[47] depuis 2017 pour rester à un niveau stable de plus de 40 M€ (et même 47 M€ en 2021 d'après le bilan du PLOM 2), le déficit de production – privée comme sociale – s'explique par des freins structurels, largement connus. La première entrave tient à **la question du foncier**[48] : la disponibilité de terrains viabilisés reste limitée du fait de blocages juridiques (enjeux de titrement, droit coutumier, procédures longues…) et d'une planification opérationnelle insuffisante, qui ralentit la mise en œuvre de nouveaux projets immobiliers. **S'ajoute à cela une inflation rapide du coût de la construction,** stimulée à la fois par des normes techniques souvent calquées sur le modèle hexagonal – inadaptées au contexte local – et par une dépendance quasi totale à l'égard des matériaux importés. L'application de l'octroi de mer[49], bien qu'il soit fixé à 10 % sur les produits essentiels au bâtiment pour encourager la filière locale, ne suffit pas à compenser l'absence d'une production endogène significative. **Le secteur du BTP souffre enfin d'un manque d'entreprises locales concurrentielles, laissant place à une situation d'oligopole** qui renchérit les coûts et limite la capacité d'innovation, aggravant la difficulté à produire un logement accessible pour la majorité d'une population aux faibles ressources, dans un contexte de durées de chantiers qui s'étirent parfois anormalement.

Mais les freins sont aussi d'ordre politique. Le système demeure insuffisamment encadré et empreint de fortes représentations sociales. Pour certains élus, le logement social reste perçu comme un segment d'offre « ciblant les étrangers » tandis que pour d'autres, la production comme l'attribution des logements sociaux restent encore soumis à des dérives clientélistes. Certains outils pourtant prometteurs, comme le logement évolutif social groupé (LES groupé[50]), peinent à se déployer car ils nécessitent l'implication directe des communes, notamment pour mobiliser le FRAFU. Or, cette maîtrise communale en fait aussi un levier éminemment politique, où les modalités d'attribution des lots peuvent manquer de transparence. De même sur le locatif social à Mamoudzou, où se concentre une très large part de la demande, la pression politique sur l'attribution des logements est particulièrement forte.

> *« Il n'y a pas de cotation donc ça reste opaque au niveau des CALEOL. Et les dossiers ne sont pas anonymisés. »*
> témoigne un acteur du logement.

La concentration extrême de la demande de logements sur Mamoudzou reste par ailleurs une des difficultés majeures d'un territoire dont l'aménagement est fortement déséquilibré (la

47. Qui sert à financer la production et la réhabilitation de logements sociaux, mais aussi l'amélioration du parc privé.
48. La Commission d'Urgence Foncière de Mayotte a délivré environ 600 titres d'occupation depuis 2023, mais estime à 200 000 le nombre de parcelles à régulariser.
49. Impôt spécifique aux territoires d'outre-mer sur les produits importés.
50. Aide favorisant l'accession sociale de ménages à revenus modestes ou très modestes. Dans le cas du LES groupé (« maisons mitoyennes »), la construction est assurée par un maître d'ouvrage agréée qui cède ensuite le logement et son terrain au ménage accédant.

capitale concentre l'essentiel de l'emploi, des services et des infrastructures). Ainsi, selon Action Logement, parmi les demandeurs de logements sociaux inscrits sur la plateforme d'offres de logement d'Action Logement Al'in, **près de 2 000 salariés vivent aujourd'hui dans des bidonvilles ou sont hébergés de manière précaire.** Or, chaque année, seuls 70 ménages salariés parviennent à accéder à un logement social, la demande étant focalisée uniquement sur Mamoudzou et Petite-Terre.

> *« Sur certaines communes, on est obligé de publier parfois jusqu'à 10 fois certaines annonces de logement social et on a déjà rendu 3 logements qui ne trouvaient pas preneurs. Le problème c'est que les salariés ne veulent que Mamoudzou ou Petite Terre… À Mamoudzou, on a 20 candidatures sur 1 logement. Mais à Combani on doit publier plusieurs fois l'annonce. Quand on a financé des opérations y a trois ans à Combani c'était dans une logique de création d'un pôle d'activité avec la communauté de communes, et l'hôpital, mais ça n'a pas fonctionné. Entre temps, la violence a flambé. »*
>
> Un acteur de l'habitat

À cela s'ajoutent des règles nationales inadaptées : les critères de l'ANRU, pensés pour l'Hexagone, interdisent par exemple à Action Logement de construire du logement locatif social dans le cadre de la rénovation urbaine, en raison des contreparties foncières exigées.

DÉMANTÈLEMENT ET INVISIBILISATION DES BIDONVILLES

Les questions d'aménagement et d'amélioration de l'habitat à Mayotte, qui devraient faire l'objet d'un effort prioritaire, sont souvent traitées sous l'angle sécuritaire et migratoire, plutôt que sous l'angle de l'accès au logement digne.

La loi ELAN de 2018 (article 197) a ainsi instauré un régime dérogatoire à Mayotte (et en Guyane), facilitant pour le préfet les procédures d'évacuation et de démolition des quartiers d'habitat informel, tout en assouplissant l'obligation de relogement pour les personnes évacuées[51]. La célèbre « opération Wuambushu », lancée en 2023, illustre cette inflexion : mobilisant d'importants effectifs de police et de gendarmerie, elle a pour objectif d'expulser les personnes étrangères en situation irrégulière, de détruire un grand nombre de cases en tôle, et de « résorber » rapidement les quartiers informels, sans garantie de relogement pérenne pour la plupart des personnes concernées.

De nombreux rapports, dont ceux du Défenseur des droits[52] et de la Ligue des droits de l'homme[53], alertent sur le fait que ce type d'intervention répressive aggrave la précarité, déplace ou fragmente les poches d'habitat spontané, et nourrit le sentiment d'insécurité et la défiance de la population. Le bilan est donc pour le moins mitigé[54]. Pire, *« le durcissement des politiques pour limiter l'immigration ne va potentiellement pas décourager les flux irréguliers. Mais, les prises de risques et les comportements dangereux des passeurs risquent de se multiplier de faire de nombreuses victimes.*

51. Mégane Aussedat, « Rendre tolérable l'absence de relogement dans l'intervention publique en bidonville, à Mayotte », *Géocarrefour* [En ligne], 97/2 | 2023, consulté le 3/11/2025.
52. Défenseur des Droits, « La défenseur des droits accentue ses actions pour le respect des droits fondamentaux », octobre 2023, consulté le 3/11/2025.
53.Ligue des Droits de l'Homme, Rapport de la LDH : « Mayotte, démolitions des quartiers pauvres sous couvert de la loi Élan », mai 2025, consulté le 18 novembre 2025.
54. France Info, « À Mayotte, les résultats en demi-teinte de la première opération Wuambushu », avril 2024, ; Le Monde, « Le bilan contrasté de l'opération « Wuambushu » à Mayotte », septembre 2023, consultés le 3/11/2025.

Il y a eu de nombreux naufrages entre Anjouan et Mayotte et notamment celui du 1er novembre 2024 qui a fait au moins 25 morts. »[55]

UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT EN DÉVELOPPEMENT, MAIS TOUJOURS INSUFFISANTE

L'offre d'hébergement et de logement adapté mahorais a augmenté de manière notable ces dernières années, notamment pour répondre à l'accélération de la résorption des bidonvilles avec un doublement du nombre de places d'hébergement en 4 ans (de 776 places d'hébergement en 2021, on est passé à 1 700 places en 2025). Un acteur comme Coallia, par exemple, arrivé sur le territoire en 2021 dans le cadre d'un appel à projet pour la gestion du « Village Relais » à Tsoundzou, s'est depuis développé, au point de gérer aujourd'hui près de 500 places. Portée par plusieurs organisations (Croix-Rouge, Mlézi Maoré - groupe SOS, Coallia, Solidarité Mayotte, Soliha Mayotte…), l'offre globale est ainsi composée en 2025[56], de :

- **298 places d'hébergement d'urgence ;**
- **1 402 places d'hébergement d'insertion** (dont plus de 1 000 en diffus) ;
- **644 places en logement accompagné** (dont 341 en IML plutôt en location/sous-location, 43 logements en maison relais/résidence sociale).

Néanmoins, elle peine toujours à répondre à l'ensemble des besoins. Les propositions sont souvent refusées par des familles déjà éprouvées pour qui l'éloignement les fragiliserait encore davantage. En 2025[57], une étude faisait état d'une augmentation des demandes d'hébergement d'insertion de 30 % entre 2021 et 2023, mais d'un taux d'admission à la baisse sur la même période (de 50 % à 34 %), principalement dû au déficit de places.

Enfin, avec l'arrivée récente de demandeurs d'asile, une offre dédiée commence à peine à être créée. En 2024, selon les données de l'association Solidarité Mayotte qui gère notamment les demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale[58], 801 personnes ont été hébergées en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), 275 en nuitées hôtelières, 129 en Centre d'hébergement d'urgence.

DES EXPÉRIMENTATIONS AYANT VALEUR DE DÉMONSTRATION QUI PEINENT À ABOUTIR / À ESSAIMER

Depuis les années 1990, plusieurs quartiers de Mayotte ont fait l'objet de programmes de renouvellement urbain et d'opérations ciblées sur l'habitat informel ou dégradé (RHI, PRU, NPNRU…).

Aujourd'hui, trois quartiers sont engagés dans le NPNRU : Mamoudzou, Majicavo-Koropa (Koungou) et La Vigie (Petite-Terre). À Mamoudzou, les opérations conduites à Gombani et Kawéni illustrent la complexité des interventions. À Gombani, la réhabilitation d'un quartier fortement exposé aux inondations a nécessité un important travail de médiation sociale, de régularisation foncière et d'accompagnement administratif, aboutissant à un rythme d'avancement très lent (dix logements réhabilités en trois ans). **À Kawéni, où 3 400 logements précaires** sont installés sur un versant à risque, la forte vulnérabilité sociale et administrative des habitant·es limite les possibilités de relogement dans le droit commun. **Le NPNRU y prévoit la production d'environ 1 000 logements,** la création de nouveaux services de proximité et des expérimentations d'auto-construction encadrée, mais la gestion urbaine et sociale du quartier demeure particulièrement délicate.

55. IRIS, « Catastrophes naturelles à Mayotte : la politique ultramarine de la France à l'épreuve », janvier 2025, consulté le 3/11/2025.
56. SIAO Mayotte, Préfet de Mayotte, DEETS, 14 mars 2025.
57. Préfet de Mayotte, Profils et trajectoires des ménages vers le logement autonome, Présentation de mai 2025.
58. Rapport annuel 2024.

À Koungou, une opération de RHI a été lancée en 2019 dans le quartier informel de Majicavo, où la précarité du bâti expose fortement la population aux risques naturels et aux conditions de vie dégradées (décès d'un enfant de 5 ans en 2017 suite à l'effondrement d'un banga). L'opération pilote du talus Majicavo se distingue en adoptant comme principal objectif l'accès au logement des personnes impactées par la résorption de l'insalubrité. Elle a concerné la construction de 30 logements pour reloger les ménages vivant dans des habitats très précaires sur un talus exposé au risque de glissement de terrain. Les trois quarts des ménages étaient en situation régulière mais sans pouvoir accéder au logement social du fait d'un titre de séjour d'un an. L'opération d'aménagement a donc été pensée de manière à permettre le relogement pérenne des ménages sur site (au sommet du talus, non exposé aux risques), grâce notamment à l'élaboration d'un nouveau modèle de logement à bas coût (construction et loyer) financées par la LBU dans le cadre de la RHI. Ce nouveau modèle donnera lieu au décret d'expérimentation LLTS-A à Mayotte et en Guyane.

Parallèlement, **la ZAC de Doujani, pilotée par l'EPFAM, constitue l'un des plus grands projets urbains de Mamoudzou. Engagée depuis 2018, elle vise la construction de 1 300 à 1 400 logements** sur près de 60 hectares et implique le déplacement progressif des habitant·es selon une stratégie de démolition par phases. En 2025, les chantiers de démolition d'une partie de l'habitat insalubre et de construction de voiries étaient déjà lancés. Les familles qui occupent actuellement les emprises de travaux prioritaires seront relogées, notamment dans le cadre du projet de logements « Davu Dago » lauréat du programme TOTEM, qui prévoit la construction de 17 logements encore en phase d'études opérationnelles depuis 2022. Dans l'attente, et afin d'offrir une solution temporaire aux habitant·es déplacé·es, 36 « shelters » sont en cours de livraison et confiés en gestion à Soliha. Ils sont prévus pour accueillir 7 à 8 personnes par unité, ce qui ne représente qu'une capacité totale variant entre 250 et 290 personnes. Le loyer d'un « shelter » est de 100 € par mois par famille ou 50 € si elles acceptent de vivre en colocation. Ces tarifs sont souvent plus avantageux que ceux des bangas qui oscillent autour de 200 € par mois[59].

Enfin, en 2018, la Communauté d'agglomération de Dembéni Mamoudzou (Mayotte) a été retenue au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Logement d'abord » : l'accent a été mis sur le développement de l'IML et des financements ont été débloqués pour les travaux d'amélioration.

Si ces dispositifs constituent les rares leviers d'intervention sur l'habitat insalubre, leur montée en puissance se heurte à de multiples freins structurels et opérationnels : ingénierie locale insuffisante, difficultés de montage foncier et d'accompagnement social, procédures administratives longues et complexes, pression démographique et la précarité administrative, qui rendent difficile le relogement pérenne d'une majorité des habitant·es des quartiers concernés… En conséquence, même lorsque des projets sont portés par l'État ou les opérateurs nationaux, ils restent limités à des sites pilotes, leur temporalité s'allonge, et leur passage à une échelle plus large demeure difficile. Cette situation explique en grande partie la persistance des bidonvilles et la difficulté à déployer à Mayotte une stratégie de transformation urbaine massive et durable.

59. « Mayotte, habitat précaire et informel en zone à risque », Science Po – Ecole urbaine, projet collectif 2025.

PARTIE 2

PENDANT CHIDO : LA DÉBROUILLE ET LA SOLIDARITÉ FACE À L'IMPUISSANCE PUBLIQUE

LE CHOC

UN CYCLONE DÉVASTATEUR

Le 14 décembre matin, le cyclone tropical intense Chido frappe de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte, avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et la population[60]. L'œil du cyclone aborde le nord de la Grande-Terre vers 11 heures au niveau de la ville de Bandraboua pour ressortir environ 30 minutes après vers la ville d'Acoua sur la côte nord-ouest. Les vents exceptionnels dépassent en intensité ceux du cyclone Kamisy de 1984 et sont comparables à ceux du cyclone Disseli qui avait ravagé l'île en 1934. Les rafales de plus de 200 km/h[61] déracinent les arbres, arrachent les toitures et détruisent les constructions les plus fragiles.

Les dégâts sont considérables : sur 62 000 logements, plus de 36 000 sont complètement ou partiellement endommagés[62], les réseaux d'eau et d'électricité sont hors service, les routes impraticables pendant plusieurs jours. Les infrastructures publiques (écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs) ont également subi des destructions massives. Mais les impacts sont très inégalement répartis : dans les quartiers d'habitat formel, les bâtiments en dur ont mieux résisté ; dans les bidonvilles, la quasi-totalité des logements ont été « soufflés ». Les cartes ci-après, réalisées à partir d'images satellites, témoignent des dégâts au lendemain du cyclone.

Les ravages du cyclone Chido à Mayotte

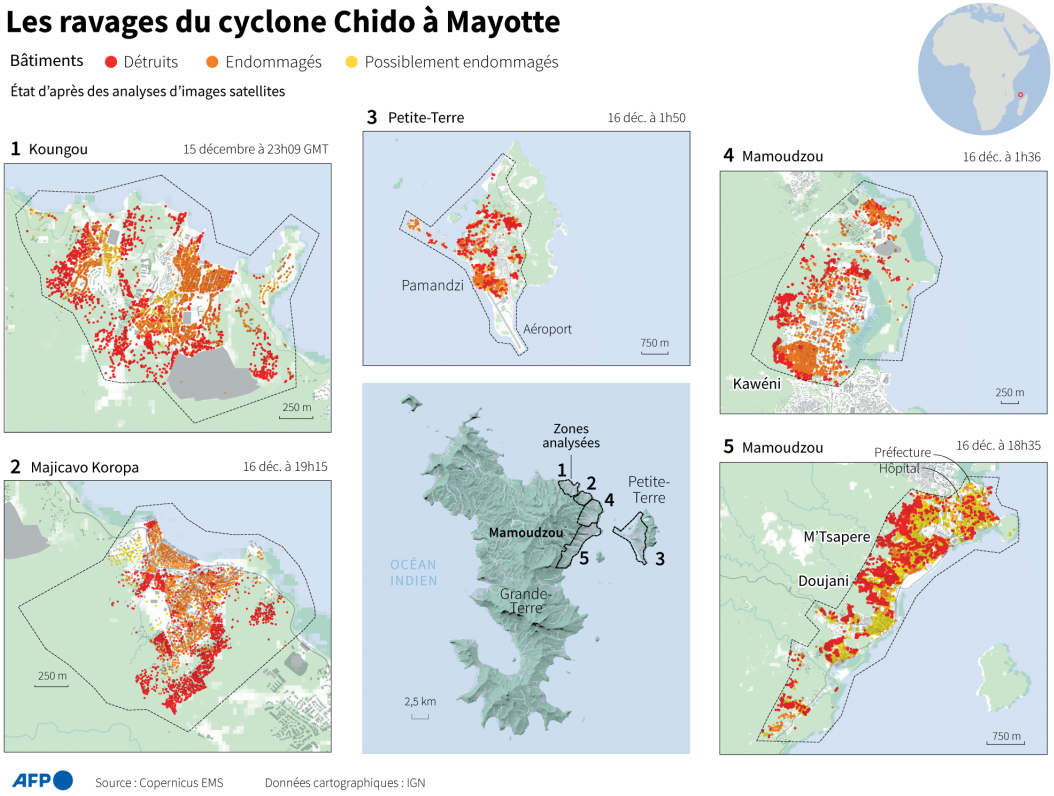

60. Météo France, « Le cyclone Chido a frappé Mayotte », décembre 2024, consulté le 3/11/2025.
61. Une rafale de 226 km/h a été enregistrée à Pamandzi et, toujours selon Météo-France, des rafales approchant les 250 km/h ont possiblement soufflé sur le nord de Petite-Terre et la moitié Nord de Grande-Terre, lors du passage du mur de l'œil.

62. D'après la mission d'évaluation approfondie de l'impact sur le bâti résidentiel et les infrastructures menée par une équipe de 45 experts mobilisés sur l'ensemble du territoire – Architectes de l'urgence, 11 février 2025.

TÉMOIGNAGE DE SAIDA*, HABITANTE D'UN BIDONVILLE DANS LE NORD DE L'ÎLE

« J'habite avec ma mère, mon père, mon frère et mes sœurs… On a vécu Chido dans notre banga. On se préparait pour partir et on faisait à manger avant. On nous avait prévenu qu'il n'y avait rien à manger dans les écoles. Donc on prenait notre temps, on rangeait nos affaires mais on a vu une tôle arriver et mon père nous a dit de rester. On aurait pu aller vers une maison en brique mais c'était loin et on n'a pas eu le temps. Et donc c'est là que les dégâts ont commencé. On est parti dans le banga de mon frère. Il était nouveau donc plus solide et donc d'autres gens arrivaient. On était 20 personnes dans un petit banga avec 5 enfants. Chido est rentré, le toit s'est envolé. Ma sœur criait à l'aide et elle a mis toutes ses forces, elle a déchiré les tôles d'un coup d'épaule pour faire sortir les gens. Mon père a crié : "tout le monde à terre !". On est resté 15 minutes par terre. Mon frère a couru prendre ma nièce de 3 ans, l'a mise dans la voiture pour la protéger. Mon père a dit "non sortez de la voiture". Alors on a été se mettre dans une maison de parpaing en construction dans le voisinage… Y avait plus de 70 personnes dedans. Y avait pas de fenêtre ni portail mais y avait le toit. Après, Chido est revenu. Il fallait couvrir les enfants parce qu'il faisait froid et on est resté là. Quand on est sorti, on nous a dit "non, pas maintenant, parce que quelqu'un dans le voisinage était décédé et qu'ils ne voulaient pas qu'on voit son corps". Heureusement, il n'y avait qu'un seul mort (…) Ça reste gravé dans notre mémoire à jamais… J'ai failli mourir avec toute ma famille. Y avait ma grand-mère, mes petites cousines, mes deux tatas… Mon oncle avec ses 8 enfants était parti très en haut de la montagne, eux se sont protégés dans le sous-sol de la mosquée. On a pleuré tellement on pensait qu'ils étaient tous morts. On s'est cherché, et quand on s'est trouvé avec toute la famille, on s'est fait des câlins… Le soir on est parti chez la femme de mon oncle, mais dès le matin on est allé trier les tôles, les vêtements, etc. »

*Le prénom a été modifié.

Au-delà des images et des constats, le témoignage de cette jeune femme de 26 ans illustre de manière brute le vécu des habitant·es d'un des nombreux bidonvilles du nord de l'île face à la violence soudaine. Son récit évoque avec force la précipitation, la peur et la solidarité face au danger, mais aussi la perte matérielle et le choc émotionnel. À travers les gestes de survie et l'entraide entre proches et voisins, il met en lumière la force des liens familiaux dans l'épreuve et la mémoire durable d'un traumatisme collectif.

LES HEURES D'APRÈS : LA SIDÉRATION

« Imaginez si en plus, le cyclone était passé la nuit et en période de grandes marées ! » : c'est souvent par cette remarque que de nombreux habitant·es de l'île, encore traumatisé·es plus de 9 mois après le passage de Chido, tiennent à débuter (ou plus souvent conclure) leur témoignage. Comme pour mieux se rappeler la chance d'y avoir survécu. De fait, le manque de visibilité nocturne aurait probablement amoindri les capacités de réaction de la population tout en accroissant le sentiment de panique. Quant aux grandes marées, elles auraient amplifié le phénomène de submersion marine associé aux cyclones, la houle cyclonique créant des vagues encore plus puissantes, avec de potentielles inondations.

Les heures suivant Chido, pour ceux qui s'aventurent à sortir de leurs maisons ou de leurs abris, c'est un paysage de désolation qui se présente à eux, *« comme si un rasoir était passé sur l'île »* écrit un responsable associatif dans son journal de bord. *« Dans les zones habitées, les fils électriques sont à terre, les rues jonchées de gravats, tôles, et tout ce que les gens jettent car devenu inutilisable, comme les matelas, les meubles, les vêtements, et j'en passe. Des quartiers entiers sont rayés de la carte. »*

Le cyclone a rappelé la vulnérabilité d'une très grande partie du bâti de l'île et mis à nu plusieurs zones d'habitat informel jusque-là dissimulées sous la végétation, arrachée en quelques heures. *« Avec les arbres, on ne se rendait pas compte combien de personnes y habitaient »* explique cet habitant de Petite Terre, *« le cyclone passé, on a découvert tout le monde qu'il y avait… »*

Le bidonville de Kaweni, connu pour être *« le plus grand de France, et même d'Europe »*, est entièrement détruit. **Il comptait avant la catastrophe une population estimée à 20 000 personnes, dont 5 000 seulement ont gagné les abris d'urgence**[63] faisant craindre alors un bilan humain dramatique.

« Quand je suis venue à Mamoudzou, c'était apocalyptique. J'ai vu des gens errer sur la route, complètement désorientés. Tout était à terre. Et on savait pertinemment que certains étaient restés dans leurs bangas. »

Une professionnelle résidant dans le sud de l'île

Mais ce que l'on mesure en premier lieu et de manière très visible, ce sont les pertes matérielles : tout ce qui permettait de stocker les aliments et de cuisiner mais aussi les papiers, si indispensables pour faire valoir ses droits. Les enfants et les jeunes ont quant à eux souvent perdu leurs affaires scolaires.

« La plupart habitent des bangas. Ils ont tout perdu : les tôles et les chevrons. Mais aussi tout leur équipement : cuisinière, frigo, lit et parfois congélateur. Il y a la perte des papiers et des cours aussi. Et au niveau alimentaire… la perte des denrées. Quelques-uns avaient eu la bonne idée de stocker la matière sèche dans des bidons mais pour les autres… »

Acteur associatif

Et puis, il y a le difficile recensement des victimes et des disparus, mené tant bien que mal par les associations et les habitant·es qui témoignent des retrouvailles avec leurs proches, de la recherche des disparus mais aussi des corps retrouvés sous les débris et enterrés dans les 24 heures qui ont suivi le passage de Chido. Au-delà des décès directement causés par le cyclone, des spécialistes et acteurs associatifs alertent sur les morts indirectes, probablement élevées : aggravation de blessures faute de prise en charge immédiate, infections non soignées, accès interrompu aux soins et à l'eau potable, personnes fragiles victimes de chocs, ou victimes des conditions de précarité exacerbées dans les jours suivants.

« J'ai eu un bénéficiaire polyhandicapé décédé 2 semaines après… Il était resté dans son logement en tôle en hauteur, il avait eu son toit enlevé, il avait tout vu et avait été blessé. Il parlait plus, il est mort de ses blessures. Il y a eu plein de décès dans les hauteurs mais non recensés, dans les situations irrégulières. Les voisins disent "on a enterré tant de personnes" qui sont pas déclarées. Des gens ont été enterrés le jour même, probablement dans leur bidonville. »

Acteur associatif

Le choc et la sidération qui traversent les récits des habitant·es relatant les quelques heures pendant lesquelles Chido a sévi traduisent non seulement la violence du phénomène, mais aussi la surprise face à l'ampleur des destructions. Les témoignages recueillis révèlent combien la population n'avait pas anticipé un tel niveau d'intensité et de danger, qu'ils logent dans de l'habitat en dur ou informel.

« Avec le recul je me dis on s'est mis en danger pour rien. À 8h j'étais sur ma terrasse en appel avec mon frère, je lui dis "regarde il n'y a rien". Et la minute d'après, y a eu un gros coup de vent et je vois la toiture de mon voisin s'envoler. Tout à coup, vers 9h10, tout se coupe. On est resté à l'intérieur jusqu'à 11h. »

Une habitante vivant dans une maison en dur au sud de l'île

63. Le Monde, « Mayotte : Kawéni, le plus grand bidonville de France, rayé de la carte », décembre 2024, consulté le 3/11/2025.

LA QUESTION DU NOMBRE DE MORTS OU LE REFUS DE SE DONNER LES MOYENS DE LES COMPTABILISER ?

Un autre sujet cristallisera, des semaines durant, les tensions et la colère de la société civile, y compris au plus haut niveau de l'État[a] : l'absence de bilan humain fiable. Au lendemain du cyclone, le ministre de l'intérieur se refuse à avancer un chiffre : « *pour faire un bilan, on doit être en mesure d'aller sur le terrain, d'inspecter les gravats, d'inspecter cet habitat précaire qui a été totalement détruit. Ça ne sera que dans quelques jours, dans quelques heures. Nous craignons qu'il soit lourd* »[b].

Le 16 décembre, Bruno Retailleau n'est toujours pas capable de fournir des éléments : « *une mission a été décidée en cellule de crise pour que l'on puisse commencer à faire un recencement dès que les routes seront rouvertes. Je serais bien incapable de me projeter pour vous donner de quelconques chiffres pour le moment* », précise-t-il[c].

Lors de sa visite sur place le 19 décembre, le Président de la République est interpellé à ce sujet par la députée de Mayotte Estelle Youssouffa, qui évoque une « *population clandestine ensevelie* », des « *corps en putréfaction* », des « *charniers* »[d]. Comme le rapporte Le Monde, le chef de l'État interroge alors le Préfet qui lui répond : « *pour l'instant, on n'est pas encore monté* [dans les bidonvilles] *pour des raisons d'urgence sur les choses vitales* ». Un recensement des morts est par conséquent ordonné dans les jours qui suivent, dont la faisabilité est néanmoins entourée d'un certain scepticisme.

Le bilan officiel – 40 décès, 41 disparus et 4 260 blessés – est aujourd'hui encore contesté. Les associations locales, certains élus et habitant·es évoquent des décès non recensés, notamment parmi la population des bidonvilles. Plusieurs témoignages font état d'enterrements précipités et discrets, par peur du contrôle administratif ou du regard des autorités. La volonté de ne pas voir et de ne pas compter questionne.

> *« L'État ne veut pas savoir combien il y a eu de morts. Aucune unité cynophile n'a été envoyée. La consigne c'était "on ne gère pas ces personnes-là [qui sont dans les bidonvilles, ndlr], ce n'est pas notre sujet." »*
> Un professionnel de terrain

> *« Il y a eu probablement plus de morts mais on a aucun élément pour prouver ce qu'on avance. Les gens irréguliers allaient pas se pointer pour faire des enterrements.*
> *En tous cas ça n'était pas une préoccupation des autorités. »*
> Un acteur associatif

(a) Public Sénat, « Cyclone Chido à Mayotte : "Nous n'avons rien à cacher !", le débat se tend au Sénat sur le nombre de morts », février 2025, consulté le 17 novembre 2025.

(b) Le Monde, « Mayotte : Bruno Retailleau craint un "lourd" bilan humain après le cyclone Chido ; un pont aérien va être déployé depuis La Réunion », décembre 2024, consulté le 3/11/2025.

(c) Huffington Post, « Cyclone Chido à Mayotte "ne me demandez pas de bilan", déclare Bruno Retailleau depuis l'île "dévastée" », décembre 2024, consulté le 3/11/2025.

(d) Le Monde, « À Mayotte, l'État critiqué pour la lenteur et la désorganisation des secours dans les bidonvilles », décembre 2024, consulté le 17/11/2025.

UNE IMPRÉPARATION SE CARACTÉRISANT PAR DES ALERTES PEU SUIVIES D'EFFETS ET LA DÉFIANCE ENVERS LES POUVOIRS PUBLICS

> *« En remontant chez nous, on prévient nos voisins qui vivent dans les bidonvilles qu'un cyclone arrive et qu'ils peuvent se mettre en sécurité au collège. Ils nous rient au nez. "Madame, le cyclone il passera pas". Personne n'y croit, ils pensent que c'est une technique de la PAF pour les renvoyer aux Comores. »*
>
> Journal de bord d'une enseignante, décembre 2024

Cet extrait résume à lui seul **l'incrédulité et la défiance** qui ont précédé l'arrivée du cyclone. Les jours précédents ont été marqués par ***« une certaine confusion sur le terrain, une communication dispersée des autorités et un manque global de préparation »*** comme le souligne un rapport récent réalisé par un groupe d'étudiants de Science Po[64].

Le premier bulletin du Centre météorologique régional spécialisé (CMRS) est transmis le 9 décembre 2024, signalant une dépression tropicale de niveau 4. Dès le lendemain, Chido devient tempête tropicale modérée, puis forte, à 400 km de Madagascar. Le 11 décembre, le préfet déclare la pré-alerte cyclonique. Le 13 décembre à 22 heures, Mayotte passe en alerte rouge, puis le 14 à 7 heures du matin en alerte violette, laquelle implique le *« confinement strict de l'ensemble de la population, y compris des services de secours et de sécurité et tous les agents mobilisés à la gestion de la crise »*. Météo France annonce alors des vents *« destructeurs voire dévastateurs »* pouvant dépasser 180 km/h, accompagnés de pluies torrentielles et de submersions marines.

Sur le papier, le dispositif d'alerte a pourtant bien fonctionné : outre la diffusion d'une alerte SMS par les autorités, *« les policiers municipaux sont allés dans chaque village »*[65] et les enseignants ont également relayé les consignes.

> ***« Moi, j'avais encouragé mes élèves à aller se mettre à l'abri. À Bandrele, c'était mieux qu'ailleurs parce qu'au moins ils avaient de la bouffe. Et la mairie allait dans les quartiers, taper aux portes des bangas. Et ici ils ont moins peur des pillages »***
>
> Un enseignant

La veille du cyclone, l'aéroport a été fermé dès 20 heures et toute circulation interdite à partir de 22 heures[66]. Les médias ont consacré des créneaux à l'événement : le géographe Saïd Saïd Hachim est par exemple à l'antenne sur la chaîne de télévision Mayotte la 1ère, pendant une heure d'émission[67]. L'ARS a demandé à la population de ne pas sortir, et le Préfet de se confiner dans les centres d'hébergement.

Mais sur le terrain, les alertes diffusées ont été accueillies avec scepticisme, méfiance, voire indifférence. *« Certains sont partis dans les centres d'hébergement. Moi personnellement j'y croyais pas »*, raconte cette habitante, *« car ça fait trois fois qu'on nous dit ça et à chaque fois ça déviait »*. De fait, les 71 centres d'hébergement d'urgence ouverts dans les établissements scolaires et les gymnases pour les personnes n'habitant pas dans *« des maisons en dur ou habitant en bordure de ravine, rivière, mer ou zone inondable »* restent quasiment vides. À Mamoudzou, la veille, seules 3 500 personnes se sont rendues dans les centres qui disposaient pourtant d'une capacité

64. Jeanne Foltzer et al. (Sciences Po École Urbaine), « Habitat précaire et informel en zone à risque à Mayotte », 2025 consulté le 16 novembre 2025.

65. Libération, « Cataclysme « On a très peur » : à Mayotte, en alerte violette, les habitants barricadés affrontent ce samedi le cyclone Chido », décembre 2024, consulté le 16/11/2025.

66. Sud Ouest, « Mayotte n'a jamais connu une telle situation » : le cyclone Chido arrive, l'île bientôt en alerte rouge », décembre 2024, consulté le 14 novembre 2025.

67. France Info, « Les gens n'y croyaient pas » : le catastrophe à Mayotte aurait pu être moins meurtrière, selon u géographe mahorais… », janvier 2025, consulté le 14 novembre 2025.

de 10 000 places[68]. D'autres les rejoindront précipitamment pendant le cyclone ou après avoir tout perdu.

« La veille, le vendredi, la mairie avait annoncé qu'il faudrait quitter les bangas. On a amené toute ma famille au lycée. Mon fils de 18 ans est resté dans le banga. Mais y avait pas beaucoup de monde parce que la population n'y croyait pas… Et par peur des pillages aussi. On est resté là et au plus fort du cyclone, ceux qui étaient restés dans les bangas ont vécu le calvaire et c'est là qu'ils ont commencé à se replier au lycée. Heureusement, il n'y a pas eu de mort dans mon quartier… »

Une habitante de Kaweni

Ce manque de réaction ne relève pas d'une irresponsabilité collective des habitant·es. C'est **le fruit d'années de marginalisation et d'abandon institutionnel d'une population qui ne voit plus en l'État un pourvoyeur de protection.** Les nombreux témoignages convergent. D'abord, l'incrédulité, les précédentes alertes cycloniques s'étant révélées sans conséquences. Ensuite et surtout, la peur de la police : ces dernières années, l'intensification des opérations de la PAF a marqué les esprits. Enfin, la crainte des pillages, dans un contexte de forte insécurité : les gens avaient peur de laisser leurs affaires.

« Les années précédentes, il y avait eu des ouvertures d'école en prévention, et quand ils fermaient, la PAF était à la sortie, donc les gens n'ont pas pris cette habitude, d'aller dans les Centres d'hébergement d'urgence. Donc ce sont les alertes des années d'avant qui ont créé ce climat. »

Acteur associatif

« Mais si les gens n'y ont pas cru, c'est que les pouvoirs publics ont pas fait le taf. Et puis il y avait des informations sur le téléphone mais tout le monde n'a pas le téléphone. Et ils ne voulaient pas aller dans les centres d'hébergement de peur de se faire rafler. Ça a été mal géré. »

Acteur associatif

La gestion des hébergements d'urgence après le passage du cyclone s'avère qui plus est catastrophique dans la plupart des communes : absence de sanitaires utilisables, pas d'accès à l'eau potable et moins encore à de la nourriture. Cette situation présente des risques sanitaires que dénonceront les associations et des citoyens intervenant spontanément dans les centres.

« Les lieux d'accueil, il n'y avait personne : des problèmes de sécurité, des WC qui débordaient, personne ne s'en occupait. Je suis étonné de tant d'amateurisme et de navigation à vue. »

Acteur associatif

« Au lycée, il n'y avait pas à manger mais nous on avait préparé nos trucs. Là-bas c'était vraiment dégueulasse. Les toilettes étaient bouchées, il n'y avait pas d'eau c'était vraiment dégueulasse. On récupérait l'eau de pluie pour utiliser les toilettes. »

Une habitante de Kaweni

« Nos équipes à Mayotte ont visité ce lundi 16 décembre quatre centres d'hébergement d'urgence. Sur les quatre, un seul a accès à l'eau potable, et deux autres ont reçu des bouteilles d'eau. Dans les trois-quarts des centres, les sanitaires sont inutilisables, les sinistrés doivent faire leur besoin à l'air libre. Nos équipes ont également constaté des états grippaux chez la grande majorité des enfants. Le réseau de distribution d'eau potable n'est pas en état de marche, et ne va pas l'être

68. Mayotte Hebdo, « Les centres d'hébergement d'urgence de Mamoudzou fermés à partie du 31 décembre », décembre 2024, consulté le 14 novembre 2025.

avant plusieurs jours. Il faut sécuriser l'eau consommée au plus vite pour éviter une épidémie sur l'île. »

Une responsable associative dans une interview donnée à Libération[69]

À ces facteurs s'ajoute une perte de culture du risque. Le dernier cyclone d'ampleur à avoir touché Mayotte remonte à 1984 ; une génération entière a grandi sans mémoire collective des tempêtes, au contraire des Réunionnais·es, habitué·es à se protéger des cyclones.

« Il y a un temps de latence avant un cyclone, normalement quinze jours. Mais là, personne n'y a cru. Les Réunionnais, eux, avaient fait des réserves. »

Acteur associatif

« En 1984, les gens sortaient de leurs maisons, se rassemblaient dans la plus solide. Aujourd'hui, on pense qu'avec des murs en dur, on est à l'abri. Mais même les toits en béton se sont envolés. »

Une habitante du sud de l'île

LES JOURS D'APRÈS : ENTRE HABITANTS ET ACTEURS LOCAUX, LA DÉBROUILLE ET LA SOLIDARITÉ

Que l'on réside dans une maison en dur ou dans l'un des nombreux bidonvilles de l'île, le sentiment est d'avoir, au moins pour un temps, partagé une expérience semblable bien que d'intensité variable : celle *a minima* de la peur, de la perte matérielle et de besoins vitaux difficiles à satisfaire, comme le relate cette habitante du sud de l'île, pourtant relativement « protégée » dans une maison en dur qui a bien tenu.

« Vers 12h30 on est sorti en entendant les voisins. C'est comme si l'apocalypse était passée, tout était à terre, à part les maisons en dur. On a aidé ceux qui avaient tout perdu, on a hébergé ma tante une semaine. Pendant 2-3 semaines après Chido, j'avais quand même de la famille chez moi, on dormait tous au salon, et le fait d'être regroupé ça soulageait. Moi naïvement, j'avais pas fait de courses, mais ma mère, ma tante, avaient ramené ce qu'il y avait chez elles et on a quand même tenu 3 semaines. L'électricité est revenue le mercredi, mais on est resté 2-3 semaines sans eau. »

Une habitante vivant dans une maison en dur au sud de l'île

Aussi, passée la sidération, les habitant·es de l'île n'attendent pas les secours pour s'organiser. Immédiatement, il·elles s'attèlent à déblayer, à reconstruire. Dans les bidonvilles mis à terre, on cherche parmi les décombres, des tôles, des planches ou des morceaux de bâches, de quoi retrouver un peu de sécurité : « c'*est une réaction de survie, personne ne laisse ses enfants dormir sous la pluie »*[70].

« Les habitants sont restés au lycée mais à partir du troisième jour, ils sont revenus pour reconstruire leurs bangas en ramassant les tôles partout… On prenait les tôles qu'on trouvait mais on allait sur le même bout de terrain pour reconstruire. Par exemple moi, y avait un manguier à côté. Donc c'est comme ça que j'ai reconnu mon terrain. »

Une habitante de Kaweni

« Des personnes commencent à sortir dans la rue, la démarche et le regard hagards. Bientôt, on perçoit du mouvement : ils se mobilisent déjà pour reconstruire leur maison, quelques minutes à peine après la fin du cyclone. Ils essaient de récupérer le plus vite possible des tôles pour se recréer un toit. Ils n'ont pas de temps à perdre. Ce bruit incessant de clous sur les tôles commence à ce moment-là, dans le silence de l'après catastrophe, et ne s'arrêtera pas. »

Journal de bord d'une enseignante

69. Libération, « Interview – Cyclone Chido à Mayotte : « Il faut sécuriser l'eau consommée au plus vite pour éviter une épidémie sur l'île », décembre 2024, consulté le 3/11/2025.

70. Solidarités International, « Mayotte : Six mois après Chido, retour à la case départ », juin 2025, consulté le 3/11/2025.

Face au traumatisme collectif et faute d'appui immédiat des autorités, l'urgence impose la solidarité et la réactivité. Si des cas de pillages ont été beaucoup relatés, l'entraide prévaut malgré tout.

« On déblayait la route à la tronçonneuse, on poussait, on avançait les voitures… ça nous a pris toute la journée pour aller de X à Y, alors que normalement c'est 30 minutes. Et après quand les forces de l'ordre sont arrivées, on a fait ensemble. Quand on est ressorti dehors le lendemain, on faisait le tour du village pour savoir comment les gens allaient. »
Un professionnel résidant dans le sud de l'île

« Le plus difficile c'était la nourriture : dans le quartier, si moi j'ai du riz, je préparais et on mangeait en groupe avec les voisins et les amis (…) On mangeait ce qu'on trouvait. Dans les quartiers, y avait des épiceries qui partageaient tout ce qu'ils avaient en nourriture. De toute façon ils n'avaient pas le choix sinon tout allait pourrir. On était très solidaire. C'est ce qui était positif… Mais les jeunes ont pillé beaucoup : les bouteilles à gaz, ils ont vendu tout ça et des gens n'ont pas tout retrouvé. »
Une habitante de Kaweni

Ainsi, alors que les services publics demeurent paralysés, les associations locales et les structures confessionnelles se mobilisent. **Partout, la débrouille s'est transformée en action collective : routes déblayées, repas partagés entre voisins, recensements improvisés des familles sinistrées, distribution de pastilles de purification de l'eau…** *« Faut voir l'engagement du corps médical et de l'hôpital. Le nombre de profs qui se sont mouillés pour aller retrouver les gamins dans les écoles… »*, témoigne un professionnel du secteur associatif. Les mosquées, les collectifs de quartier et les petites associations de proximité ont constitué le premier maillon du secours, bien avant l'arrivée de l'aide institutionnelle. Sans la mobilisation citoyenne et ensuite l'arrivée des acteurs associatifs, les besoins essentiels – eau, nourriture, premiers soins, abris – n'auraient pas été couverts.

UNE MOBILISATION SPONTANÉE DES ACTEURS LOCAUX

Dans les jours qui suivent, **les acteurs associatifs, les professionnels du soin, les enseignants se mobilisent pour aller au-devant de la population des bidonvilles.** Pour ces acteurs, l'urgence est au « recensement » de leurs salariés, de leurs bénévoles, de leurs élèves : il s'agit de s'assurer que tout le monde a survécu, que personne n'a disparu, chacun s'attachant à prendre des nouvelles les uns des autres. Mais c'est souvent un choc qui les attend : face à des habitant·es totalement livré·es à eux-mêmes, dans le dénuement le plus total, c'est d'abord un sentiment d'impuissance qui prédomine.

« Après Chido, il fallait qu'on retrouve tous nos bénévoles donc on a fait un mapping sur un mur. On a mis un mois à retrouver tout le monde (nos 80 bénévoles et 300 stagiaires). »
Acteur associatif

« Le plus dur, c'était de recenser les gens, les voir sans rien et être dans l'incapacité de faire quoi que ce soit. J'y suis retournée dès le lundi, même si je n'avais pas eu de message direct de ma hiérarchie. En tant qu'être humain on a du mal à rester chez soi en attendant les directives. »
Une travailleuse sociale

Alors très vite, des associations et des citoyens s'organisent. Leur priorité : identifier les sinistrés, acheminer l'eau et les denrées, apporter un premier secours matériel. Une organisation nationale met en place, par exemple, un fonds d'urgence direct de 400 à 1 000 € par foyer touché :

« Et très très vite on a mis en place un questionnaire papier. La priorité des priorités, c'était le soutien matériel à nos bénévoles, à nos stagiaires et aux personnes interviewées. On a mis en place une règle : on leur donnait 400 € de base (pour un foyer de 4 personnes) et on allait jusqu'à 1 000 € maximum pour un foyer de 10. Résultat, le don moyen était de 600 euros. »
Acteur associatif

Les associations locales deviennent ainsi les chevilles ouvrières de la réponse humanitaire, malgré des moyens très limités. Certaines, déjà fragilisées, s'improvisent logisticiens, psychologues, coordinateurs. Progressivement, les appels aux dons et le soutien des bailleurs de fonds contribuent à structurer et renforcer leurs interventions.

« On était identifié comme espace d'accueil et de refuge. On a reçu des subventions de "La France s'engage" pour déployer des biens de première nécessité. Car les pouvoirs publics ne sont pas intervenus dans le mois après Chido donc c'est nous qui avons assuré la réponse de première nécessité : eau potable, kit d'hygiène, reconstruction… »
Association locale

« Sur le bidonville de X, y avait une petite association avec que du bénévolat. Avant Chido, plus personne n'y allait. Après Chido, l'association s'est remobilisée. Elle a maintenant plus de 500 adhérents, elle a mis en place des vigiles avec 3 ou 4 bénévoles qui font du lien la nuit. Ces bénévoles ont été très actifs avec World Central Kitchen. »
Acteur associatif

La Fondation de France collectera ainsi 43 millions d'€, une des plus grosses collectes (IRMA c'était 15 millions). Six mois plus tard, 14 millions étaient déjà redistribués à 175 projets : ¼ santé mentale, ¼ habitat, ¼ enfance jeunesse, ¼ relance économique et agriculture. De nombreuses associations ont mené des collectes de fonds d'urgence et mobilisés leurs fonds propres pour agir dans ce contexte. **Il semble que cette mobilisation de la société civile se soit faite en parallèle des interventions publiques, faute d'intégration aux dispositifs officiels de gestion de crise et de post-urgence** et ce malgré les demandes réitérées à cet effet. On peut imaginer que l'efficacité des réponses en a été affectée : les expertises de terrain, les capacités d'entraide et les réseaux communautaires auraient sans doute pu être mieux valorisés, notamment en matière d'hébergement, d'accès à l'eau ou d'appui psychosocial.

CATASTROPHE HUMANITAIRE, RÉPONSE SÉCURITAIRE ?

UNE RÉPONSE PUBLIQUE INÉGALE FACE À L'URGENCE, ENTRE MOBILISATION LOGISTIQUE ET CÉCITÉ SOCIALE

« Ça fait cinq jours que le cyclone est passé, on se débrouille comme on peut mais on est épuisées. On nous dit que des renforts vont arriver, mais on n'a pas vu la moindre goutte d'eau promise, pas la moindre ration de nourriture. On n'a pas vu de militaire dans les rues, personne pour distribuer les vivres dont ont cruellement besoin toutes les personnes qui n'ont plus de maison. Les établissements scolaires sont assaillis, et aux informations ils disent que l'eau et la nourriture sont arrivées mais on n'en a pas vu la couleur. Que fait l'État ? »

Journal de bord d'une enseignante

Ce témoignage illustre **le sentiment partagé d'une action publique très largement improvisée, avec des secours qui tardent à s'organiser et à « atteindre » les populations les plus précaires.** Les premières heures après le passage du cyclone sont en effet marquées par un désordre généralisé. Les routes coupées, les lignes téléphoniques et électriques effondrées, les réseaux d'eau inutilisables : tout concourt à isoler les quartiers les uns des autres. Aucune information fiable sur la situation générale ne leur parvient. Aucun dispositif de secours structuré ne se déploie immédiatement. Les services publics sont eux-mêmes sinistrés : locaux inondés, véhicules détruits, agents impossibles à contacter. Les communications entre la préfecture, les communes et les acteurs de terrain sont interrompues.

« On n'avait plus de réseau, plus de bureaux, plus de véhicules disponibles. Les agents eux-mêmes étaient sinistrés. On a fait ce qu'on a pu, sans directives. »

Agent public

Pourtant, les premiers avions transportant du matériel et des personnels de secours et médicaux atterrissent à Mayotte dès le lendemain tandis qu'un total de **plus de 4 000 personnels, dont 1 500 en renfort, de la sécurité civile, de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des armées sont mobilisés pour porter secours à la population mahoraise et assurer l'ordre public dès le 15 décembre.**

« Une circulaire a été signée pour faire appel à la réserve civile. Donc on a vu arriver des fonctionnaires en poste ailleurs et à la retraite. Un ancien préfet est venu pour coordonner l'aide alimentaire, un sous-préfet est venu superviser réparation des écoles. Il y a beaucoup de réservistes qui sont venus prêter main forte. »

Représentant institutionnel

Le plan « Mayotte Debout » est annoncé le 30 décembre 2024 soit deux semaines après le passage de Chido. Celui-ci prévoit, parmi les mesures les plus urgentes[71] :

- Le rétablissement de l'électricité dans chaque foyer d'ici fin janvier 2025 ;
- L'intervention de l'armée pour aider les équipes locales sur le réseau de distribution de l'eau, la remise en état du réseau routier et des constructions détériorées ;
- Le déploiement de starlinks (200) pour assurer les communications en urgence ;
- La mise hors d'eau des bâtiments publics et des résidences des Mahorais grâce à 140 tonnes de bâches (surface de 700 000 m²), s'ajoutant aux 100 tonnes déjà livrées ;
- La mobilisation de la réserve sanitaire de Santé publique France.

71. Premier Ministre, Plan Mayotte Debout : Refonder Mayotte pour et avec les Mahorais, décembre 2024.

Dans son bilan établi « 6 mois après »[72], la préfecture de Mayotte fait ainsi état d'une mobilisation des services de l'État et des collectivités locales pour apporter une *« réponse immédiate, structurée et efficace »* pour *« protéger les Mahorais et les secourir, fournir de la nourriture et de l'eau et rétablir les fonctions vitales pour que le territoire puisse progressivement reprendre vie »*.

« L'État a pris à sa charge la distribution de bâches pour mettre hors d'eau les habitations. Et beaucoup de réparations dans les écoles d'urgence. Je suis venu la première fois en mission en février, et les régiments étaient en train de réparer avec la sécurité civile, ce qui a permis d'assurer une rentrée en février. »

Représentant institutionnel

Du côté des acteurs de terrain, **l'ampleur de la mobilisation logistique est globalement saluée s'agissant de la remise en état du réseau routier** *« en seulement trois jours »*, du rétablissement de l'électricité effectif au 31 janvier 2025 ou encore de l'établissement d'un hôpital de campagne le 24 décembre[73] au stade de Cavani[74]. **Mais sur d'autres aspects, le pilotage de crise et la coordination des acteurs sont jugés défaillants,** mettant en péril la réponse aux besoins vitaux, dans des territoires où l'infrastructure de base était d'ores et déjà défaillante avant même le passage de Chido.

« Ce qui a été remarquable de la part de l'État, c'est l'hôpital de campagne à Cavani, c'était extraordinaire : ils faisaient tout jusqu'à la réa. L'armée est forte pour ça. Pour dégager les routes aussi. En une semaine toutes les routes étaient dégagées. Électricité de Mayotte aussi, un mois après tout était reconnecté (avec "Électriciens sans frontières"). Par contre, là où l'État était inexistant, c'était la coordination des acteurs associatifs, des partenaires. »

Acteur associatif

« Sur la gestion post-crise, ça a été l'enfer et il y a eu beaucoup de colère car on avait des infos institutionnelles (tant de cargos envoyés…) et sur le terrain rien n'était déployé. La logistique a été trop lente par rapport à l'urgence que c'était, sur une île qui est déjà très fragile. Et en termes de déploiement sur place, les structures n'étaient pas prêtes à se coordonner car elles étaient elles-mêmes sous le choc : c'est compliqué d'agir quand on est dans une forme d'atterrissage. »

Acteur associatif

Au-delà de l'impréparation et de la désorganisation de services publics eux-mêmes fragilisés, ce qui est dénoncé surtout, c'est **l'abandon des plus précaires et une gestion discriminatoire par « catégorie » d'habitant** : entre ceux résidant en quartier formel et ceux résidant en quartier informel ; et plus encore entre Mahorais et étrangers.

« Vu qu'à Mayotte, le sujet de l'habitat informel concerne beaucoup les personnes irrégulières, pourquoi s'en occuper ? "On ne va pas leur donner plus que ce qu'ils avaient déjà avant". Voilà ce qu'on a pu entendre. »

Acteur associatif

« Il y a eu une mauvaise organisation des collectivités, on n'est pas sur du service inconditionnel, toutes les vies ne se valent pas malheureusement. Il a fallu se battre avec certains élus qui avaient décidé que certains quartiers étaient plus prioritaires que d'autres. Il a fallu aller chercher des ONG déconnectées du politique juste pour ramener une forme de dignité. Donc il y a eu un mélange de mauvaises compétences et de choix politiques qui ont débouché sur une gestion de crise déplorable. »

Acteur associatif

72. Préfecture de Mayotte, « 6 mois après les cyclones Chido et Dikélédi », Dossier de presse, juin 2025.
73. On Health, « Mayotte : L'hôpital de campagne déployé pour les sinistrés du cyclone Chido », janvier 2025, consulté le 16 novembre 2025.
74. L'hôpital de campagne a permis de soigner 5 533 patients entre décembre et début février. Il a par la suite été reconfiguré en un centre de soins éphémères pour accompagner la sortie de crise.

Cette réponse différenciée face à l'urgence s'illustre très concrètement dans la gestion par les pouvoirs publics de l'aide alimentaire. Non seulement, les denrées n'arrivent pas en quantité suffisante mais elles ne parviendront pas partout et leur distribution sera parfois conditionnée à la possession de papiers d'identité.

« Pendant Chido, sur 17 maires, 12 étaient hors du territoire. On a été coupés de tout pendant 1 mois. Moi j'étais à Petite Terre et j'étais bloquée. À la base je suis infirmière donc j'étais sur le terrain. Quand les mairies recevaient l'aide, ils n'avaient tellement rien, qu'ils distribuaient très peu, et en plus ils demandaient les papiers d'identité. C'était 1 bouteille d'eau et 3 boites de sardines par famille, donc pour ceux qui habitaient en haut, ça valait pas le coup de descendre. »

Une professionnelle de terrain

« Jamais l'aide alimentaire n'est arrivée jusqu'à notre quartier. Les associations, j'ai essayé de les contacter moi-même mais comme il n'y a pas de route, le camion ne pouvait pas arriver. Et puis de toute façon ils ne donnaient pas beaucoup. »

Une habitante de Kaweni

« Sur la commune de X, les premières aides de l'État sont arrivées à 12h, le 31 décembre, alors que le ministre arrivait pour sa visite à 16h. »

Témoignage d'un professionnel et habitant

Dans ce contexte, la polémique enfle et des soupçons de corruption et de détournement de l'aide émergent[75], État et communes se renvoyant constamment la balle. Critiqué pour la lenteur des secours dans les bidonvilles[76], l'État l'est aussi et surtout pour une gestion jugée opaque et une communication verrouillée, voire condescendante (cf. encadré page 32).

Dans de nombreux quartiers, notamment dans les bidonvilles, la population est restée entièrement en marge des circuits de secours publics. **Parfois, pendant plusieurs semaines, aucune aide alimentaire, aucun soutien logistique ni réparation des infrastructures n'a été observé par les habitant·es.** La seule présence visible de l'État s'est souvent limitée à celle des forces de l'ordre. Les alertes et informations se sont diffusées de manière confuse, accentuant le sentiment d'abandon. Ce n'est qu'avec l'arrivée progressive des ONG humanitaires que les premiers appuis concrets – eau, soins, réparation des réseaux – ont commencé à atteindre les habitant·es :

« On est resté plus de trois semaines sans voir aucune aide. La brigade anti-criminalité était venue la deuxième semaine parce qu'on leur avait dit qu'il y avait 47 morts dans le quartier. Alors qu'il n'y en avait aucun. Après il y a eu MSF qui est venu brancher l'eau et réparer les tuyaux alentours… »

Une habitante de Kaweni

75. Le Monde, « A Mayotte, les détournements de l'aide alimentaire exaspèrent la population et mobilisent les autorités », février 2025, consulté le 17/11/2025.
76. Le Monde, « A Mayotte, l'État critiqué pour la lenteur et la désorganisation des secours dans les bidonvilles », décembre 2024, consulté le 17/11/2025.

RÉPONSE POLITIQUE ET POLÉMIQUES MÉDIATIQUES : RAPPEL DE QUELQUES FAITS MARQUANTS

À propos de la visite d'Emmanuel Macron le 19 décembre 2024, relatée par Le Monde [a]

« *Ça fait des années qu'on n'a pas d'eau ! Il a fallu un cyclone pour que les gens découvrent Mayotte* », s'emporte une jeune femme. « *Tout va mal !* », hurle une mère éplorée, évoquant les membres de sa famille qu'elle a dû enterrer. « *De l'eau ! De l'eau ! De l'eau !* », réclament les Mahorais. Emmanuel Macron s'empare alors d'un micro. « *C'est insupportable ce que vous vivez depuis six jours, mais c'est pas moi le cyclone ! Je ne suis pas responsable !* », s'emporte-t-il. Puis, devant ceux qui accusent Paris de ne pas en faire assez, il gronde : « *Vous êtes contents d'être en France ! Si c'était pas la France, vous seriez dix mille fois plus dans la merde !* » En bras de chemise, le président de la République se défend sans relâche : « *J'aurais pu me planquer, mais je suis là, parmi vous !* », dit-il, la voix cassée, persuadé que, par sa présence, il « *prend un peu de la colère* », alors que, derrière lui, on entend : « *Demain, toi, tu repars, nous, on galère !* » Le chef de l'État le promet, ni lui ni la France hexagonale n'ont jamais négligé le 101e département. « *Je ne peux pas laisser dire que l'État aurait ici démissionné. On est simplement dans un contexte inédit* », argue Emmanuel Macron, évoquant à la fois le cyclone historique et la pression migratoire sur l'archipel, qui a conduit au développement d'un habitat insalubre et dangereux.

À propos d'un échange entre Élisabeth Borne et 2 enseignants, lors de sa visite sur l'île le 30/12 : Séquence BFMTV analysée par Libération[b]

On y voit d'abord l'un des enseignants expliquer à Élisabeth Borne : « *Ce que chacun doit savoir, c'est que là, depuis quinze jours, dans tous les bidonvilles ici, Petite-Terre, Grande-Terre, Kawéni, Cavani, personne n'est venu, personne. Vous pouvez dire ce que vous voulez aux informations, la réalité elle est là.* » La ministre de répondre : « *La réalité, elle est qu'il y a des distributions [...] Elles existent et peut-être que les gens ne sont pas bien informés. Il y a un point relais.* »
Le second membre du personnel éducatif lui rétorque alors que pour se rendre au point de distribution le plus proche, certains habitant·es doivent parcourir « *5 kilomètres à pied en plein cagnard* » et « *5 kilomètres au retour* », soit « *10 kilomètres sans eau, sans nourriture* », ce qui est « *infaisable* ». Alors qu'Élisabeth Borne glisse un simple « *ok* », tourne les talons, puis s'éloigne, on entend le même enseignant conclure : « *C'est une honte.* »

(a) Le Monde, « A Mayotte, Emmanuel Macron face à la colère des sinistrés », décembre 2024, consulté le 17/11/2025.

(b) Libération, « CheckNews Mayotte : l'échange entre Elisabeth Borne et deux enseignants a-t-il été « tronqué » comme l'affirme la ministre ? », décembre 2024, consulté le 17/11/2025.

LA FAIM ET LA SOIF, CONSÉQUENCES DURABLES DE CHIDO

« On est allé à J+2, J+6 dans différents bangas, on était les premiers qu'ils voyaient. Aucun agent public n'était allé demander le nombre de morts… À J+15 c'était encore comme ça par endroit. »
Acteur associatif

Dans plusieurs villages, aucune assistance ne parvient, parfois pendant plusieurs semaines, alors que les stocks de vivres mis en commun par les communautés qui permettaient la subsistance dans l'immédiat s'amenuisent. On a peut-être reconstruit les bangas mais la faim et la soif s'installent dans des conditions d'hygiène plus dégradées que jamais.

Certes, dès la fin du mois de décembre[77], le financement par l'État de bons d'achat de 100 € pour les familles nombreuses est prévu, après évaluation sociale (ce qui questionne la réalité du déploiement de ces aides). Néanmoins, les distributions alimentaires sont inaccessibles, les bouteilles d'eau introuvables ou trop coûteuses. Comme souvent dans les bidonvilles, la survie s'opère loin des réponses institutionnelles : on fait bouillir l'eau extrêmement polluée des rivières…

À cela s'ajoute la peur des habitant·es sinistré·es sans papiers d'être arrêté·es et expulsé·es en allant chercher des renforts auprès des pouvoirs publics ou des soins dans les hôpitaux. Dans les jours qui suivent Chido, nombre d'entre eux·elles ont préféré rester « caché·es ». Cependant, l'urgence de la situation, l'infection des plaies et l'épuisement des quelques réserves disponibles ont conduit beaucoup à quitter les villages et quartiers pour chercher nourriture et soins, généralement auprès de dispositifs humanitaires.

TÉMOIGNAGE DE SAIDA*, HABITANTE D'UN BIDONVILLE DANS LE NORD DE L'ÎLE *(suite)*

« Après Chido, pendant deux semaines, on a vu personne. Puis la Croix Rouge est passée pour soigner les plaies. Trois semaines plus tard, des gens sont venus qui donnaient l'aide alimentaire : on est allé mendier parce que y avait rien à manger. Mais Monsieur le maire a dit qu'on n'était pas sur la liste, que tout notre quartier avait été noté comme mort. Alors on n'a rien eu. On a mangé les cadavres de vaches ou de poules. Le riz était pourri mais on le mangeait quand même. Au bout d'un mois, une association est venue nous voir et c'est là qu'on a commencé à nous aider… Et maintenant ça va. On est resté en vie dieu merci. Mais c'était vraiment difficile (…) Pour les bouteilles d'eau, il fallait aller dans le centre de la commune, très loin de chez nous… Nous on buvait déjà l'eau de rivière. On avait un stock de jerrican. On a pris ça pour boire. Et on utilisait l'eau de la pluie pour les toilettes et pour manger… Après on a fini par aller prendre deux packs d'eau à la distribution (…) Avec l'eau de rivière, j'avais mal au ventre et des diarrhées. Jusqu'à présent j'ai des nausées. Même si ma mère, tous les matins, elle faisait bouillir l'eau pour nous. »

*Le prénom a été modifié.

« L'équipe médicale mobile était de l'autre côté du quartier et nous disait d'aller nous soigner mais c'était dans le quartier voisin et il fallait traverser la route et les gens avaient peur de la PAF. »
Habitante de Kaweni

77. Ministère des Solidarités, « Mayotte : le soutien de l'État après le cyclone Chido », décembre 2024, consulté le 16 novembre 2025.

En effet, des aides ponctuelles parviennent de la part d'acteurs associatifs, lesquels font face à une population démunie, malade, malnutrie.

« 8 semaines que Chido a ravagé l'île. La faim et la pénurie d'eau potable constituent actuellement la principale préoccupation. Dans les magasins, des rayons entiers sont vides. Lorsque nous questionnons les personnes qui viennent à notre rencontre pour demander une aide, elles nous disent qu'elles ne mangent généralement qu'une fois par jour. Alors que les cochonneries de boissons gazeuses sur-sucrées sont légion, impossible de trouver de l'eau en bouteille. Et quand c'est le cas, chaque foyer est rationné à 1, max 2 packs de 6 bouteilles, avec des prix oscillants entre 4 et … 12 € le pack ! Les jeunes parents sont inquiets pour les biberons des nouveau-nés. Et les troubles gastriques sont innombrables. »

Journal de bord d'un acteur associatif

Les derniers bulletins épidémiologiques de Santé Publique France (datant du 7 mars 2025) donnent quelques indicateurs de l'état de santé dégradé de la population : les premières semaines de 2025, les officines sentinelles recensent un pic dans les ventes d'anti-diarrhéiques et les solutions de rehydratation orale (SRO). Au centre hospitalier de Mayotte (CHM), les plaies et traumatismes sont le principal motif de passage aux urgences, alors que quelques mois après le passage de Chido, la part des recours pour décompensation de maladie chronique tend à augmenter. Les maraudes réalisées dans le cadre de la surveillance à base communautaire (SBC) rapportent quant à elles que plus de 75 % des foyers enquêtés se plaignent d'avoir plus de difficultés à se procurer de la nourriture qu'avant le passage de Chido.

Aussi, Chido a encore davantage fragilisé les modes de subsistance et de résilience qui organisaient la vie quotidienne dans les bangas. D'un contexte humanitaire préoccupant marqué par des crises répétées qui mettent à rude épreuve une infrastructure déjà précaire et engorgée, l'île bascule dans une véritable crise humanitaire durable et profonde. Dans ce contexte, ce sont les acteurs humanitaires, les organisations de la société civile et notamment les ONG internationales qui prennent en main la gestion de l'urgence, là où l'État et les pouvoirs publics n'arrivent pas.

LES ACTEURS DE L'URGENCE ET DE L'AIDE HUMANITAIRE EN RENFORT

Face à l'ampleur de la crise, **des associations humanitaires et des ONG internationales rejoignent rapidement la mobilisation et les associations locales et nationales déjà présentes**, comme Médecins du Monde ou La Croix-Rouge. D'autres constituent des équipes *ad hoc* pour intervenir en urgence : Médecins Sans Frontières, Acted, World Central Kitchen (seule ONG non française à s'être mobilisée), Architectes de l'Urgence… **La majorité d'entre-elles interviennent sans « mandat » des pouvoirs publics.**

Ainsi, la Croix-Rouge française, *via* la PIROI (Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien), déploie ses équipes dès le 15 décembre. En coordination avec les autorités locales, elle concentre son action sur la distribution d'eau potable et de kits d'hygiène (plus de 50 000 personnes assistées en trois semaines) ; le soutien psychologique et la première évaluation des besoins ; la mise en place de bornes d'eau et rampes de distribution en lien avec la SMAE ; l'acheminement de plus de 20 tonnes de matériel humanitaire (tentes, bâches, équipements logistiques).

Déjà mobilisée entre mai et août 2024 pour contenir l'épidémie de choléra, MSF interviendra pour rétablir en urgence et améliorer l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les bidonvilles avant que Solidarités International ne prenne le relais.

Nouvel acteur sur le territoire, Acted mène plusieurs actions : mise en place de cantines communautaires pour lutter contre l'insécurité alimentaire, distribution de nourriture et d'ustensiles de cuisine, fourniture d'abris d'urgence (tentes familiales et scolaires, bâches), accès à l'eau po-

table *via* des unités de filtration en partenariat avec d'autres associations, ainsi que la coordination et la gestion des centres d'hébergement.

L'arrivée de l'organisation World Central Kitchen (WCK) marquera enfin un tournant en matière d'aide alimentaire, comme le soulignent de nombreux acteurs de terrain. Dès la fin décembre, elle installe des cuisines mobiles dans plusieurs communes et met en place un système de restauration d'urgence associant acteurs locaux et restaurateurs mahorais. Ce sont ainsi plus de 4 millions de repas qui seront servis entre décembre 2024 et mars 2025. Au total, 132 000 personnes ont été directement bénéficiaires, avec la mobilisation de 87 restaurants locaux et plus de 1 500 bénévoles. *« En injectant près de 12 millions d'euros dans l'économie locale, cette initiative a permis de soutenir simultanément l'aide humanitaire et la reprise économique »*[78].

Malgré ces efforts, la couverture reste inégale. Les difficultés d'accès à certaines zones, la méfiance des habitant·es et la sous-estimation initiale des besoins ralentissent la distribution. Les associations soulignent aussi l'absence de coordination centrale avec l'État, chaque acteur fonctionnant selon ses propres moyens.

UNE COORDINATION ASSOCIATIVE ÉMERGENTE, QUI RESTE À CONSOLIDER

L'analyse des réactions post-crise met en évidence l'existence de plusieurs logiques de travail en réseau, à la fois à l'échelle de Mayotte, dans l'espace régional de l'océan Indien et au niveau national. Ainsi, une coordination d'urgence avec une remontée d'informations auprès du ministère du Logement s'est rapidement organisée, avec notamment l'appui de la Fédération des Acteurs de la Solidarité et de la Fondation pour le logement des défavorisés.

Ces articulations ont permis certaines coopérations ponctuelles entre acteurs, mais sans démarche structurée articulant les différents échelons. En effet, aucune véritable volonté de coordination partagée n'a émergé entre les services de l'État, notamment la Préfecture, et les acteurs opérationnels. Les moyens n'ont été ni mutualisés ni organisés de façon cohérente pour répondre collectivement aux besoins primaires des populations sinistrées les plus précaires.

À défaut de coordination institutionnelle structurée et en l'absence d'interlocuteurs bien identifiés, le tissu associatif local décide de s'organiser en créant le RIAM (Réseau inter-associatif de Mayotte). Dans un premier temps, il s'agit de mutualiser les informations, les besoins et les moyens logistiques, parfois *via* de simples groupes WhatsApp. Cet effort de coordination a été un appui essentiel pour les petites associations bénévoles. L'enjeu aujourd'hui est de capitaliser.

« Ce réseau a été puissant dans l'interconnaissance. Les réunions hebdomadaires ont permis de partager les diagnostics et d'organiser la distribution alimentaire (...) Il va y avoir un groupe de travail post Chido pour capitaliser. Et y a aussi l' idée de cartographier qui est où et comment ils rayonnent. »
Acteur associatif

« L'intérêt, c'était de créer un réseau et une coordination. Ceux qui interviennent dans les premières heures c'est les asso locales, elles connaissent les besoins, et savent distribuer. Donc il fallait coordonner les grandes et les petites structures (...) L'intérêt pour les petites structures c'est d'apprendre à monter des projets, de comprendre où est l'argent, etc. »
Acteur associatif

Cette effervescence associative a toutefois mis en lumière les limites d'un modèle qu'on peut réinscrire dans une dynamique institutionnelle plus large, également observable dans d'autres territoires, se caractérisant par :
• Une décentralisation formelle, sans dotations suffisantes pour une action locale efficace ;
• Une recentralisation du pouvoir décisionnel autour des préfets, autour de priorités centrées

78. Rapport de bilan post-cyclone Chido, World Central Kitchen, Juillet 2025.

sur les enjeux régaliens (ordre public, migrations, lutte contre les trafics…), reléguant au second plan la dimension sociale et solidaire ;
• Un affaiblissement du dialogue entre services de l'État, collectivités et associations, au détriment du débat contradictoire et du compromis constructif ;
• Une mise en concurrence des associations pour l'accès aux financements ou aux informations, leur rôle se limitant de plus en plus à celui d'opérateurs exécutants, mobilisés à la demande, sans réelle reconnaissance de leur expertise ni de leur liberté d'initiative.

« La population nous reprochait de collecter pour l'État, alors que c'est une initiative privée. On a dû défendre notre autonomie d'action, notamment sur la question de l'habitat. »
Acteur associatif

UNE ACTION PUBLIQUE ET UN DISCOURS POLITIQUE ESSENTIELLEMENT GUIDÉS PAR LE RÉFLEXE SÉCURITAIRE ET L'OBSESSION MIGRATOIRE

Malgré l'ampleur du désastre, la réponse des pouvoirs publics est restée en retrait face à la réalité humanitaire qui s'imposait sur le terrain. Dans les jours et semaines qui ont suivi le passage de Chido, la réponse lacunaire de l'État et des collectivités locales traduit aussi **une difficulté à reconnaitre la vulnérabilité hors norme du territoire mahorais et donc à admettre qu'une crise humanitaire puisse se produire sur le sol français.**

« Je pense que ce qui a été difficile pour les services de l'État, c'est d'accepter qu'il y ait besoin de personnel humanitaire sur notre sol. Y a des représentations. Quand le sous-préfet me dit : "pourquoi vous voulez du personnel humanitaire, c'est la France, ce que l'État va mettre en œuvre va suffire." »
Acteur associatif

Après le rétablissement des réseaux d'infrastructures de base (routes, électricité) et pendant que les ONG et associations assuraient les distributions d'eau, d'aliments et de matériel d'urgence, l'action de l'État s'est davantage caractérisée par une impulsion « sécuritaire » (contrôles, dispositifs de police accrue et évacuation). Dès le lendemain du cyclone, le préfet indique que 1 600 policiers et gendarmes sont mobilisés sur le terrain, notamment pour « éviter les pillages ». Le 17 décembre, un couvre-feu est mis en place entre 22h à 4h.

« On a eu affaire à une réponse essentiellement sécuritaire de l'État avec énormément de policiers qui ne faisaient pas grand-chose par ailleurs parce qu'il n'y avait pas grand-chose à faire… On voyait des militaires et des gendarmes qui étaient là sans directive et sans rien à faire »
Acteur associatif

Le même jour, Bruno Retailleau, alors ministre de l'intérieur démissionnaire, tweetera : *« Ce qui attend la France à Mayotte est colossal : l'île est dévastée. L'État est mobilisé depuis la première heure pour secourir les victimes et éviter que d'autres crises n'ajoutent encore au malheur. Mais il faut déjà penser au jour d'après. On ne pourra pas reconstruire Mayotte sans traiter, avec la plus grande détermination, la question migratoire. Mayotte est le symbole de la dérive que les gouvernements ont laissé s'installer sur cette question. Il faudra légiférer pour qu'à Mayotte, comme partout sur le territoire national, la France reprenne le contrôle de son immigration. Les Français l'attendent, et cela devra être une priorité nationale. »*

Dans une lettre adressée au Premier ministre le 4 janvier 2025, la députée LIOT Estelle Youssoupha écrit : *« Il nous apparaît urgent de suspendre la scolarisation obligatoire pour les élèves étrangers, de mettre fin au visa territorialisé, d'engager une opération massive de reconduites à la frontière des étrangers en situation irrégulière et de fixer un moratoire sur l'examen des demandes d'asile, la délivrance et le renouvellement des titres, cartes de séjour et documents de circulation pour étrangers à Mayotte… Si nous saluons l'interdiction*

des bidonvilles ainsi que l'interdiction de vente des tôles annoncée par le préfet, nous souhaitons des mesures plus précises ainsi que l'allongement du délai de flagrance (actuellement fixé à 96 heures) à une semaine pour permettre aux équipes municipales de constater et de faire détruire les habitations illégales. »

En effet, quelques jours plus tôt, le 30 décembre 2024, à l'occasion de la présentation du plan Mayotte Debout, François Bayrou déclarera : *«L'État et les pouvoirs publics locaux s'accordent pour interdire et empêcher la reconstruction des bidonvilles»*[79] Le 3 janvier, la préfecture de Mayotte annonce avoir pris un arrêté restreignant à partir du samedi 4 janvier, la vente de tôles bac acier aux professionnels et *« aux particuliers réparant leur domicile sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.»* Selon l'État, *« cette mesure vise à protéger les Mahoraises et les Mahorais alors que lors du passage du cyclone Chido, les constructions et clôtures en tôle ont été détruites et les tôles ont constitué des projectiles, occasionnant un risque pour la vie humaine et la sécurité des biens et des personnes.»* Mais comme le soulignent les acteurs intervenant de longue date sur le territoire et plus spécifiquement sur les bidonvilles, ces mesures, qui ignorent les dynamiques urbaines et sociales actuelles, compromettent au contraire la prévention des risques[80].

Cette parole publique et médiatique a largement contribué à renforcer les tensions communautaires ainsi que la xénophobie malheureusement déjà à l'œuvre sur le territoire. La « gestion » des demandeurs d'asile qui avaient trouvé refuge dans les hébergements d'urgence en demeure une illustration dramatique (cf. encadré relatant les causes et conséquences du campement de la Guinguette dans la partie 3).

« Le 1er janvier : le maire de Mamoudzou a demandé à la police municipale d'ordonner aux gens dans les écoles de se barrer avant midi. Ce qui était scandaleux, c'était de faire ça un 1er janvier où personne du secteur associatif ne bossait. Tout ça sans aucune proposition alternative. Beaucoup de demandeurs d'asile avaient été se réfugier dans le lycée. Le collectif de citoyennes est intervenu avec des gants et des masque covid pour saisir les matelas et les brûler derrière en insultant les migrants. Les forces de l'ordre étaient autour mais consigne avait été donnée de n'intervenir qu'en cas d'atteinte physique aux personnes. Le lendemain, la préfecture a affrété 6 bus de 50 places. Il restait 100 personnes sur le carreau… »

Acteur associatif

La gestion post-Chido révèle *in fine* à quel point la réponse publique à Mayotte reste prisonnière d'une lecture essentiellement sécuritaire des enjeux, au détriment d'une approche humanitaire et territoriale adaptée à la gravité de la situation. En désignant les populations migrantes comme responsables du désastre, les autorités ont déplacé le débat, affaiblissant la solidarité locale et renforçant des fractures déjà profondes. Au-delà de la catastrophe naturelle, c'est bien une crise politique et institutionnelle qui s'exprime ici, marquée par la défiance, la déconnexion du terrain et la marginalisation des acteurs de terrain les plus légitimes.

79. Libération, « Urgence – François Bayrou à Mayotte : bidonvilles interdits, « loi d'urgence »… Les principales mesures du plan du Premier ministre », décembre 2024, consulté le 17/11/2025
80. « Mayotte, habitat précaire et informel en zone à risque », École urbaine de Science Po, projet collectif 2025.

PARTIE 3

1 AN APRÈS CHIDO : UNE RECONSTRUCTION QUI SE FAIT ATTENDRE

UN RETOUR À QUELLE NORMALITÉ ?

UN ACCÈS AUX BESOINS VITAUX TOUJOURS PLUS COMPROMIS

Près d'un an après le cyclone, la faim et la soif restent des réalités quotidiennes pour une partie de la population. **Les dispositifs d'aide alimentaire déployés après Chido** – notamment par World Central Kitchen et la Croix-Rouge – **ont permis d'éviter le pire, mais n'ont pas été prolongés durablement faute de relais suffisant**, par les pouvoirs publics et/ou par un secteur associatif insuffisamment soutenu et développé pour faire face à l'ampleur des besoins.

> *« Les gens ont faim, c'est beaucoup ça qui ressort encore aujourd'hui. Une fois World Kitchen partis, il n'y avait pas de relais. Sur l'île, il y a seulement 11 épiceries solidaires, dont 7 publiques, et elles dépendent de subventions. »*
> Acteur associatif

Dans un territoire déjà très dépendant des importations, le passage du cyclone Chido a eu un impact dramatique sur les agriculteurs qui ont perdu l'essentiel de leurs récoltes, systèmes agroforestiers et infrastructures[81]. **La destruction des cultures vivrières – bananes, manioc, légumes, fruits – menace directement la sécurité alimentaire des habitant·es**, d'autant que la destruction des arbres fruitiers notamment (qui demandent des années avant de produire) compromet la production locale **sur le long terme**. Cette situation affecte plus durement encore la population en situation irrégulière pour qui la priorité n'est pas de se nourrir mieux, mais simplement de ne pas être arrêtée par la PAF. Une inquiétude qui entrave également l'accès aux soins.

> *« La priorité des priorités pour les gens aujourd'hui, c'est de ne pas se faire arrêter. »*
> Acteur associatif

Si la saison des pluies semble avoir écarté pour 2025 un retour à la crise de l'eau qu'a connu l'île en 2023/24, **le droit à l'eau potable continue** cependant **d'être fortement entravé, en particulier pour les habitant·es des bidonvilles** au sein desquels l'intervention publique consiste à prévenir les risques sanitaires sans toutefois admettre un raccordement à l'eau.

DES CONDITIONS DE SCOLARITÉ TOUJOURS PLUS DÉGRADÉES, DES ÉTUDES EMPÊCHÉES

Déjà avant Chido, 57 % des enfants étaient scolarisés en rotation[82], faute de salles de classe disponibles tandis que le nombre d'enfants non scolarisés était estimé à près de 5 400 d'après une recherche menée par le centre de recherches Éducation et Formation (Cref) de l'Université Paris Nanterre[83]. Depuis le cyclone, la situation s'est aggravée : **40 % du bâti scolaire a été endommagé ou détruit, obligeant à les remplacer par des préfabriqués censés être temporaires.** À Mamoudzou, à la rentrée 2025, quatre écoles n'ont pu rouvrir leurs portes, faute de moyens financiers et plus de 3 000 élèves ont débuté les cours à raison de seulement 2 heures par jour.

81. D'après le rapport « Regards Croisés sur les impacts de Chido à Mayotte » rédigé en avril 2025 par Likoli Dago avec le soutien de la Fondation de France, « le cyclone a ravagé plus de 200 km² d'espaces naturels ou cultivés ».

82. Source : « L'école primaire : d'immenses défis pour les communes de Mayotte. État des lieux avant le passage du cyclone Chido » Chambre Régionale des Comptes, janvier 2025.

83. T.Mathon Cécillon et G. Séraphin, « *Non-scolarisation et déscolarisation à Mayotte : dénombrer et comprendre », 2023.* Cf. Mayotte Hebdo, « «Il faut regarder la réalité en face» : 5379 enfants non-scolarisés à Mayotte », avril 2025.

« Plein d'écoles sont encore fermées : certaines tournent en rotation et en plus partagées avec d'autres écoles fermées, donc c'est divisé par quatre. »
Acteur associatif

Cette situation s'ajoute à des conditions de logements extrêmement dégradés notamment pour les élèves vivant en bidonville. *« J'ai une élève qui met son réveil à minuit pour travailler au calme, pendant que ses huit frères et sœurs dorment »* raconte cet enseignant. *« D'autres vivent dans 15 m² à six, mais continuent d'étudier. »*

Les plus vulnérables sont les enfants étrangers, souvent refusés à l'inscription par certaines communes. Une situation dénoncée dans un rapport récent de la Chambre Régionale des Comptes[84] mais qui semble avoir pris une tout autre ampleur suite à Chido. Dans plusieurs communes, les collectifs citoyens bloquent l'accès aux mairies pour empêcher les inscriptions[85].

Seule avancée positive, l'approbation par l'Assemblée Nationale[86] de la fin du visa territorialisé à Mayotte en 2030 qui devrait, à l'avenir, permettre notamment aux jeunes bacheliers étrangers de poursuivre leurs études, quelle que soit la filière choisie. Dans le contexte actuel, on ne peut cependant que regretter la mise en œuvre si lointaine d'une mesure ne visant qu'à rétablir le droit.

UN TRAUMATISME COLLECTIF

Sur le plan psychologique, Chido agit comme un traumatisme collectif, qui se superpose à des vulnérabilités déjà anciennes.

« Nos publics sont déjà polytraumatisés avant Chido : les conditions de migration, le traitement de la part de l'administration, parfois des attouchements subis, de la prostitution… Donc imaginez Chido qui vient là-dessus. Surtout que la PAF n'a pas attendu très longtemps avant de refaire ses contrôles. Là pour moi il y a au minimum 10 années de boulot de psy à venir. »
Acteur associatif

Les travailleur·euses sociaux·ales, enseignant·es, infirmier·ères et bénévoles, eux aussi sinistré·es, évoquent **une fatigue morale profonde**. *« Je culpabilisais de rentrer chez moi le soir et de dormir sous un toit. »* explique cette travailleuse sociale mobilisée dès les premiers jours aux côtés des habitant·es des bidonvilles. L'intervention de l'association Terrapsy, invitée par le rectorat, a marqué une prise de conscience nouvelle. « *Les intervenant·es de Terrapsy ont constaté que c'était les profs qui craquaient les premiers »,* témoigne cet acteur associatif. Suite à Chido, *« il y avait énormément de gens terrorisés, qui avaient peur de mourir »,* une peur très vite réactivée avec le passage du cyclone Dikélédi, en janvier 2025, et encore vive en septembre, à l'approche de la saison des pluies.

« *En tant qu'infirmière bénévole, j'ai fait de la maraude. Au départ, c'était surtout de la bobologie et des ruptures de traitement. Les problématiques de souffrance psy sont survenues après, avec Dikélédi qui a pourtant fait beaucoup moins de dégâts. Mais l'offre de soins en santé mentale est inexistante à la base. Et puis c'est un peu tabou.* ***Quand on demandait comment les gens se sentaient, ils répondaient : "j'ai pas le temps de penser à ça, je veux juste que mes enfants mangent et ne pas me faire choper par la PAF"*** »
Ancienne infirmière

Les témoignages recueillis traduisent **un choc durable** : pour la première fois, la question de la santé mentale est posée publiquement à Mayotte. Mais l'offre de soins reste quasi inexistante, et le sujet demeure tabou parmi une grande partie de la population.

84. Source : « L'école primaire : d'immenses défis pour les communes de Mayotte. État des lieux avant le passage du cyclone Chido » Chambre Régionale des Comptes, janvier 2025.
85. Le Monde, A Mayotte, des bureaux de l'état civil bloqués depuis un mois et demi par un collectif de citoyens, septembre 2025.
86. Le 24 juin, dans le cadre de l'examen du projet de loi Mayotte.

« J'ai un bénévole qui s'était mis à bégayer pendant un mois… C'est compliqué de parler, surtout dans une culture où on n'exprime pas trop ce qu'on ressent, surtout pas à son cercle proche. »
Acteur associatif

Plus tabou encore demeure le sujet des violences sexuelles et intrafamiliales qui auraient « *explosé* » suite à Chido. En effet, les acteurs de la protection de l'enfance décrivent de nouvelles agressions, exacerbées par le stress, la promiscuité et la désorganisation des services publics[87]. Des cas ont également été relatés dans les hébergements d'urgence mobilisés lors du passage du cyclone.

> *« On assiste à une explosion des violences sexuelles et intrafamiliales. Rien n'est revenu à la normale. »*
> Acteur associatif

L'ÉPUISEMENT DES ACTEURS ET LA FRAGILISATION DU SECTEUR ASSOCIATIF

Sur le terrain associatif et institutionnel, un constat s'impose : l'épuisement. Les bénévoles comme les citoyen·nes ont vu leurs forces s'amenuiser face à la lenteur du redémarrage institutionnel et leur engagement a laissé place, au moins pour un temps, au découragement. Nombreux sont les professionnels à avoir exprimé un besoin presque vital de partir quelques semaines hors de l'île pour se « ressourcer » et prendre du recul quand ils n'ont pas tout simplement démissionné pour (re)trouver un poste dans l'Hexagone ou ailleurs. Après des mois de mobilisation intense, le *turnover* est massif.

« Il y a eu énormément d'asso qui n'ont pas eu de soutien psychologique. Il y a eu énormément de départs avec un tiers au moins de turnover. Mais la vague est devant nous. Avec une perte d'expertise énorme. Au prochain cyclone, si plus personne n'est là, comment on va faire ? On va nous appeler nous… Puis on aura droit au même discours de manque d'expertise intérieure. Y a un manque d'expertise sur Mayotte, car la vie est dure. Tout se perd au bout de 3 ans. »
Une association

Cette érosion du tissu associatif pose une question de fond : qui tiendra la prochaine crise ? Les acteurs publics et associatifs évoquent désormais une « *fatigue systémique* » : celle d'un territoire en état d'urgence permanent, qui peine à retrouver un horizon stable. Car Chido, plus qu'un choc ponctuel, a accéléré un processus d'usure généralisée et de fragilisation d'un secteur associatif déjà bien éprouvé. D'après une enquête du CRESS menée 15 jours après le passage de Chido[88], 82 % des entreprises de l'ESS déclaraient rencontrer des difficultés de trésorerie et 63 % avaient vu leurs locaux et leur matériel partiellement ou totalement détruits. En septembre, nombre d'entre elles attendaient encore les indemnisations de leur assurance.

Cela est d'autant plus dommageable que le secteur associatif[89] contribue activement à l'économie mahoraise. **Avec près de 290 structures, le secteur de l'ESS notamment représente 14 % des entreprises mahoraises et 16 % de l'emploi privé en 2017**[90]. Mais il reste également fortement dépendant de la commande publique et des subventions. Après avoir démontré son rôle incontournable dans la gestion et l'amortissement de la crise sociale et humanitaire, le secteur associatif nécessite plus que jamais de bénéficier d'un soutien durable et d'une reconnaissance de la part des pouvoirs publics.

87. Ouest France, « « Familiales, sexuelles… Des violences partout » : à Mayotte, la maltraitance infantile s'enracine », juin 2025, consulté le 17/11/2025.

88. https://www.cress-mayotte.org/download/note-ess-impact-du-cyclone-chido-2024/?wpdmdl=5570.

89. Plus de 5000 associations recensées.

90. Panorama de l'ESS Mayotte 2017 (CRESS).

Fonctionnement en mode dégradé

Les bâtiments publics et infrastructures ont été eux aussi durement impactés par le cyclone, avec d'importants dégâts subis par les écoles, collèges, lycées, hôpitaux, et structures administratives dans l'ensemble du département. Certains d'entre eux restent inopérants plusieurs mois après Chido ou ont nécessité des travaux de remise en état considérables.

« Aujourd'hui le manque criant c'est l'accès aux matériaux, on a encore des toits abîmés. La reconstruction est à peine entamée. L'hôpital n'est opérationnel qu'à 50 %. Les réseaux électriques ont été pas mal touchés, mais du coup il y a eu un gros travail d'enfouissement des réseaux par la suite, et tout a été rétabli »

Acteur institutionnel

« Comme 99 % des administrations, on a été impactés. Nous on a la "chance" d'avoir eu peu de dégâts : infiltrations, une partie du toit effondré… On a réouvert le 15 janvier, on a par contre perdu plein de dossiers papiers. On a été bloqués 2 mois pleins en tout. On a perdu du matériel informatique, on a dû réimprimer des choses. »

Acteur institutionnel

« On avait 2 sites mais depuis Chido on n'en a plus qu'un. La toiture s'est envolée, il y avait de l'eau partout… C'est plus du tout en état, du coup les 70 agents sont concentrés ici. L'autre site ne sera pas disponible avant janvier / février 2026. »

Acteur étatique

LA RECONSTRUCTION IMMÉDIATE : L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ

DES DÉGÂTS IMMENSES

Le cyclone a mis à l'épreuve le bâti de Mayotte, révélant une vulnérabilité structurelle de l'habitat, davantage liée à la mauvaise mise en œuvre (charpentes mal fixées, absence de normes spécifiques…) qu'à la nature même des matériaux. D'après un premier bilan réalisé quelques semaines après la catastrophe par le CAUE et les Architectes de l'Urgence[91], **60 % du bâti de l'île a été endommagé ou détruit,** confirmant la vulnérabilité extrême d'un parc hétérogène, souvent non assuré et mal encadré[92].

Les logements « en dur » ont globalement mieux résisté aux vents cycloniques : plus d'un tiers (37 %) a cependant subi des dommages voire a été détruit (2 %). De construction robuste mais peu conformes aux normes actuelles, les logements sous dalle ont connu des dégâts limités à quelques infiltrations le plus souvent. Les toitures en tôle, que l'on retrouve notamment sur la majeure partie des cases SIM, n'ont cependant pas résisté et ont été arrachées.

Les logements légers ou informels, essentiellement constitués de tôles et de matériaux de récupération, ont quant à eux été pulvérisés par la tempête ; **mais ces habitations, faute d'alternatives viables, ont souvent été reconstruites en quelques jours** dans les mêmes conditions, prolongeant ainsi l'exposition aux risques futurs.

Impact résidentiel de Chido

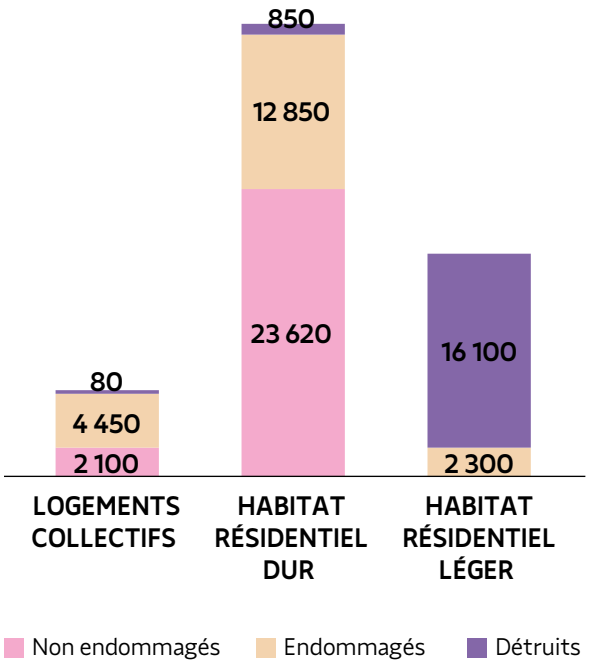

Source : CAUE, Fondation Architectes de l'Urgence, diagnostic au 27 janvier 2025. La terminologie utilisée dans ce graphique est celle de la Fondation Architectes de l'Urgence.

Type d'habitat	Part estimée du parc	Niveau de destruction	Observations clés
Bidonvilles / habitat informel	35 %	100 % impacté	
88 % détruit	Reconstruction immédiate, aggravation des risques		
RDC toit tôle	18 %	Fort	Toitures arrachées, infiltration, maçonnerie fissurée
RDC dalle béton	12 %	Modéré	Bonne résistance, infiltrations
R+1 sous tôle	14 %	Fort	Étages arrachés, murs-pignons soufflés
R+1 sous dalle	13 %	Faible à moyen	Dégâts limités, surchauffe et porosité
R+2 sous tôle	5 %	Fort	Toitures envolées, pertes locatives
R+2 sous dalle	5 %	Faible	Bonne tenue structurelle, dommages mineurs

Source : Tableau réalisé par Fors-Recherche sociale à partir de « Regards croisés sur les impacts de Chido », Likoli Dago, avril 2025.

91. En janvier 2025, 282 écoles, 115 bâtiments publics, 3 000 résidences privées (échantillon) ont été expertisées par une cinquantaine de professionnels.
92. Voir carte en annexe.

Le parc de logements collectifs (principalement locatif, public ou privé) n'a pas été épargné puisque plus des 2/3 ont subi des dommages d'après le diagnostic réalisé par Architectes de l'urgence. **La moitié des 3 007 logements gérés par la SIM ont ainsi été endommagés, dont 17 % ont subi des dégradations lourdes**[93]. Les chantiers en cours ont aussi été très touchés : sur les 1 600 logements en construction, une partie importante a subi des dégâts. Le passage du Cyclone a plus globalement entraîné un retard conséquent dans les livraisons prévues et retardé les mises en chantier initialement prévues avant fin 2024[94].

DANS LES BIDONVILLES : UNE RECONSTITUTION GUIDÉE PAR LA NÉCESSITÉ, EXPOSANT LEURS HABITANT·ES À DE NOUVEAUX RISQUES

Dès 24h après le cyclone, et parfois l'après-midi même, les bangas étaient déjà relevés, a-t-on souvent entendu. Après avoir trouvé refuge dans les centres d'hébergement ou dans des maisons en dur, **les habitant·es n'ont pour beaucoup pas attendu qu'une solution de relogement leur soit proposée tant ils savaient que celle-ci n'interviendrait pas**. Les conditions d'accueil parfois déplorables dans certains centres et l'approche de la rentrée ont placé les familles dans l'obligation de reconstruire des habitats de fortune, dans des matériaux toujours plus fragiles, et sur les mêmes zones à risque (ravines, pentes instables) voire plus encore, dans les hauteurs de l'île, accentuant les vulnérabilités.

« Globalement après Chido, tous les bidonvilles ont été rasés et dans le mois qui suivait tout était reconstruit par les habitants eux-mêmes, c'est l'avantage de l'habitat léger ! Mais souvent ce n'est pas mieux, voire pire. D'autant qu'il n'y a plus de végétations, donc un risque plus important de glissements de terrain, etc. »

Acteur associatif

« La réalité des risques n'a pas freiné la reconstruction qui a obéi à la nécessité de retrouver le plus vite possible un toit » observent ainsi des architectes du territoire, auteurs d'un rapport rédigé en avril 2025[95]. Comme témoigne ainsi un habitant rencontré par Reporterre le 19 décembre 2024[96], *« on sait que s'il y a un autre cyclone, ça ne tiendra pas. Mais on s'inquiète plus qu'on vienne nous voir pour nous empêcher de reconstruire »*. C'est d'ailleurs dans cet esprit que **l'arrêté restreignant la vente de tôle a été pris le 4 janvier 2025, poussant le système D à son paroxysme**. Sous pression et la peur au ventre (peur des contrôles, peur de nouvelles intempéries à venir), les habitant·es n'ont eu d'autres choix que de récupérer les tôles abîmées dans les villages voisins voire les décharges[97] ou de s'approvisionner sur le marché noir, à des prix prohibitifs et au risque de l'endettement. La tôle d'occasion (même ramassée après Chido) se vendait entre 20 et 30 € la plaque de 3 mètres, le bois 18 € les 3 m d'après les témoignages de plusieurs habitant·es recueillis en septembre 2025, soit environ deux fois plus que le prix habituel.

Rapide en apparence, la reconstruction des bangas s'est en réalité déroulée sur plusieurs mois, une pièce après l'autre, au rythme des capacités contributives des ménages. *« Et jusqu'à maintenant on reconstruit »* témoigne ainsi cette habitante de Kaweni, plus de 9 mois après Chido. *« C'est lent et difficile quand*

93. Source : communiqué de presse du 15 avril 2025, CDC Habitat.
94. Sept opérations, soit 207 logements, qui devaient être mises en chantier avant fin 2024, ont enfin dû être reportées, réduisant à seulement 76 le nombre de logements lancés sur les 515 initialement prévus.
95. « Regards croisés sur les impacts de Chido », Likoli Dago, CAUE, avril 2025.
96. https://reporterre.net/Dans-les-bidonvilles-de-Mayotte-les-habitants-livres-a-eux-memes-pour-reconstruire
97. https://www.infomigrants.net/fr/post/62078/a-mayotte-larrete-interdisant-la-vente-de-tole-nempeche-pas-les-bidonvilles-de-se-reformer

on n'a pas de boulot et donc de revenus et puis il y a la PAF qui a intensifié ses interpellations. Il y a pas mal de gens qui n'ont pas encore terminé. Même moi hier j'ai encore construit un banga parce que je continue encore à construire… »

Aussi, les architectes alertent-ils sur les risques inhérents à la densification des constructions dans les bidonvilles *« De 2022 à 2025, le bidonville global donne l'impression d'avoir fortement progressé. Peut-être autant en surface d'occupation globale, qu'en densification des sites déjà occupés. Au fur et à mesure classiquement, ces sites se densifient : les maisons se rapprochent et s'étendent de pièces supplémentaires, pour accueillir souvent de nouveaux arrivants. La reconstruction après Chido a mis en évidence une accentuation de ce phénomène, les maisons au départ séparées les unes des autres sont de plus en plus mitoyennes. »*[98] Comme le résume cet autre acteur associatif, *« les quartiers informels étaient déjà dangereux avant Chido. Et Chido a montré que c'étaient des châteaux de carte.* ***S'il y a de nouveau un cyclone, il se repassera la même chose. Il va falloir viabiliser a minima ces quartiers-là*** *: eau, voie de circulation, talus à stabiliser, etc. Mais l'État n'a pas les outils pour faire ça, voire veut débarrasser ces zones sans trop de solution alternative. »*

Pourtant, face à ces enjeux, d'autres modes d'intervention sont possibles et certains acteurs n'ont pas attendu le passage de Chido pour **privilégier une approche consistant à « refaire la ville sur la ville » en travaillant à l'amélioration et à la sécurisation des logements *in situ*.** C'est notamment l'approche retenue dans le cadre du NPNRU de Kawéni à Mamoudzou.

98. Op. cité.

RÉSORBER LE BIDONVILLE « SANS LE RASER » : UN MODÈLE D'INTERVENTION URBAINE À MAHABOURINI, MAMOUDZOU

Sur les hauteurs de Kawéni, le quartier de **Mahabourini** concentre nombre des défis urbains et sociaux de Mayotte : habitat informel dense, terrains instables, accès limité à l'eau et à l'électricité, exposition directe aux risques cycloniques et à l'érosion. Suite au passage de Chido, le quartier a été en grande partie détruit.

Depuis 2017, la commune de Mamoudzou, accompagnée de l'agence AIR Architectures et du CAUE de Mayotte, y conduit un projet pilote qui fait figure d'exception : réhabiliter sans raser, en s'appuyant sur le tissu social existant et sur les ressources locales et en conciliant amélioration de l'habitat, réduction des risques et accompagnement humain.

En 2017, une première étude de vulnérabilité menée par l'association Actes et Cités, sur commande de la mairie de Mamoudzou, a permis de dresser un diagnostic détaillé de la situation du quartier, mobilisant relevés de terrain, cartographies, observations du bâti et des cheminements, ainsi que des entretiens avec les habitants, afin de dresser un état des lieux humain, physique et foncier du site.

L'objectif central était d'élaborer des propositions d'amélioration réalistes, tenant compte à la fois des pratiques d'occupation du sol « hors cadre » et des risques majeurs (glissements de terrain, inondations, sismicité). L'expérience a permis de développer une connaissance partagée des usages, des circulations et des sociabilités du quartier, de caractériser la diversité des formes d'habitat (de la case en tôle à la maison consolidée), et de cartographier les réseaux, les espaces communs et les zones de vulnérabilité.

À partir de ces analyses, Actes et Cités a proposé :

• Des cheminements piétons consolidés servant de support aux réseaux (eau, électricité, assainissement) et jouant un rôle protecteur contre les aléas, ainsi que des plateformes de rassemblement pouvant faire office d'abris en cas d'événement climatique extrême ;

• La rédaction de guides pratiques pour sensibiliser et accompagner les habitant·es à la réduction de leur exposition aux risques, en les impliquant activement dans l'amélioration légère mais efficace de leur habitat.

Ces propositions ont constitué la base du projet actuel, conduit par la commune de Mamoudzou accompagnée de l'agence AIR Architecture et du CAUE de Mayotte. Ce projet fait figure d'exception à Mayotte puisqu'il cherche à « réhabiliter sans raser » en s'appuyant sur le tissu social existant et sur les ressources locales.

« Mahabourini est une parcelle test à l'échelle de la commune pour essayer d'apporter une structure urbaine au bidonville et de progressivement proposer une autre forme de logement… On essaie de démontrer qu'on ne construit pas la ville en la rasant. On a très peu d'exemples dans le monde de création d'urbanité sur table rase qui fonctionnerait bien. Pour nous, le tissu social est la première brique de construction de ce quartier. »

Acteur de la rénovation urbaine à Mamoudzou

Le projet comprend deux volets : sécuriser et sensibiliser les habitant·es exposé·es aux aléas climatiques tout en amorçant une transformation urbaine progressive du quartier. La première mission du programme consiste ainsi à réduire les vulnérabilités : stabilisation des pentes, implantation des réseaux d'eau et d'électricité, création d'espaces publics et de zones refuges paracycloniques inspirées des fare mahorais, conçues en bois et capables de résister à des vents de plus de 350 km/h.

En parallèle, huit logements pilotes – six locatifs très sociaux et deux en accession sociale – sont en construction, réalisés en bois et briques de terre crue. Ces habitations bioclimatiques sont pensées pour intégrer la microéconomie locale (artisanat, agriculture vivrière, petits commerces). Le projet mise également sur la formation et l'insertion professionnelle : la commune collabore avec des associations locales comme Kaja Kaona pour mobiliser des jeunes du quartier dans la production et la mise en œuvre des matériaux.

Le projet a connu quelques ajustements suite aux destructions causées par Chido. Les huit premiers logements étant bien avancés à décembre 2024, la structure en bois des bâtiments a été partiellement endommagée par le cyclone. Actuellement, le chantier a repris et a retrouvé son état d'avancement d'avant Chido. Quelques précautions supplémentaires ont été prises dans la construction pour améliorer sa résilience aux aléas climatiques bien que la démarche originelle intégrât déjà une exigence forte en matière d'adaptation aux risques.

DES HABITANT·ES « EN DUR » QUI NE SONT PAS TOUJOURS MIEUX LOTI·ES

Côté maisons en dur, ce n'est pas mieux. Six mois après le passage du cyclone, **les quelques habitant·es assuré·es** (seulement 6 % selon les données de la Caisse centrale de réassurance) **attendaient toujours un dédommagement** à la hauteur du préjudice subi.

« Côté reconstruction, c'est long, très long. Si une bonne part des expertises par les assurances semble avoir été réalisée, les comptes-rendus tardent à revenir aux sinistré·es. Les travaux sont donc retardés. De toute façon, les artisans et entrepreneurs du bâtiment sont débordés. De plus, ils ont beaucoup de difficultés à être approvisionnés en matériaux, outillages. »

Journal de bord d'un acteur de terrain, 5 juin 2025

« Ces maisons ont été sinistrées et les habitants peinent à réparer. Tous les dispositifs qui pourraient les aider, ça ne marche pas. Donc y a encore pas mal de bricolage. »

Acteur associatif

Pourtant, dès le 19 décembre 2024, **la Caisse centrale de réassurance estimait le nombre de sinistres à environ 10 000 habitations et professionnels assurés, soit un coût des événements pris en charge dans le cadre du régime Cat Nat s'élevant entre 650 M€ et 800 M€** pour le marché de l'assurance. Interrogé sur ces difficultés assurantielles lors de son passage au journal télévisé de Mayotte La 1ère, ce 2 septembre, Manuel Valls a répondu : *« Là où les Mahorais ont raison, c'est que les assurances ne sont pas au rendez-vous »*. Selon lui, seuls 50 % des dossiers de sinistre avaient été traités. *« Cela vaut pour les entreprises, pour les collectivités locales mais aussi et surtout pour les particuliers. Il y a trop de retard. »* Le ministre des Outre-mer annonçait avoir demandé au préfet de Mayotte, François-Xavier Bieuville, de réunir dans les prochains jours l'ensemble des acteurs : assureurs, collectivités, entreprises. *« Il faut que cela change. Je demande au monde de l'assurance : soyez au rendez-vous ! Vous ne pouvez pas lâcher le monde économique, les collectivités, les Mahorais dans cette situation »*[99]. La réunion a bien eu lieu sans obtenir les effets escomptés, chacun se renvoyant la balle.

Sur le terrain, **neuf mois après le passage de Chido, force est de constater que de nombreux habitant·es n'avaient pas encore pu réellement entamer des travaux de réparation/reconstruction**, se contentant pour beaucoup de bricoler pour « colmater les brèches ». Sans attendre une aide trop lente à arriver et en prévision de la saison des pluies, d'autres ont commencé à rebâtir sans encadrement, à l'instar de cette femme âgée, vivant seule dans une case SIM, qui a entrepris de remplacer sa toiture par une dalle en béton.

« Tout le monde fait des diagnostics mais au bout d'un moment j'en ai eu marre. Des dossiers j'en ai fait des tonnes ça ne donne jamais rien. Ici, à Mayotte, si tu ne connais pas quelqu'un pour appuyer ton dossier, t'as rien. Du coup j'avais peur, avec la saison des pluies qui arrive, que ce soit à nouveau inondé. Donc je me suis débrouillée pour faire faire une dalle »

Habitante, vivant dans une case SIM agrandie

Dans ce contexte, **les acteurs de l'habitat s'alarment des conséquences d'une reconstruction à l'identique et non encadrée.** *« La plupart des gens n'ont pas d'argent pour reconstruire en dur, donc soit ils n'ont pas de toit, soit ils vont reconstruire une dalle en béton, mais ce n'est pas adapté au climat, et souvent c'est mal fait »* insiste ce professionnel. *« Un gros point dur, ce sont les maisons construites dans la pente, sur plusieurs niveaux, avec des risques d'effondrement.»* Si des initiatives ont rapidement été prises visant à sensibiliser et accompagner les habitant·es et l'artisanat local à des modes constructifs plus résistants face aux risques (voir plus loin dans le rapport), celles-ci n'ont pas suffisamment été soutenues ni accompagnées d'une

99. L'Argus de l'assurance, « Mayotte : Manuel Valls appelle les assureurs à accélérer les indemnisations », septembre 2025

mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics mais également secteur assurantiel) pour répondre à la hauteur des enjeux et de l'urgence.

« Là on reconstruit à l'identique à cause des assureurs, donc on refait les mêmes conneries en pire. L'argent des assurances commence à arriver seulement maintenant, donc on est aussi en retard à cause de ça. Alors qu'ils ont les devis depuis 7 ou 8 mois. Et on sait que ce remboursement est insuffisant pour reconstruire différemment. Il n'y a aucune subvention sur l'habitat donc les gens doivent rajouter et s'endettent. »
Architecte

UN ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'HÉBERGEMENT DE PLUS EN PLUS CONTRAINT

Plusieurs mois après le cyclone**, la reconstruction des logements avance lentement aggravant la pénurie d'offres adaptées et fragilisant encore davantage les ménages dans leur parcours résidentiel.** Le témoignage recueilli auprès de cette travailleuse sociale illustre l'enchevêtrement des difficultés que peuvent rencontrer certaines familles après Chido. Sans soutien et sans solutions adaptées, elles se retrouvent exposées aux pratiques abusives de certains propriétaires privés : logements insalubres, loyers abusifs, absence de bail, menaces d'expulsion, le tout sans contrôle.

FAUTE DE SOLUTIONS, UNE MÈRE DE FAMILLE MAINTENUE DANS DES CONDITIONS D'HABITAT INDIGNES ET DANGEREUSES

Récit recueilli auprès d'un travailleur social

« J'accompagne une mère de famille, seule avec ses deux enfants. Depuis le passage de Chido, elle fait partie de ces personnes qui ont dû trouver une solution par elles-mêmes, dans l'urgence. Elle a fini par louer un petit logement chez un propriétaire privé : 30 m² pour 480 € par mois. Un prix exorbitant pour un habitat pourtant très détérioré. Le bois des murs gonfle sous l'humidité permanente, des moisissures s'étendent peu à peu, et la mezzanine où la mère dort menace littéralement de céder. Si elle venait à s'effondrer, elle tomberait directement sur ses enfants.

À cela s'ajoutent d'autres difficultés : son plus jeune enfant, qui a pourtant cinq ans, n'est toujours pas scolarisé faute de place. Depuis qu'elle a perdu son emploi et qu'elle s'est séparée de son mari violent, elle a accumulé des dettes de loyer. Le propriétaire, loin d'en tenir compte, exige désormais qu'elle quitte les lieux immédiatement. Quand je lui ai signalé que le logement était insalubre et qu'en théorie, dans cet état-là, la locataire ne devrait pas payer, il est devenu hostile, menaçant.

Pour tenter de l'aider, je l'ai inscrite au SIAO pour une place en résidence sociale à Chirongui. Une solution existe : la place est disponible. La structure aurait pu l'accompagner pour régulariser son titre de séjour, qui a maintenant expiré. Mais c'est trop loin de tout ce qu'elle connaît. Elle n'a aucun réseau là-bas, aucune famille, aucune possibilité d'entraide. Son unique soutien ici, c'est sa mère, mais cette dernière vit elle-même dans une case en tôle minuscule, dans des conditions extrêmement précaires. Elle ne peut pas l'accueillir.

Elle pourrait se mettre à l'abri en acceptant la place en résidence sociale, mais cela signifierait s'éloigner de ses repères, de ses ressources, de ses liens faibles – tout ce qui permet de survivre à Mayotte. Et dans ces conditions, franchir le pas est souvent impossible. »

Ce témoignage illustre l'effet pervers de la crise : la précarité du logement se cumule à la précarité administrative et sociale. **Force est de constater que certains propriétaires trouvent à « profiter » de l'exclusion de nombreux habitant·es du marché du logement.** Ces marchands de sommeil constituent d'ailleurs un autre frein au traitement de la problématique des bidonvilles parfois méconnu, comme l'a souligné cet acteur de l'habitat :

« A X., il y a un bidonville sur un terrain qui appartient à 2 frères : ils se font 20 000 balles par mois car ils font payer l'occupation. On a trouvé des cases à Y., tenues par des familles qui terrorisent tout le monde : des gens qui paient 200 balles pour une maison de la taille d'un lit, infesté par les rats. »

Acteur de l'habitat

L'habitat indigne devient une condition de vie « normale » pour une large part des familles, compromettant l'avenir de la jeunesse mahoraise.

« Majoritairement, les jeunes ne formulent pas de demande de logement. Ils ont conscience des risques d'occuper un terrain qui ne leur appartient pas mais n'ont pas d'autre solution. En plus, il y a des campagnes de décasage qui se font. Là, certains ont reçu l'information comme quoi ils allaient se faire déloger. J'essaie de travailler avec eux pour qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté : j'essaie de les inscrire sur la plateforme SIAO pour qu'ils soient en centre d'hébergement, mais c'est compliqué car c'est souvent loin de là où ils vivent. Et puis les jeunes ne veulent pas partir et laisser leurs parents dans une case. »

Travailleur social

Les structures d'hébergement d'urgence sont saturées, les solutions de type résidences sociales sont souvent éloignées des bassins de vie et des réseaux de solidarité, les FJT sont inexistants[100] et certaines structures ont elles-mêmes subi d'importants dégâts obligeant les gestionnaires à reloger les familles en urgence. C'est le cas de l'opération pilote du talus de Majicavo qui a occasionné la construction de 30 logements « à bas coût » dont la moitié a été détérioré par Chido. Gestionnaire du parc, Soliha a dû solliciter des fonds auprès de la Fondation de France pour assurer le relogement temporaire de 15 familles dans le parc libre de la SIM (les financements obtenus visant à couvrir le différentiel de loyer pendant 1 an).

« C'était un projet expérimental à cout moindre avec pour objectif d'atteindre un loyer à maximum 100 € pour les familles relogées dans le cadre de la RHI. Les logements ont été conçus avec une ossature métallique censée résister aux cyclones et aux séismes. L'ossature a bien tenu mais il n'y a que ça qui est resté. Tout ce qui était murs et remblayage a sauté… Les toits en tôle aussi. La moitié du parc est sinistré. C'était devenu invivable pour les personnes donc on a débloqué, 6 mois après, les fonds de la Fondation pour les reloger. »

Acteur du logement

Malgré ce contexte, les opérations de décasage ont recommencé dès le 7 avril 2025 avec 73 logements concernés à Dzoumogné, dans le nord de l'île. Seules 17 familles ont reçu une proposition d'hébergement ou de relogement et parmi elles, seulement six les ont acceptées[101]. Mi-juillet à Tsararano (Dembeni), ce sont plus de 80 bangas qui ont été démolis et environ 300 personnes ont été expulsées : *« Ils sont arrivés mardi à 4h du matin et on m'a dit : vous partez ! On ne m'a pas dit pourquoi. On avait été prévenu, il y a longtemps, qu'une opération devait avoir lieu ici mais depuis le passage de Chido on n'avait eu aucune nouvelle, aucune information »*, témoigne un

100. Notons le projet de FJT porté par l'association Kaja Kaona qui pourrait s'inscrire dans un projet plus large de tiers-lieu d'insertion favorisant l'accompagnement, le soutien aux jeunes via la formation, l'emploi, le lien social, l'accès au logement, la santé, la solidarité.

101. Le Monde, « A Mayotte, lancement de la première opération de « décasage » de l'année, entraînant la destruction de dizaines de logements informels », avril 2025, consulté le 17/11/2025.

homme interrogé par le Journal de Mayotte[102]. Le 15 octobre, avait lieu l'évacuation et la destruction d'une trentaine de logements précaires dans le quartier de La Vigie à Pamandzi (Petite Terre). Une semaine après, le 21 octobre, intervenait « *la plus grosse opération de mise à l'abri depuis 24 mois à Mayotte* » selon les termes de la Préfecture, mettant un terme au campement de La Guinguette à Tsoundzou. Avec près de 400 prises en charge, ce sont malgré tout 900 personnes environ qui restent livrées à elles-mêmes, sans solution. L'opération Tsoundzou II constitue en réalité l'une des premières applications concrètes de l'article 11-2-III de la loi pour la Refondation de Mayotte qui autorise, jusqu'en 2034, des évacuations sans obligation effective de relogement, ni même d'hébergement d'urgence.

Le récit chronologique ci-après (pages 50-51) ayant conduit à l'existence de La Guinguette révèle un schéma d'action publique éprouvée à Mayotte et désormais normalisé / légalisé : installation faute d'alternative, insalubrité croissante faute d'intervention, évacuation administrative motivée par les risques d'insalubrité, prise en charge et relogements limités, réinstallation ailleurs, nouvelle évacuation…

102. Le Journal de Mayotte, « Les opérations de lutte contre l'habitat insalubre se poursuivent », juillet 2025, consulté le 17/11/2025.

Oasis

LE CAMPEMENT DE LA GUINGUETTE : RÉVÉLATEUR DES FAILLES DU DISPOSITIF D'ACCUEIL À MAYOTTE MIS À L'ÉPREUVE PAR CHIDO

Le cas du gigantesque campement dit « de La Guinguette » est une expression inédite, mais non moins emblématique de la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés au lendemain de Chido et a mis en lumière les défaillances structurelles du dispositif d'accueil à Mayotte.

Avant Chido : le camp de Cavani

En janvier 2024, à Mamoudzou, plusieurs dizaines de personnes originaires d'Afrique continentale avaient trouvé refuge dans le camp du stade de Cavani (puis jusqu'à 700 personnes en aout 2023). Ils vivent dans des conditions d'insalubrité et sont régulièrement victimes d'agressions notamment de la part de collectifs citoyens. En mars 2023, les forces de l'ordre clôturent une opération d'évacuation du stade qui aura duré près de 2 mois avec selon les autorités 500 personnes relogées ou hébergées. Ceux laissés sans solution se réinstallent dans les rues aux abords du stade. Ils sont rejoints par 200 résidents d'un autre campement de réfugiés attaqué et incendié par des villageois (campement de Massimoni) avant d'être à nouveau évacués durant la période juillet/août 2024. La préfecture annonce la mise à l'abri de 130 migrants, les autres se réinstallent à Tsoundzou I à proximité du centre d'hébergement de Coallia[a].

L'évacuation des établissements scolaires devenus hébergements d'urgence pour les exilés sinistrés par Chido

Dans les heures qui suivent le passage de Chido, quelques centaines de réfugiés et demandeurs d'asile, ayant vu leurs maisons ou bangas arrachés par le cyclone[b], trouvent refuge dans des établissements scolaires à Mamoudzou, transformés temporairement en centres d'hébergement d'urgence (principalement au lycée Bamana avant d'être déplacé le 3 janvier au collège de Kwale à Tsoundzou)[c] . Les conditions d'accueil y sont extrêmement sommaires : sanitaires souvent hors d'usage, pas d'électricité ou d'accès à l'eau. À cela s'ajoutent les tensions avec les collectifs d'habitant·es et de parents d'élèves rassemblés aux abords des établissements pour demander leur évacuation et la réouverture des écoles. Au collège de Kwalé notamment, ces derniers bloquent les entrées et sorties des établissements, empêchent la livraison de vivres, et tentent de déloger les sinistrés en jetant des projectiles, incendiant matelas et tentes...[d]

Fin janvier 2025, à la veille de la rentrée scolaire, la police débute plusieurs évacuations des différents établissements scolaires. Des bus sont envoyés pour déplacer les exilés (au nombre de 400 ou 500 à ce stade), mais ces derniers sont déposés quelques rues plus loin, à Passamainty, sans solution[e].

L'évacuation du camp Tsoundzou I et la naissance d'un campement hors-norme : La Guinguette

Ils montent un campement de fortune au bord de la route nationale à Tsoundzou à proximité du village relais de Coallia, devenu point de ralliement des réfugiés sans abri. Quelques semaines plus tard, le 14 février, le campement est à nouveau démantelé sur ordre de la Préfecture qui invoque « des risques très importants d'accidents. »[f] Face à la saturation complète du secteur de l'hébergement, qui plus est partiellement endommagé par Chido, seule une centaine de femmes et enfants est prise en charge par des associations. Ainsi, Coallia organise à la demande de l'État, un campement humanitaire d'urgence sous tentes, au sein du village relais déjà suroccupé. Les ménages seront par la suite réorientés « *partout où il y avait de la place* » comme l'explique un salarié de l'association. Les autres, contraints de démonter leurs abris, s'installent encore un peu plus loin dans la forêt de Tsoundzou, sur le sol d'une immense décharge. Ainsi naît le campement de « La Guinguette » ou Tsoundzou II qui réunira pendant près de 8 mois plus de 1 200 personnes réparties en 255 ménages (selon les enquêtes sociales réalisées en octobre 2025)[g].

Certains vivent dans des tentes fournies par des organisations humanitaires, d'autres sont abrités sous des cabanes faites de branches et de bâches. Aux premiers réfugiés de la RDC, du Rwanda, de la Somalie ou du Burundi, s'ajoutent au fil des semaines d'autres familles arrivées du Proche et Moyen-Orient (Afghanistan, Syrie, Yémen...). La plupart sont en situation régulière, pouvant prétendre au statut de réfugié ou l'ayant obtenu (mais sans possibilité de quitter le territoire de Mayotte). Une partie d'entre eux était en impossibilité de déposer leur demande d'asile à cause du blocage de la Préfecture suite aux dégats causé par Chido puis par de collectifs citoyens, d'autres sont déboutés du droit d'asile.

La vie quotidienne malgré tout s'organise : jardins vivriers, lieux collectifs, petites échoppes et une gouvernance interne avec des représentants par communautés. Mais le campement devient aussi la cible de pressions multiples (dénonciations citoyennes, incendies, insécurité et tensions intercommunautaires[h]). Les conditions humanitaires restent catastrophiques : des cas de typhoïde ont été recensés selon des acteurs humanitaires[i] et selon des acteurs associatifs, la Préfecture limite l'installation de latrines et bornes d'eau, refusant de faire du campement un « point de fixation ».

« C'est même un cran en dessous du bidonville car c'est des tentes. Ils sont [...] sans arrêt chassés des endroits où ils sont. Et on parle de les chasser à nouveau. Ils n'ont même pas le niveau de confort d'un camp du CICR. À part la compassion, on n'a pas grand-chose à leur proposer. »
Un acteur associatif

Le 27 août, le préfet annonce le démantèlement du campement, citant les conditions d'insalubrité et de dangerosité signalées par les forces de l'ordre et les enquêtes sanitaires de l'ARS. L'arrêté subséquent du 28 septembre donne 23 jours aux occupants pour évacuer les lieux. S'engage un nouveau cycle d'expulsions qui durera jusqu'au 21 octobre 2025, date butoir donnée aux habitant·es pour démolir leur case ou tente, et à laquelle les restes du campement seront entièrement rasés par des bulldozers.

Selon la préfecture, qui s'est félicitée de « *la plus grosse opération de mise à l'abri depuis 24 mois à Mayotte* », « *plus de 400 personnes* » ont été prises en charge. Dans les faits, 330 personnes ont été relogées temporairement[j], laissant près de 900 individus sans solution, aujourd'hui installées à proximité du village dans le plus grand dénuement. La préfecture justifie : « *Au regard de ces circonstances locales, à ce jour, [...] la saturation du parc ne permet pas de réaliser des propositions d'hébergement à l'ensemble des occupants* »[k].

(a) LDH, « Demolitions des quartiers pauvres sous couvert de la loi Elan » 2024.

(b) Dès mars 2024, une partie de ces demandeurs d'asile squattent le stade de Cavani, avant d'en être évacués ou chassé par les collectifs de riverains.

(c) Préfecture de Mayotte, Lieux d'hébergements, décembre 2024.

(d) Le Journal de Mayotte, « Les parents d'élèves et les exilés du collège de Kwalé, victimes de la situation », janvier 2025 ; France Info, « Nouvelles tensions au collège de Kwalé, des parents d'élèves ont essayé de déloger les migrants », février 2025, consulté le 14/11/2025.

(e) Le Journal de Mayotte, « Évacués du collège de Kwalé, le éxilés laissés pour compte en bord de route », février 2025, consulté le 14/11/2025.

(f) Mayotte Hebdo, « Le camp de Tsoundzou au bord de la route a été évacué », février 2025, consulté le 14/11/2025.

(g) Une attestation de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Mayotte (DEETS) datée du 23 septembre 2025 fait, elle, état de «255 ménages représentant 1 272 personnes présentes sur site à la date de la réalisation des enquêtes sociales».

(h) Mediapart, « A Mayotte, l'État détruit un bidonville et laisse des habitants à la rue, en toute légalité », octobre 2025, consulté le 14/11/2025.

(i) Un bilan de Santé Publique France fait état de 70 cas de typhoïde au 2 avril 2025, un niveau largement supérieur au 5 années précédentes sur la même période. 94 % de ces cas sont localisés à Mamoudzou, dont 1 à 5 cas à Tsoundzou II entre janvier et avril 2025.

(j) Mediapart, « À Mayotte, l'État détruit un bidonville et laisse des habitants à la rue, en toute légalité », octobre 2025.

(k) France Info, « Faute d'hébergements suffisants depuis le cyclone Chido, qu'une partie des migrants de Tsoundzou 2 pourront être relogés », septembre 2025.

UNE RÉPONSE INSTITUTIONNELLE EN DÉCALAGE AVEC LES BESOINS

« Nous devons refonder Mayotte en faisant ressortir le meilleur d'elle-même et en la débarrassant des fléaux qui la dévisagent et la dénaturent : l'habitat illégal et l'immigration clandestine. » C'est par ces mots que Manuel Valls, ministre des Outre-mer, débutait sa déclaration sur le projet de loi d'urgence pour Mayotte le 20 janvier 2025 devant l'Assemblée nationale[103]. Cette approche va irriguer ensuite l'ensemble des discours et des évolutions réglementaires et législatives post-Chido, semblant **reléguer au second plan les enjeux d'une action qui porterait sur « les causes structurelles des crises sociales, sanitaires et éducatives »** comme le dénonçaient de nombreuses associations dont l'Unicef et la Fondation pour le logement des Défavorisés au moment de l'examen du projet de loi pour la refondation de Mayotte[104].

Au lendemain du cyclone, **un sentiment de reconstruction à deux vitesses semble s'imposer.** Si les financements publics se sont rapidement concentrés sur la réparation des infrastructures « structurantes » (routes, écoles,

CHRONOLOGIE DES RÉPONSES DE L'ÉTAT

Fin décembre 2024 : Plan Mayotte debout visant à « reconstruire » l'île « en deux ans ».

3 janvier 2025 : Arrêté préfectoral restreignant la vente de tôles, notamment aux étrangers.

9 janvier 2025 : Installation d'une mission chargée de la reconstruction et de la refondation de Mayotte, dirigée par le général Facon. Elle est en charge de l'animation du travail interministériel et couvre les principaux champs de politique publique concernés par la reconstruction.

24 février 2025 : promulgation de la Loi d'urgence pour Mayotte n°2025-176 :

- Un **prêt à taux zéro** est créé, afin de faciliter la reconstruction par les Mahorais de leurs logements ;
- À l'initiative des parlementaires, la vente de tôles aux particuliers est encadrée jusqu'à fin 2025 pour éviter la reconstruction des « bangas ».

21 avril 2025 : présentation en Conseil des ministres d'un second projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte

23 mai 2025

- Ordonnance n°2025-453 relative à la transformation de l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte : il est absorbé au sein d'**un nouvel établissement public dédié à la reconstruction de Mayotte**.
- Ordonnance n°2025- 454 portant diverses **mesures d'adaptations et de dérogations temporaires aux règles des construction afin d'accélérer sa reconstruction**.

24 juin 2025 : l'Assemblée nationale approuve la fin du visa territorialisé à Mayotte en 2030.

30 juin 2025 : décret n° 2025-605 inscrivant certains pôles urbains de Mayotte parmi les **opérations d'intérêt national** et portant **création d'une zone d'aménagement différé** sur le territoire des communes de Dembéni, Koungou et Mamoudzou.

10 juillet 2025 : présentation de la stratégie quinquennale pour la reconstruction et la refondation de Mayotte en Comité Interministériel des Outre-mer.

11 août 2025 : après avis du Conseil Constitutionnel, promulgation de la loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte.

103. Vie Publique, Déclaration de M. Manuel Valls, ministre d'État, ministre des outre-mer, sur le projet de loi d'urgence pour Mayotte, à l'Assembée nationale le 20 janvier 2025.

104. Unicef, Communiqué de presse : Mayotte : une loi de refondation sans ambition ni justice sociale, 2 juillet 2025.

réseaux électriques ou d'eau), la question de l'habitat, pourtant au cœur des besoins vitaux, semble être restée en marge. Outre quelques initiatives pilotes, les maisons détruites ou endommagées ont été laissées à l'auto-reconstruction ou à la main d'acteurs associatifs.

« En synthèse, l'associatif s'est mobilisé, mais tout le monde regarde et attend ce que va faire l'État. Et pour l'instant, on voit qu'ils votent des lois, qu'ils envoient des gens, mais qu'il n'y a pas grand-chose de concret. »
Acteur associatif

Ce déséquilibre n'est pas nouveau : **depuis des décennies, la politique nationale du logement à Mayotte s'est focalisée sur la construction neuve (certes nécessaire), au détriment des outils d'amélioration ou de réhabilitation de l'habitat existant – et plus encore des quartiers informels.** Après Chido, cette logique n'a guère évolué.

DES AIDES À LA RECONSTRUCTION « EXCEPTIONNELLES » QUI RESTENT DÉRISOIRES FACE AUX ENJEUX DE RÉHABILITATION DE L'HABITAT PRIVÉ

En effet, deux mois après le passage du cyclone Chido, l'État a détaillé par circulaire[105] les modalités d'attribution des trois fonds censés incarner la « solidarité nationale » envers les sinistrés :

- le Fonds de secours pour les Outre-mer (FSOM) ;
- le régime d'aide exceptionnelle aux exploitations agricoles ;
- et le Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU).

Mais à la lecture des conditions d'éligibilité et du montant des aides, cette solidarité a tout d'une aumône institutionnelle comme le dénoncent de nombreux acteurs de l'habitat et des élus locaux[106]. D'une part, ces aides d'urgence sont conditionnées à une résidence régulière, à la présentation de justificatifs (carte Vitale, titre de propriété, compte bancaire) que la majorité des habitant·es de Mayotte ne possède pas. Les occupants de logements informels ou précaires, pourtant les plus touchés, en sont exclus d'office. D'autre part, les montants sont dérisoires : 700 € pour le remplacement des biens mobiliers de première nécessité, 1 000 € pour un logement endommagé, 1 800 € pour un logement détruit. Des chiffres très éloignés des coûts réels de réparation : un simple toit à Mayotte coûte plus de 20 000 €. Enfin, le FARU, censé financer le relogement temporaire, ne couvre que six mois de dépenses, prolongeables une fois par le préfet, et uniquement pour les communes ou organismes publics éligibles.

Quant aux **prêts à taux zéro ouverts** par la loi n°2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte, pour un montant maximum de 50 000 €[107], ils restent largement inaccessibles à une population dont la plupart des ménages n'ont ni épargne, ni compte bancaire, ni stabilité de revenus. Entre juillet et septembre 2025, Action Logement a cependant reçu et examiné 200 dossiers, un seul justificatif de domicile (et non de propriété foncière) suffisant à le déposer : *« 40 % sont en cours de complétude, 33 ont eu une offre de prêt accordée, moins d'une quarantaine refusée car ménages très endettés (…) On a 60 % d'agents salariés publics et 40 % privés. »* Pour les acteurs de l'habitat, ce sont aussi et surtout les *« banques du coin »* qui ne jouent pas toujours le jeu en ajoutant parfois des conditions à celles de l'État (concernant les justificatifs de domicile, par exemple) et prétextant que les gens n'auraient aucune facture ou devis à présenter. Encouragés parfois par des banques peu scrupuleuses, certains Mahorais multiplient les crédits à la

105. Circulaire NOR MOMC2504395C du 10 février 2025 relative aux « dispositifs d'aide d'urgence aux populations sinistrées de Mayotte suite au passage du cyclone Chido du 13 au 15 décembre 2024.
106. Maire Info, « Mayotte : une «solidarité nationale» plus que modeste », février 2025, consulté le 17/11/2025.

107. Suite à Chido, la loi Urgence Mayotte a ouvert un prêt à taux zéro afin d'aider les propriétaires à financer des travaux dans leur logement principal ou un bien locatif loué à titre de résidence principale. D'un montant maximum de 50 000€, ce prêt est ouvert à tous (salariés, fonctionnaires, auto-entrepreneurs, chefs d'entreprise), sans condition de ressources et couvre une large gamme de travaux pour la réhabilitation et l'amélioration des logements touchés par le cyclone Chido (cf. l'Arrêté du 31 mars 2025). Action Logement en est le principal distributeur.

consommation : *« J'ai un dossier, la personne a 5 crédits au sein de la même banque. Avec un taux d'effort à 63 %. »*

Ainsi, derrière les discours de solidarité, **l'État a instauré un système d'aide calibré pour les habitant·es « assuré.es et régulier·es », laissant les plus vulnérables,** ceux des bidonvilles mais également ceux de la plus grande partie de l'habitat mahorais, à la marge.

Au-delà, **l'amélioration de l'habitat reste un champ d'action encore morcelé et insuffisamment structuré à Mayotte**[108]**.** Limités par des cadres d'intervention trop étroits et face à l'ampleur des besoins, les deux seuls opérateurs de l'île concentrent leurs efforts sur la distribution de subventions ponctuelles sans réelle logique d'articulation globale et doivent surtout faire face à des délais d'instruction qui s'allongent et à une situation budgétaire bloquée malgré l'urgence de la situation. Malgré la volonté affichée du département de renforcer son action avec une augmentation du budget dédié à la réhabilitation en complémentarité de la LBU (qui finance les travaux de réhabilitation des propriétaires occupant à hauteur de 70 %), seule une trentaine de dossiers auraient ainsi été montés en 2025.

« Dans l'Hexagone, on ne se rend pas compte. Les familles continuent à vivre dans des logements sinistrés avec de nombreuses fuites depuis les toits. Il pleut à l'intérieur des logements. Donc on voulait au moins commencer la réhabilitation des toits (…) Et le département a eu une directive pour réhabiliter 200 logements sur deux ans, au moins les toits… Mais là on est bloqué, on est en attente du budget 2026. »

Acteur de l'habitat

Les dispositifs existants, souvent calqués sur les modèles hexagonaux, peinent à s'adapter à la réalité locale. Plusieurs acteurs plaident pour un assouplissement des conditions d'accès aux aides, notamment la possibilité d'ouvrir les subventions de l'État, du Département ou de certains prêts à partir d'une simple attestation d'occupation des sols fournies par la collectivité et/ou le propriétaire du foncier – et non plus d'un titre de propriété – ou encore la possibilité de souscrire une assurance dès lors qu'une démarche de régularisation de l'occupation est engagée.

« Les dispositifs financiers de l'État ne sont pas adaptés au territoire et à la population : car il faut être propriétaire, avoir des papiers. On parle beaucoup de reconstruire Mayotte, mais ceux qui ont perdu leur charpente, personne ne s'intéresse à eux, il y a des manques financiers, pas la main d'œuvre compétente et suffisante… »

Acteur de l'habitat

L'enjeu est aussi de planifier et coordonner l'intervention des différents acteurs (financeurs, opérateurs) en matière d'amélioration de l'habitat privé, en créant un guichet unique pour les habitant·es.

« L'amélioration de l'habitat ne fonctionne pas. Il faudrait établir une enveloppe globale de travaux et aller ensuite chercher les aides auprès des financeurs en fonction, que ce soit sous forme de subventions mais également de prêts, puisqu'ils peuvent être solvabilisés par l'allocation logement de la Caf. »

Acteur de l'habitat

« Pour nous, l'enjeu principal ce serait de diagnostiquer et de faire des travaux ensuite à grande échelle : qu'on soit la porte d'entrée mais que derrière nous il y ait les acteurs qui se mettent en place. Et intervenir à l'échelle de l'unité urbaine. »

Acteur de l'habitat

108. 60 chantiers réalisés, seulement, entre 2020 et 2022 (source : CDHH, octobre 2023).

LOI POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE : QUAND LA CRISE DEVIENT PRÉTEXTE À RESTREINDRE LE DROIT AU LOGEMENT

La loi n°2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte, a été présentée comme un texte destiné à programmer la reconstruction. En consacrant la totalité du titre II à plusieurs mesures visant à « *mieux encadrer l'immigration et à accélérer la résorption de l'habitat informel* », elle marque une nouvelle étape dans la fragilisation des droits fondamentaux sur le territoire, y compris du droit au logement, comme l'ont dénoncé les associations[109] mais également le Défenseur des droits[110].

« La réponse à l'urgence Chido a été très corrélée à un durcissement du droit au séjour, avec l'idée que s'il n'y avait pas eu d'étrangers, il n'y aurait pas eu autant de problèmes. »
Acteur associatif

« Mayotte c'est le laboratoire du pire. On regarde ce qui se fait à Mayotte aujourd'hui, c'est ce qui sera fait sur le territoire national : atteinte aux droits des enfants, restrictions de circulation… c'est la préfiguration de ce que la population est capable d'accepter. »
Acteur associatif

Sur le plan juridique, le texte entérine en effet une rupture majeure : en modifiant l'article 11-1 de la loi dite « Letchimy »[111] de 2011, **il instaure une dérogation à l'obligation de relogement ou d'hébergement.** Ayant une durée limitée (dix ans à compter de la survenance du cyclone Chido, soit jusqu'au 13 décembre 2034), cette possibilité donnée au préfet de ne pas effectuer de proposition de relogement ou d'hébergement doit être motivée au regard des circonstances locales et notamment de l'état du parc de logement et d'hébergement ainsi que des possibilités de relogement. La loi réduit également d'un mois à 15 jours le délai minimum pour évacuer, à compter de la notification de l'arrêté et de ses annexes aux occupants et aux propriétaires.

« Dans la loi qui va être promulguée, cette obligation de relogement n'est plus obligatoire par dérogation du préfet : s'il décide que la zone est insalubre, il peut décider de décaser, les gens ont 15 jours pour partir et il n'y a plus d'obligations de relogement, même pour les réguliers. Ça peut faciliter mais on est loin des droits humains et de la constitutionnalité du droit français. On est en train de créer un ovni juridique. »
Acteur institutionnel

Le Défenseur des droits estime que cette mesure porte atteinte aux principes constitutionnels du droit au logement et du respect de la dignité humaine, rappelant que la saturation du parc social et des hébergements ne peut justifier la privation de solutions de relogement. L'Unicef, de son côté, alerte sur un risque de « *nomadisme forcé* », les familles expulsées reconstruisant aussitôt ailleurs. En somme, **la loi, censée organiser la reconstruction, entérine surtout un régime d'exception, où la précarité devient un outil de gestion urbaine.**

Dans sa décision n°2025-894 du 7 août 2025, le Conseil constitutionnel conditionne toutefois cette dérogation à l'obligation de relogement ou d'hébergement, à la charge pour le préfet de justifier l'impossibilité matérielle de le faire, cette impossibilité devant résulter des conséquences de cet événement climatique.

109. Unicef, Communiqué de presse : Mayotte : une loi de refondation sans ambition ni justice sociale, 2 juillet 2025.
110. Avis du Défenseur des droits n°25-07 sur le projet de loi refondation Mayotte.
111. Loi n° 2011-725 du 23 juin 2011 portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les DROM.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE DU 11 AOÛT 2025 [a]

Le titre Ier fixe les priorités de l'action publique à travers un rapport annexé. Il identifie les investissements prioritaires et précise les engagements de l'État en matière d'infrastructures, de services publics et d'aménagement du territoire. Ce cadre pluriannuel permet de structurer les efforts en faveur d'une transformation durable, notamment avec la modernisation de l'aéroport, la transformation du port de Longoni en grand port maritime, et la création d'un second site hospitalier à Combani.

Le titre II prévoit plusieurs mesures visant à mieux encadrer l'immigration et à accélérer la résorption de l'habitat informel :

- Durcissement des conditions d'accès au séjour pour l'immigration familiale et abrogation du titre de séjour territorialisé en 2030 ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre les reconnaissances frauduleuses de paternité et de maternité ;
- Extension de l'aide au retour volontaire ;
- Possibilité de placement temporaire en unité de vie familiale pour les personnes étrangères accompagnées de mineurs ;
- Retrait des titres de séjour lorsque des enfants représentent une menace pour l'ordre public ;
- Encadrement des transferts financiers vers l'extérieur du territoire par vérification de la régularité du séjour ;
- Facilitation des opérations de résorption de l'habitat illégal.

Le titre III apporte des réponses sur le plan sécuritaire avec :

- Le renforcement du contrôle des armes,
- Une meilleure lutte contre le travail illégal, notamment via l'accès facilité aux zones informelles.

Le titre IV regroupe les mesures économiques, sociales et d'aménagement durable. Il comprend :

- Accélération de la convergence sociale avec un calendrier défini par ordonnance et une effectivité au plus tard en 2031 ;
- Relèvement du SMIC à 87,5 % du niveau hexagonal dès janvier 2026 ;
- Renforcement des allègements de cotisations patronales pour accompagner cette convergence ;
- Mise en œuvre de la protection universelle maladie (PUMA) à Mayotte ;
- Simplification de l'accès à la complémentaire santé solidaire (C2S) ;
- Création d'une zone franche globale pour stimuler le développement économique ;
- Facilitation de la prise de possession anticipée de terrains nécessaires à la réalisation des projets d'infrastructures ;
- Accompagnement des jeunes via LADOM ;
- Création d'un fonds pour les activités périscolaires ;
- Bonifications d'ancienneté et priorité de mutation pour les agents publics affectés à Mayotte.

Le titre V acte la transformation institutionnelle du territoire en « Département-Région de Mayotte », une collectivité unique dotée de compétences régionales et départementales.

(a) Dossier de presse 10 juillet 2025 - Comité interministériel des Outre-mer.

UNE STRATÉGIE ESSENTIELLEMENT ORIENTÉE SUR LA CONSTRUCTION NEUVE, MAIS AVEC QUELS MOYENS ?

Le texte concentre les moyens financiers sur les infrastructures stratégiques – routes, hôpital, aéroport –, moins sur l'habitat.

« La dotation dans la loi Mayotte, le logement c'est la plus petite partie. Le plus gros c'est l'aéroport, après c'est limitation de l'immigration. »
Acteur de l'habitat

L'article 2 de la loi de programmation pour la refondation de Mayotte fixe en effet les investissements prioritaires pour 2025–2031, pour un montant total atteignant près de 4 milliards d'euros. **Le logement apparaît comme le parent pauvre des réponses de l'État :** à peine 200 millions d'euros lui sont consacrés sur la période 2025-2029 (soit 5 % du total), contre 1,2 milliard pour la construction d'un nouvel aéroport et 428 millions pour la construction d'un 2e établissement pénitentiaire, d'une cité judiciaire et d'un centre éducatif fermé sur la période 2028-2031. Les infrastructures « vitales » (eau, assainissement, santé, éducation) représentent néanmoins une part importante des investissements prévus.

Le rapport annexé à la loi[112] prévoit d'augmenter massivement l'offre de logement (point 2.2.7) avec l'objectif de reconstruction de 24 000 logements dans les dix prochaines années, et une livraison de 1 500 logements dès 2027. Aucun objectif n'est fixé en matière de logement social et très social, le rapport renvoyant à la déclinaison territoriale du futur plan logement dédié aux outre-mer (PLOM).

Le rapport pose la réalisation des projets de renouvellement urbain portés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) comme un objectif prioritaire de l'État, rappelant que les conventions de Koungou, Mamoudzou et Petite Terre représentent 119 millions d'euros d'investissement, dont 71 millions d'euros d'aides de l'ANRU, promettant l'engagement de l'ensemble des montants d'ici juin 2026 (entre 70 % et 100 % aujourd'hui).

La régularisation du cadastre doit faire l'objet d'un plan d'action spécifique, un calendrier doit indiquer les objectifs annuels de régularisation foncière.

L'établissement public de la reconstruction doit renforcer significativement l'ingénierie à Mayotte, aidé également par la création de l'opération d'intérêt national (OIN) à Mamoudzou, Dembéni et Koungou qui doit se traduire par un apport total de subventions estimé à environ 1 milliard d'euros sur une période de 25 ans, et s'accompagne d'une recapitalisation de l'Établissement public à hauteur de 12 millions d'euros en quatre ans en vue d'accroître sa capacité d'intervention. L'objectif annoncé est de permettre **le traitement d'environ 10 000 logements informels et la construction de 6 330 logements pérennes, dont de nombreux logements sociaux, sur le périmètre de l'OIN[113].**

Un plan de formation des artisans et des très petites, petites et moyennes entreprises doit aussi être décliné rapidement, et les Mahorais bénéficier de conseils d'autoconstruction. L'information de la population sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement en matière d'habitat doit être améliorée grâce à l'Agence d'information sur le logement de Mayotte (ADIL 976), agréée le 7 février 2025.

112. LOI n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte (1) – Légifrance.

113. Communiqué de presse publié le 2 juillet 2025.

La feuille de route fixée pour le nouvel Établissement public pour la refondation de Mayotte (EPRDM) interroge. Chargé de sa préfiguration, le général Facon a établi une stratégie quinquennale qui se veut être une déclinaison opérationnelle de la loi autour de cinq grandes priorités[114] :

• La lutte contre l'immigration clandestine, comme « levier de stabilisation » : objectif de **35 000 personnes en situation irrégulière éloignées chaque année ;**
• **Le foncier,** comme « levier de développement » : objectif de titrement complet du territoire d'ici 2035, grâce à la création d'un guichet commun de régularisation foncière ;
• La préservation des milieux naturels, « enjeu vital pour Mayotte » : plan dédié à la restauration et préservation des milieux naturels dévastés et la gestion des déchets ;
• L'égalité des droits, atteindre **la convergence sociale** en privilégiant la « valeur travail » avec notamment un alignement rapide du SMIC net ;
• L'attractivité du territoire.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'habitat, la stratégie[115] indique qu'il s'agit de faire face à un triple défi : la reconstruction, la démographie (qui engendre un besoin de construction neuves d'environ 2 000 logements/an d'ici 2030), la résorption de l'habitat insalubre (portant le besoin de logements neufs à 3 000/an d'ici 2030 selon une première évaluation).

Une première étape de la stratégie (d'ici 2031) vise à augmenter sensiblement la production de logements pour atteindre 1 500 logements neufs par an grâce à un « choc de productivité » ; l'horizon situé à 2045/2050 vise à faire disparaître l'habitat insalubre (« les bangas ») et loger la population dans un habitat salubre et sûr, doté d'un titre de propriété. **La création d'une zone d'aménagement différé (ZAD)** doit faciliter la maîtrise des opérations et la lutte contre l'occupation illégale des terrains au service des projets de l'État et des collectivités.

114. CIOM, 10 juillet 2025, Dossier de presse.
115. Stratégie quinquennale pour la reconstruction et le développement de Mayotte.

LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR LA REFONDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE MAYOTTE (EPRDM) : DES MISSIONS RENFORCÉES MAIS UNE STRATÉGIE ENCORE DIFFICILE À DÉCHIFFRER

La loi « urgence pour Mayotte » du 24 février 2025, consacre la transformation de l'ancien Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM) en **un nouvel Établissement public dédié à la reconstruction et au développement de Mayotte**. Calqué sur le modèle des établissements publics dédiés à la reconstruction de Notre-Dame ou bien la construction des infrastructures des Jeux olympiques de 2024, ce dispositif vise à doter le territoire d'un « opérateur puissant » pour coordonner grands travaux et aménagements, liés à la reconstruction post-Chido.

Missions et gouvernance

Une première ordonnance n° 2025-453 du 23 mai 2025 formalise la création de l'Établissement et en précise le périmètre et la gouvernance. Ainsi, l'EPRD assure la continuité des missions dévolues à un EPF mais dispose également de compétences élargies : lui sont ainsi attribuées les missions relatives à un Établissement public d'aménagement (EPA) ainsi que celles d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). En parallèle, lui est adjoint une capacité de substitution en cas de défaillance du maître d'ouvrage (soit, en cas de retards, dépassement de budget, non-respect du programme ou blocage de l'opération).

Aujourd'hui, l'EPRD associe ainsi dans ses missions, en concordance avec la Stratégie quinquennale pour la reconstruction et le développement de Mayotte (2026-2031)[a] :

• **L'aménagement urbain :** construction et rénovation de logements, d'équipements, d'espaces publics et d'infrastructures économiques, la construction d'hébergements temporaires à destination des personnes déplacées par les opérations d'aménagement et la commercialisation de terrains à des acteurs économiques et particuliers.

• **Le portage et la maîtrise foncière :** veille foncière (surveillance des opportunité et constitution d'une réserve foncière), ingénierie (accompagnement des maîtres d'ouvrage publics dans l'acquisition de foncier pour leurs projets, conventions avec les collectivités, Syndicats, Rectorat etc.), et maîtrise foncière pour les opérations en compte propre.[b]

• **L'aménagement agricole** avec notamment le développement de l'agriculture biologique et son intégration aux projets urbains et l'aide à l'installation et au développement d'exploitations agricoles (y compris aménagement et attribution des terrains).

L'EPRD, placé « *sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'outre-mer et du ministre chargé de l'urbanisme* » est administré par un conseil d'administration présidé par le président du Conseil départemental et composé à parité de représentants des collectivités territoriales et de l'État. Ce dernier conserve toutefois une voix prépondérante. Cette nouvelle configuration répondait aux demandes des élus locaux, qui souhaitaient être davantage associés à la gouvernance, ces derniers contestant vivement les opérations d'expropriation que pouvait conduire l'EPFAM. Malgré tout, elle suscite encore des réserves de la part d'élus locaux pour qui l'établissement reste majoritairement contrôlé par l'État[c].

Un outil encore en construction

Si l'ambition institutionnelle est claire, l'EPRD apparaît, près d'un an après sa création, comme un outil encore en phase de rodage. Le déploiement opérationnel a pris plus de temps que prévu, notamment dans un contexte politique et parlementaire volatile : installation tardive du directeur général (septembre 2025), délai dans la création des comités d'orientation et de suivi sur la refondation ainsi que de transmission du rapport des plans stratégiques pour la reconstruction… Son premier conseil d'administration s'est tenu le 3 novembre 2025. Aussi, les premières annonces opérationnelles (lancement d'une ZAC-test à Doujani–Ya Messo, premières acquisitions foncières ciblées) demeurent limitées à des périmètres restreints et ne suffisent pas encore à donner une lecture claire de sa stratégie globale.

(a) Stratégie quinquennale pour la reconstruction et le développement de Mayotte.

(b) EPRDM, Nos Missions.

(c) Maire-info : Mayotte : un établissement public foncier qui reste contrôlé par l'État.

Au cœur de la stratégie[116], on retrouve les enjeux de maîtrise foncière. En effet, **le foncier reste un verrou central sur l'île.** Non seulement, sur une île soumise à de nombreux risques naturels, les surfaces constructibles sont réduites, mais il reste également 200 000 parcelles à régulariser. Or le processus de régularisation est aujourd'hui extrêmement complexe et long, et fait intervenir un ensemble d'acteurs, le plus souvent sous-dotés en ressources humaines[117], dont les géomètres et les notaires.

La stratégie foncière telle que portée aujourd'hui par l'État vise ainsi à :
• Permettre le recours à l'emprunt, l'accès aux aides publiques et le recours à l'assurance pour les particuliers – avec un objectif de titrement fixé à 2035, grâce à la **création d'un guichet commun de régularisation foncière** et la volonté de **« traiter la problématique par zone »** dans une logique de planification. La création d'un forfait incluant le bornage, l'élaboration et l'enregistrement des actes, du par le propriétaire titré, est également à l'étude. Le processus partagé d'apurement des situations par zone cadastrale choisie en commun (CUD, CD, commune, DGFIP) est actuellement en cours d'expérimentation à Mamoudzou avec mise à disposition d'un géomètre dédié à l'arpentage ;
• Libérer le foncier occupé par l'habitat précaire pour faciliter les opérations d'aménagement et de construction de logements, ce qui passe essentiellement aujourd'hui par des opérations de décasages soulevant à nouveau les limites et nombreuses inquiétudes relatives au droit à l'hébergement et au relogement des ménages concernés.

Le « choc de productivité » attendu soulève également de nombreux enjeux relatifs aux coûts de la construction et au soutien / accompagnement de la filière du BTP. Les acteurs restent en attente d'un décret permettant de déroger aux normes de marquage CE tandis que des réflexions sont en cours pour abaisser les coûts d'acheminement et de stockage. Un contrat de filière avec le secteur du BTP est également en projet. « *Une des actions du PLOM est d'accompagner les entreprises et de structurer la filière pour sortir du cadre de l'informel. Un contrat de filière doit être mis en place, avec le Conseil départemental et les intercommunalités, pour donner de la visibilité aux acteurs du BTP »,* explique un représentant de la DEAL. L'enjeu est autant économique que social : bâtir une filière capable de répondre aux besoins massifs de reconstruction, tout en créant des emplois locaux durables.

UN MOUVEMENT À STRUCTURER AVEC L'ASSOCIATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Au-delà des orientations de l'État, force est de reconnaître que de nombreux autres freins restent à lever qui nécessitent l'engagement de l'ensemble de l'écosystème d'acteurs : les collectivités, le secteur économique, les opérateurs de l'habitat, la population…

Or, **la stratégie quinquennale semble à ce stade avoir peu été partagée**, tant dans sa construction réalisée principalement au niveau central[118] que dans sa communication. Aussi demeure-t-elle peu lisible et porteuse d'interrogations voire d'inquiétudes pour les acteurs de terrain qui avaient pourtant été largement concertés en vue de l'élaboration du PLOM 2024-2027.

116. Stratégie quinquennale pour la reconstruction et le développement de Mayotte, pages 20-21.
117. La CUF ne dispose que de 13 collaborateurs qui traitent une centaine de dossiers par an tandis que le CD a affecté 37 agents à cette mission.

118. Comme indiqué lors dans le dossier de présentation au CIOM de juillet 2025, « la stratégie quinquennale est une déclinaison de la loi de programmation pour la refondation de Mayotte. Elle est le fruit d'un travail de planification conduit par l'administration centrale, la mission interministérielle en charge de la reconstruction et de la refondation de Mayotte (MIRRM) et l'ensemble des services et opérateurs placés sous l'autorité du préfet de Mayotte, en lien avec les élus du territoire. Sont ainsi couvertes les questions de sécurité, de développement, de gouvernance y compris sous l'angle institutionnel, et de coopération tant régionale qu'internationale » – CIOM, 10 juillet 2025, Dossier de presse.

« On a eu un entretien avec l'établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte, on a constaté que tout ça ne le concernait pas, il veut tartiner du logement neuf, il ne s'adresse pas à l'informel. Ils veulent dégager du foncier, aménager et construire, mais ça ne concerne pas le tissu existant. »

Acteur de l'habitat

La stratégie demeure assez silencieuse pour ce qui concerne **les enjeux de développement du parc d'hébergement, de relogement temporaire et d'accompagnement des ménages** – une mention précise toutefois la nécessité d'appuyer le développement des acteurs du logement accompagné –, ou encore pour la mise en œuvre d'un véritable plan de lutte contre l'habitat indigne.

Les architectes, associations et acteurs locaux, eux, plaident depuis longtemps pour **des démarches d'amélioration progressive, adaptées au contexte social et foncier mahorais.** Et le passage du cyclone Chido semble avoir permis d'amorcer une dynamique autour des enjeux d'amélioration de la qualité et la résilience du bâti.

Dans la foulée de son travail sur le recensement des dégâts, le CAUE s'est ainsi positionné pour engager une réflexion collective, jouant un rôle moteur dans la coordination des acteurs de la reconstruction. Douze tables rondes entre décembre et juin, rassemblant jusqu'à cent participants en visio (professionnels, associations, collectivités, architectes de Mayotte, La Réunion et Métropole…), ont permis d'échanger et de définir des priorités collectives. Ponctuellement, le cercle des participants s'est élargi pour structurer une réponse territoriale transversale, articulant diagnostics, accompagnement technique et portage institutionnel.

Progressivement, soutenus par la Fondation pour le Logement des Défavorisés et/ou par la Fondation de France, plusieurs associations et collectifs spécialisés (Actes & Cités, Likoli Dago, Soliha, Institut du Design Climatique de l'océan Indien (CDI-OI), Solidarités Internationales, les Compagnons Bâtisseurs…), ou des architectes indépendants, ont décidé de s'engager dans une dynamique **de réhabilitation et d'auto-reconstruction accompagnée plus locale et plus durable,** se positionnant de fait comme des acteurs potentiels de la reconstruction de Mayotte. Ils mettent en place des expérimentations, mutualisent les ressources, et déploient des dispositifs d'appui et d'outillage à destination des habitant·es vulnérables (guides, formations, aides financières…). Chacun a sa spécificité et sa zone d'intervention (bidonville et/ou habitat « en dur » inséré dans le tissu villageois), ce qui plaide encore un fois pour une coordination de l'ensemble.

Toutefois, **le secteur de l'artisanat et des entreprises reste structurellement et relativement fragile,** peu formé aux normes ou à l'assurance, ce qui limite fortement la capacité de reconstruction dans la maison individuelle et sur les opérations à grande échelle – seules des actions démonstratrices, de l'ordre de quelques logements par opérations portées par Actes et Cités, Likoli Dago ou les Compagnons Bâtisseurs, peuvent voir le jour autrement.

La mutualisation de l'expertise et de l'assistance architecturale constitue une avancée stratégique, mais demeure confrontée à un manque de ressources humaines pour suivre, coordonner et piloter l'action à l'échelle des besoins. Si l'expérience a montré la valeur de la mobilisation des associations et l'impact d'une ingénierie territoriale innovante, elle reste encore marginale eu égard à la demande de reconstruction et tenue à l'écart de la stratégie institutionnelle.

PARTIE 4

PERSPECTIVES

DU LOGEMENT : UN BESOIN VITAL

« Ce qu'on appelle catastrophe naturelle est avant tout une catastrophe sociale », estimait un membre du GIEC interrogé par Le Monde pour un article paru le 15 janvier 2025[119]. « *Car ce qui crée la dévastation, ce n'est pas la force du cyclone, mais d'abord l'impréparation d'un territoire, son niveau de vie, la cohésion du tissu social… »*

Chido n'a pas créé la crise que traverse Mayotte : il l'a révélée avec une brutalité qui rend désormais impossible toute dénégation. Ce cyclone n'a été que le miroir grossissant de vulnérabilités anciennes, documentées depuis des années mais jamais traitées à la hauteur de leur gravité. Habitat indigne massivement répandu, accès insuffisant à l'eau potable et à l'électricité, quartiers informels invisibilisés ou détruits sans solution de relogement, précarité socio-économique et fragilité institutionnelle : tout était là, depuis longtemps, pour faire de Chido non seulement une catastrophe naturelle, mais une tragédie humaine. L'ampleur des dégâts a simplement révélé ce que beaucoup savaient déjà : une grande partie de la population vit, à Mayotte, dans des conditions indignes d'un territoire français.

Un an après, la sidération a laissé place à un constat préoccupant : peu d'enseignements semblent avoir été tirés. Alors que des milliers de ménages restent privés de logement digne, que les acteurs locaux s'épuisent et que les besoins essentiels demeurent insuffisamment couverts, les dispositifs institutionnels tardent à se structurer. La société civile, elle, continue d'agir comme elle l'avait fait dès les premières heures de l'urgence. Mais, sans soutien des pouvoirs publics, cette mobilisation ne peut tenir lieu de stratégie de reconstruction ni de vision pour l'avenir. Sans planification exigeante, sans gouvernance ouverte aux acteurs de terrain, la reconstruction restera fragmentaire et insuffisante.

Face à cela, il est plus que jamais souhaitable que Chido ne reste pas une parenthèse tragique, mais serve au contraire de levier de refondation profonde des politiques de l'habitat à Mayotte : reconnaître le logement comme un droit fondamental, repenser les outils de production et de réhabilitation pour les adapter aux réalités mahoraises, développer des filières locales de matériaux durables, soutenir les initiatives d'auto-construction encadrée, transformer les quartiers précaires avec et par leurs habitant·es, produire massivement du logement très social réellement accessible, et structurer une ingénierie territoriale pérenne. Ce changement de paradigme est indispensable pour sortir durablement de la spirale de la précarité et des crises récurrentes.

Enfin, il s'agit de changer le regard porté sur Mayotte. Tant que l'île sera uniquement appréhendée sous l'angle du « problème migratoire », aucune politique ambitieuse ne pourra se déployer. Mayotte doit être pensée comme un territoire d'innovation sociale, où une jeunesse nombreuse, créative et résiliente porte déjà des réponses adaptées aux défis climatiques, humains et urbains. Faire de cette force un moteur de transformation est une condition essentielle pour **reconstruire Mayotte – non à l'identique, mais plus juste, plus résiliente et plus digne.**

119. Le Monde, « L'exemple de Mayotte, ou comment les inégalités sociales amplifient les effets du changement climatique », janvier 2025, consulté le 17/11/2025.

PROPOSITIONS POUR UNE (RE)CONSTRUCTION RAPIDE DE LOGEMENTS DIGNES ET ABORDABLES POUR TOUTES ET TOUS

La Fondation intervient à Mayotte avec ses partenaires, et ce bien avant le cyclone Chido, pour défendre les enjeux de cohésion sociale, y compris en urgence suite au passage du cyclone. Cette intervention repose sur les mêmes principes de solidarité que partout ailleurs, pour défendre la dignité et la décence, inconditionnellement, dans le respect des droits humains qui fondent le socle des valeurs républicaines, de liberté, d'égalité et de fraternité.

La Fondation rappelle l'importance du rôle d'associations de solidarité pour faire société, réduire les inégalités et, depuis Chido, relever tous les défis de la (re-)construction qui nécessite une coordination et une mutualisation des moyens avec l'ensemble des forces vives de la nation et représentants de la société civile. Pour cela, **les espaces de gouvernance pilotés par l'État et les collectivités doivent être élargis afin d'intégrer pleinement l'expertise et l'expérience du secteur associatif** dans la palette des réponses à adopter.

Il y a urgence à apporter des solutions immédiates car de nombreux sinistrés n'ont toujours pas de réponses concrètes au besoin de se loger dignement, alors que nous entrons dans une nouvelle saison cyclonique. Dans le même temps, il est essentiel d'activer différents leviers pour déployer des réponses structurantes et durables. **La refondation de Mayotte passe nécessairement par une offre de logements dignes et abordables pour toutes et tous.**

AXE 1

ENGAGER UN RETOUR D'EXPÉRIENCE STRUCTURÉ ET PILOTER LA RECONSTRUCTION, AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Avant d'agir, il est indispensable d'analyser. Chido a révélé des vulnérabilités structurelles et des failles dans la gestion de crise. Le territoire ne peut se reconstruire sans un diagnostic transparent, partagé et co-produit.

1.1. PRODUIRE UN DIAGNOSTIC COMPLET POUR AJUSTER LES PREMIÈRES ORIENTATIONS

- Lancer un retour d'expérience global : État, Département, communes, associations, bailleurs, acteurs de la solidarité.
- Évaluer la chaîne d'alerte et d'évacuation : protocole ORSEC, usage des centres d'hébergement, communication de crise.
- Poursuivre et partager le travail de diagnostic du bâti engagé avec l'appui du CAUE : typologies, vulnérabilités, exposition aux aléas.
- Produire une doctrine commune de reconstruction résiliente (normes, matériaux, implantation).

1.2. INSTAURER UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE (POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE L'EPRDM)

- Inclure le secteur associatif au sein du comité d'orientation du nouvel EPRDM.
- Coordonner les différents espaces locaux de pilotage de la politique du logement et de l'hébergement dans l'évaluation des besoins et la déclinaison opérationnelle des solutions.

1.3. MOBILISER LE SECTEUR PRIVÉ ASSURANTIEL ET SENSIBILISER LA POPULATION

- Mise en œuvre urgente d'incitations fortes au recours à l'assurance dans les territoires ultramarins, à l'initiative conjointe des pouvoirs publics, des assurances et des tiers intéressés.
- Il convient aussi d'accompagner les plus fragiles, qu'ils disposent d'une habitation légalement construite ou non :
  - Encourager les assureurs nationaux ou régionaux à proposer une offre d'assurance abordable financièrement (PLOM).
  - Réhabiliter les habitations des ménages précaires non assurées, et en contrepartie les ménages souscrivent à une assurance adaptée.

1.4. CONSTRUIRE UNE CULTURE PARTAGÉE DU RISQUE[120]

- Former les élus, techniciens et habitant·es aux gestes de prévention et de reconstruction.
- Créer des kits pédagogiques (en shimaoré et en français) sur les techniques d'ancrage et les comportements à adopter en cas d'alerte.
- Créer un référentiel de "bâtiments résilients Mayotte", à mi-chemin entre norme technique et guide pratique.
- Inclure des scénarios cycloniques dans les PLU et schémas d'aménagement.
- Dans chaque commune, constituer un "noyau dur" d'équipements résilients, dignes et décents, à mobiliser en cas d'urgence (école, dispensaire, salle communautaire), construits en dur et pouvant servir d'abris cycloniques, en les dotant le cas échéant d'équipes de professionnels (au niveau médical et social) pour gérer les lieux.

AXE 2

DU BIDONVILLE AU LOGEMENT D'ABORD : SÉCURISATION, AMÉLIORATION, TRANSFORMATION

Cet axe constitue le cœur opérationnel du plan : sécuriser l'existant, réduire la vulnérabilité, prévenir la reconstitution des bidonvilles, produire des logements adaptés.

2.1. RÉDUIRE LES RISQUES DANS LES QUARTIERS D'HABITAT PRÉCAIRE EXISTANT

- Amélioration immédiate des conditions de vie : installation de bornes fontaines, toilettes publiques, éclairage solaire, gestion des déchets, sécurisation des cheminements.
- Former les habitant·es aux techniques de construction sécurisée (kits techniques, ateliers, chantiers-écoles) et développer les équipes mobiles d'accompagnement (médiateurs, techniciens).
- Réorienter les zones d'habitat informel les plus exposées vers des terrains sûrs, mais avec relogement de proximité, pour préserver les solidarités et l'accès aux services de base le cas échéant.

2.2. TRANSFORMER LES QUARTIERS PRÉCAIRES EN QUARTIERS AMÉNAGÉS, AVEC ET PAR LES HABITANT·ES

- Inscrire ces opérations dans des démarches d'urbanisme progressif : régularisation, équipement, consolidation, puis densification maîtrisée.
- Promouvoir une approche progressive par micro-quartier (10 à 30 ménages).
- Co-construire le projet avec les habitant·es (implantation des logements, réseaux, espaces publics) et développer des chantiers écoles, encadrés par des architectes et maîtres d'œuvre formés, et permettant d'employer des jeunes et des habitant·es dans les chantiers de sécurisation ou de reconstruction.
- Prévoir des modèles souples et adaptés : auto-construction encadrée, logements groupés, densification douce.

2.3. RÉHABILITER MASSIVEMENT LES LOGEMENTS PRIVÉS PRÉCAIRES

- Sécuriser les habitations sinistrées suite au passage du cyclone Chido, en attendant la réalisation des travaux de réhabilitations.
- Promouvoir la mise en œuvre, à l'échelle des EPCI, de Pactes territoriaux en convention avec l'ANAH et créer un véritable guichet unique de l'habitat qui centralise l'information et l'accès aux différentes aides à l'amélioration (LBU, ANAH, et Département) pour les propriétaires occupant et propriétaires bailleur.
- Recalibrer les financements publics pour atteindre 5 à 10 fois les volumes actuels (seulement une trentaine de dossiers en 2024), encourager une prise en charge globale des travaux d'amélioration de l'habitat (comité de financeurs rassemblant État, Département, la CAF, Action Logement, associations/fondations), et assouplir et harmoniser les conditions d'éligibilité (une attestation d'occupation seule et non un titre de propriété).
- Mettre en place une véritable politique de lutte contre les marchands de sommeil : cartographier et recenser ; dédier une ligne budgétaire pour assurer les travaux d'office ; sensibiliser les communes ; accélérer les procédures administratives et pénales.
- Relancer le PDLHI (pilotage, mise en œuvre, évaluation).

120. Cf. Recommandations issus du rapport « Regards Croisés sur les impacts du cyclone Chido ».

2.4. PRODUIRE UNE OFFRE MASSIVE DE LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX EN LOCATIF (LLTS ET LLTS-A) COMME EN ACCESSION (LES, LAS ET LATS…)

- Sensibilisation des élus aux enjeux de production de logement social, en rappelant également les règles liées aux attributions et les critères d'éligibilité pour accéder à un logement social. Tenir, à l'avenir et comme ailleurs, le bilan triennal de l'application de la loi SRU.
- Orienter massivement la production vers le très social, pour répondre aux besoins et aux ressources des 88 % des demandeurs de logements sociaux mahorais se situant sous le plafond LLTS.
- Faire aboutir tous les projets dans le cadre de l'expérimentation du LLTS-A menée en Guyane et à Mayotte pour les ménages vivant dans les bidonvilles et relever ses plafonds pour rendre le produit plus attractif et soutenable économiquement au niveau des maîtres d'ouvrage et gestionnaires.
- Faire aboutir le projet de création d'un « LLTS-A 2.0 » (logement très social adapté, à l'instar du PLAI Adapté dans l'hexagone), dans tous les DROM et accompagner son déploiement de manière à financer du logement ordinaire pour les ménages les plus modestes, mais aussi à construire une offre de logements foyers (Maisons Relais, Résidences Sociales, Foyers Jeunes Travailleurs, etc.).
- Soutenir la production de logements en accession sociale et très sociale.
- Soutenir l'implantation et/ou le développement d'opérateurs pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion (ex : régie communale ou intercommunale, associations, bailleurs sociaux ou filiales, société agréé, etc.).
- Développer une offre de logements privés à vocation sociale, notamment en soutenant la création d'une AIVS locale.
- Produire une offre en logements d'insertion ou accompagnés (pensions de familles, foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales… pour répondre aux besoins spécifiques des plus vulnérables (jeunes en insertion, femmes victimes de violences, etc.), dans le cadre du plan Logement d'abord et en mobilisant l'ensemble des partenaires (État, Département, Caf…).

2.5. APPLIQUER LE DROIT EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT ET D'ACCÈS AU LOGEMENT

- Fin des démolitions sans solution adaptée d'hébergement et/ou de relogements pérennes adaptés aux besoins et capacités des ménages.
- Garantir le droit à la domiciliation administrative, notamment pour les habitant·es des quartiers informels.
- Garantir l'accès inconditionnel à un hébergement digne et décent pour toutes et tous, indépendamment du statut administratif (comme partout en France dans l'urgence) en développant le parc d'hébergement généraliste (CHRS), mais aussi les places spécifiques dédiées aux demandeurs d'asile (HUDA à défaut d'un CADA), et mieux répartie sur l'ensemble de Mayotte.
- Adopter un calendrier d'application progressive du DALO à Mayotte, ainsi que le préconise le Haut Comité pour le Droit au logement[121], comme l'ensemble des droits fondamentaux, le droit au logement a vocation à être garanti et mis en oeuvre sur tout le territoire national.
- Plus de transparence dans les attributions des logements sociaux (fonctionnement des CALEOL, mise en place de la cotation de la demande, etc.).
- Prévenir les expulsions locatives.

AXE 3
METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUITABLE DU TERRITOIRE

Le développement urbain conditionne toute politique de logement. L'aménagement durable est donc un pilier.

3.1. PLANIFIER

- Réaliser le déploiement des observatoires du logement, du loyer et du foncier.
- Comme prévu par la loi, accélérer la mise à jour de l'ensemble des PPRN communaux ainsi qu'un PPR Littoral d'ici 2027.
- Révision des PLU et schémas d'aménagement pour intégrer la croissance démographique.
- Rééquilibrage des pôles d'activité économique (pour désengorger Mamoudzou).

121. Publication de l'avis relatif à l'application du DALO dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) | Haut Comité pour le Droit au Logement, Janvier 2024.

3.2. DÉVELOPPER UNE FILIÈRE PRODUCTIVE LOCALE (MATÉRIAUX ET BTP) ET FAVORISER L'USAGE DE MATÉRIAUX ABORDABLES, RÉSISTANTS AUX CYCLONES ET ADAPTÉS AU CLIMAT

- Développer la production locale de BTC (brique de terre compressée) et de matériaux biosourcés (isolants naturels, bois local…) : obligation d'utilisation de matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique (PLOM) ; massification de la commande.
- Installer des unités de production de proximité pour réduire les coûts liés à l'importation.
- Créer un stock stratégique départemental de matériaux d'urgence (bâches, bois, connecteurs, tôles), sécurisé, entretenu et renouvelé de manière régulière.
- Créer des filières de réemploi de matériaux de qualité et sécurisé, avec des tarifs abordables, via des points de distribution à organiser dans une logique de ressourcerie, de chantiers d'insertion par l'activité économique, etc.
- Soutenir la montée en compétence des artisans mahorais et les former à la mise en œuvre des techniques cycloniques de base : ancrages, protections de toiture, assemblages sécurisés.
- Promouvoir une architecture vernaculaire modernisée, c'est-à-dire légère mais ancrée, utilisant bois, tôle et béton de manière raisonnée.
- Accompagner le processus de dérogation au marquage CE des produits importé de matériaux de construction.

3.3. MAÎTRISER LES MARCHÉS IMMOBILIERS

- Création d'OFS pour dissocier le foncier du bâti, dans une approche expérimentale de régularisation foncière et de sécurisation des statuts d'occupation.
- Accélérer la régularisation des titres fonciers grâce à une intervention planifiée, secteur par secteur, et la mise à disposition de géomètres.
- Créer des réserves foncières publiques et les mettre à disposition du logement social.
- Mobiliser les friches urbaines et le bâtis vacant pour les transformer en tiers lieux, en hébergements ou en logements.
- Inscription de Mayotte parmi les territoires tendus, permettant notamment l'encadrement des loyers et la régulation des locations touristiques.
- Observatoire des loyers pour suivre l'évolution des prix.

AXE 4
GARANTIR UNE RÉELLE ÉGALITÉ DES DROITS

La reconstruction doit s'accompagner d'un rétablissement du droit commun, aujourd'hui largement dérogatoire.

4.1. ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

- Accès universel à l'eau potable : raccordements, bornes gratuites, réduction du coût de l'eau.

  Accès effectif à l'électricité, sécurisation des réseaux.
- Assurer la mise en œuvre du plan de souveraineté alimentaire adopté le 7 juillet 2023 tout en veillant à disposer d'une meilleure couverture territoriale par les structures d'aides alimentaires et épiceries solidaire

4.2. RENFORCEMENT DES DROITS SOCIAUX

- Alignement rapide des prestations sociales en termes de montants et de conditions d'éligibilité (RSA, AAH, allocations familiales à partir de trois enfants à charge, complément familial, prestations familiales, Primes d'activité, CMU…)[122]
- Arrêt immédiat du visa territorialisé.

122. CAF, Analyses et Etudes, Supplément Mayotte, septembre 2024.

ANNEXES

Carte des dégâts post-Chido sur le bâti

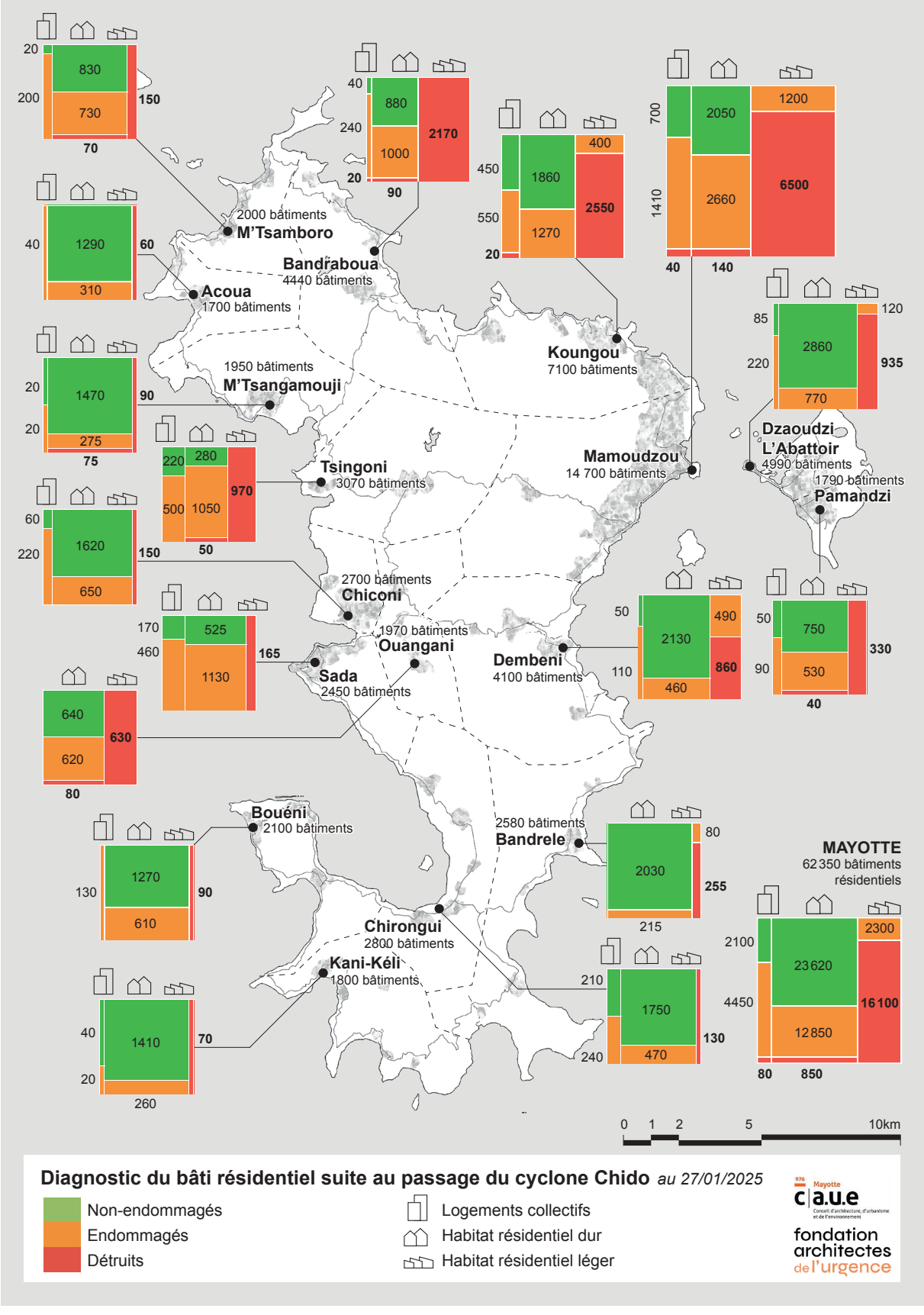

FONDATION POUR LE LOGEMENT

Un combat en héritage

DÉLÉGATION GÉNÉRALE
3, rue de Romainville 75019 Paris
Téléphone : 01 55 56 37 00

AGENCE RÉGIONALE ÎLE DE LA RÉUNION & OCÉAN INDIEN
23, rue Henri Leveneur – 97400 Saint-Denis
Téléphone : 02 62 40 99 71
la.reunion.ocean.indien@fondationpourlelogement.fr

www.fondationpourlelogement.fr